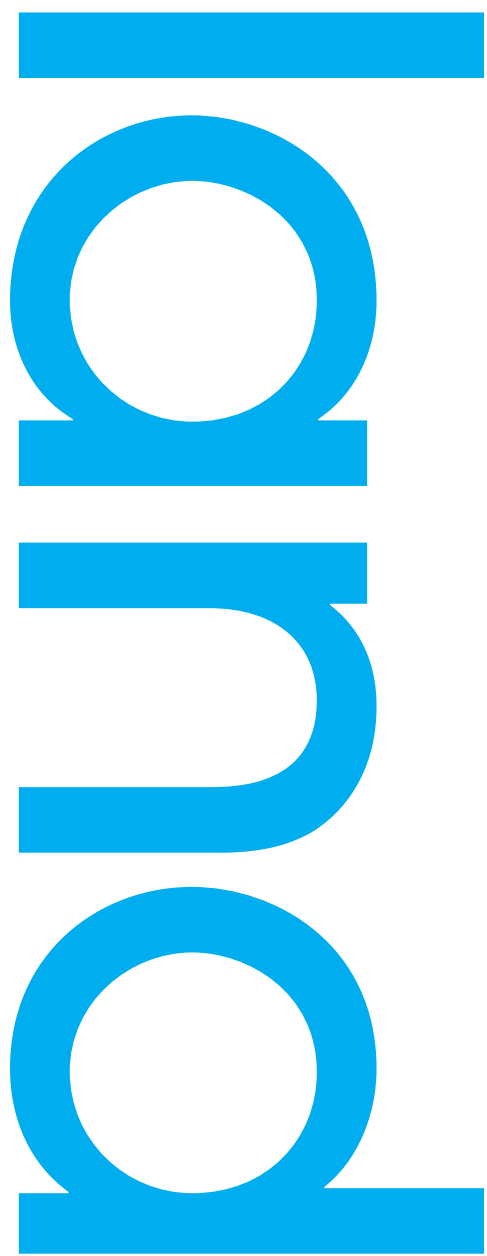




Out of hospital

Die Ideen der Parteien zur ambulanten Wende im Gesundheitswesen sind noch unausgereift

Le théâtre, c'est de la politique

Avec le projet de théâtre documentaire *Les Frontalières*, Sophie Langevin cherche à cerner l'identité de ces femmes qui vivent entre deux territoires

La plainte des propriétaires

Entre protection du patrimoine et défense de la propriété privée, le tribunal administratif avance sur la corde raide

Money Time

Passe d'armes décisive entre l'intrépide substitut du procureur Breistroff et l'avocat-star Demime, dans le procès des montres de Flavio Becca

Bald ganz frei

Der Mobilitätsminister will das Taxiwesen komplett liberalisieren. Für zusätzliche Konkurrenz sollen Plattform-Fahrdienste sorgen

Photo : Sven Becker



land

Unabhängige Wochenzeitung
für Politik, Wirtschaft und Kultur

#03

68. Jahrgang
22.01.2021



4,50 €



Zehn Fahrten pro Tag sind okay für den Verdienst, fünf sind nicht genug

Bald ganz frei

Peter Feist

Der Mobilitätsminister will das Taxiwesen komplett liberalisieren. Für zusätzliche Konkurrenz sollen Plattform-Fahrdienste sorgen. Gewerkschaften sind besorgt, dass der digitale Trend zulasten von Beschäftigten gehen wird

Ob sich Uber wohl für Luxemburg interessiert? Eine E-Mail an die Europa-Zentrale des Unternehmens, die in den Niederlanden sitzt, ist nach zwei Tagen noch immer unbeantwortet. Mobilitätsminister François Bausch (Grüne) aber erzählt, schon „vor Jahren“ hätten Uber-Vertreter bei ihm vorgesprochen. Wieso auch nicht, denn in Nancy zum Beispiel lässt die Firma aus San Francisco fahren, in Straßburg auch. Der Termin bei François Bausch jedoch verlief anscheinend nicht so, wie seine Besucher sich vorstellten. „Ich sagte ihnen, wenn Sie alle Informationen über Ihre Fahrer liefern, über deren Sozialversicherung und Steuern, dann bekommen Sie eine Lizenz.“ Als die Uber-Leute entgegneten, ihre Fahrer seien selbstständig und würden lediglich die digitale Plattform der Firma nutzen, habe er erklärt, „so geht das nicht“. Die Plattform müsse in Luxemburg über eine Handelsermächtigung verfügen, die zuständigen Verwaltungen müssten die Daten der Fahrer erhalten. Damit sei das Gespräch zuende gegangen.

Zwischen 3,50 und 3,80 Euro liege der Kilometerpreis. Vor der Reform seien es 3,30 Euro gewesen, bilanzierte François Bausch im Oktober

Doch so glasklar, wie man meinen könnte, sind die Regeln hierzulande offenbar nicht. Für die nötige Klarheit will der Mobilitätsminister erst mit dem Gesetzentwurf über die Reform der Taxireform sorgen, den der Regierungsrat vor zwei Wochen angenommen hat. „Reform der Reform“ ist nicht übertrieben: Nicht mal vier Jahre ist es her, dass eine ebenfalls große Taxireform am 1. März 2017 nach einem halben Jahr Übergangszeit voll in Kraft trat. Schon Bauschs CSV-Vorgänger Claude Wiseler hatte dazu eine erste Vorlage ausarbeiten lassen; Bausch ging in ein paar Punkten weiter als Wiseler. Nun will er nachlegen, das steht auch im Koalitionsvertrag. Doch dass er eine totale Liberalisierung des Taxiwesens eintreten will, scheint die Branche kalt erwischt zu haben. „Das hat uns völlig überrascht“, sagt Paulo José Leitao, der Präsident der Taxiföderation. „Zumal jetzt, in Corona-Zeiten.“ Um 90 Prozent seien im vergangenen Jahr die Umsätze gegenüber 2019 eingebrochen. „Wir sitzen im selben Boot wie der Tourismus und die Gastronomie. Gibt es keine Urlauber, keine Geschäftsreisenden und kein Nachtleben, wird weniger Taxi gefahren.“ Und nun wolle François Bausch schon zum 1. Januar 2022 den ganzen Sektor öffnen.

„Öffnen“ ist ein Ausdruck, der nach Erklärung verlangt. Bis 2016 war Luxemburg in 44 Taxizonen eingeteilt, für welche die Gemeinden Lizenzen vergaben. Bauschs Reform kürzte die Zahl der Zonen auf sechs (Claude Wiseler hatten 13 geboten) und ersetzte die Lizenzvergabe durch die Gemeinden durch eine staatliche. Außerdem gab die Reform von 2016 die Preise frei. Bis dahin waren sie „administriert“: Wie für Erdölprodukte und Medikamente wurden Maximalpreise festgelegt. Doch an die hielt sich niemand, obwohl Verstöße sogar als Straftaten zählten. Sie nachzuweisen und eine Taxifirma vor Gericht zu

bringen, war sehr schwierig; die letzte großherzogliche Verordnung von 2004 über die Taxipreise galt als so schlecht geschrieben, dass die Staatsanwaltschaft Ermittlungen gar nicht erst aufnahm (*d’Land*, 31.1.2008).

So dass vielleicht schon 2009 die Marktkräfte in Luxemburg für jene Preisverhältnisse gesorgt hatten, die eine Studie der Schweizer Großbank UBS zwar als niedriger verglichen mit Zürich und Genf einschätzte, aber als „viel höher“ (um 20 bis 30 Prozent) gegenüber London, Paris und Frankfurt. Wohlgemerkt war der Vergleich einer zwischen Finanzplätzen. Dass Luxemburg-Stadt darin so schlecht abgeschnitten hatte und immer wieder „teuer“ genannt wurde, störte den nach den Gemeindewahlen 2011 zum *député-maire* der Hauptstadt aufgestiegenen Xavier Bettel so sehr, dass er schon nach wenigen Wochen im Amt die Taxiföderation zu überzeugen versuchte, innerhalb der Stadt die Kilometerpreise zu senken und ein Maximum von 20 Euro pro Fahrt einzuführen. Als beide Seiten sich über die konkrete Umsetzung nicht einig wurden, drohte Bettel im Frühjahr 2012, mehr Lizenzen auszugeben und so mehr Konkurrenz zu erzwingen (*d’Land*, 20.7.2012).

Wie die Dinge jetzt liegen, soll die Konkurrenz in der kleinen Finanzmetropole Luxemburg-Stadt demnächst maximal werden. Ab 2012 führte sie zunächst über die „Yellow Cabs“, in denen der Automobilclub ACL seinen Mitgliedern Taxifahrten an jeden Ort des Landes zu einem Pauschalpreis anbot – und dabei einen sechsstelligen Eurobetrag verlor. Hinzu kamen neue Möglichkeiten, Taxis per Internet zu ordern; so entstand Webtaxi, das die Voyages Emile Weber gründeten, nachdem sie Benelux Taxis aufgekauft hatten. Die Reform von 2016 steigerte die Konkurrenz in der Hauptstadt gezielt dadurch, dass von landesweit rund 500 zu vergebenden Taxilizenzen an die 300 für die Zone 1 gelten, in die Luxemburg-Stadt und Umgebung, inklusive Flughafen, fallen. Wie hoch die Preise dort im Moment sind, ist nicht zu erfahren. François Bausch bilanzierte im Oktober auf eine parlamentarische Anfrage hin, landesweit lägen sie bei 3,50 bis 3,80 Euro pro Kilometer. Vor der letzten Reform seien es 3,30 Euro gewesen (*d’Land*, 16.10.2020). Im RTL-Fernsehen vor zwei Wochen klang Bausch marktradikal: Die Preissenkung durch die letzte Reform sei ausgeblieben, also nehme man „einen neuen Anlauf“.

Taxiverbandspräsident Leitao ist überzeugt, dass das nicht funktionieren wird. „Eine Liberalisierung senkt die Preise nicht.“ Das sei in den Niederlanden so gewesen, in Schweden und in Finnland. Würden die sechs Zonen abgeschafft, würde die heutige Zone 1 von Taxis überrannt. Dort aber gebe es nicht zwangsläufig mehr Kundschaft – das sehe man an den langen Taxischlangen am Flughafen, außerhalb von Corona-Zeiten jedenfalls. „Finden Taxis nicht genug Kunden, erhöhen ihre Betreiber die Preise, um auf ihre Kosten zu kommen.“ So einfach sei das.

Außerdem würden dünn besiedelte Gegenden dann tendenziell aufgegeben. In Clerf zum Beispiel sei es schon jetzt schwierig, ein Taxi zu bekommen. Nicht selten müssten die Kunden sich eine bis anderthalb Stunden gedulden. Bei einer Totaliberalisierung würden auch in Echternach und Ettelbrück die Taxis knapp werden, meint Leitao. „Nicht alle werden dann Richtung Hauptstadt drängen, aber viele. Das ist nur menschlich.“ Grob über den Daumen gepeilt, seien zehn Fahrten pro Tag „okay“ für einen Verdienst, fünf dagegen zu wenig. Sich einzubilden, dass sich in der Hauptstadt schnell viele Fahrten machen ließen, sei „der Weg des geringsten Widerstands“, den viele Taxifirmen bei einer Liberalisierung wählen würden.

Was sich anhört, als liege es an jedem selber, aus der Marktöffnung die richtigen Schlüsse zu ziehen, und wer die falschen

zieht, wäre selber schuld. So ähnlich argumentiert der Mobilitätsminister: Zurzeit gebe es an die 140 Taxibetriebe; das seien „sehr viele“ für ein Land der Größe Luxemburgs. Nicht wenige angestellte Chauffeure würden den Fehler machen zu glauben, als selbstständige Taxifahrer könnten sie ähnlich verdienen wie die Firma, bei der sie angestellt sind und ihnen immerhin der unqualifizierte Mindestlohn garantiert ist – beziehungsweise 36 Prozent der Einnahmen aus ihren Fahrten, sofern die Summe den Mindestlohn übersteigt. „Diese Fahrer sehen die Kosten nicht“, meint Bausch. Und gibt den Taxifirmen den Rat, ihre Geschäftsmodelle zu überdenken: „Sie können gemeinsam eine Zentrale und eine Smartphone-App betreiben, können sich Tarifmodelle einfallen lassen, Pauschalangebote über Land anbieten und vieles mehr.“ Sie könnten sich auch zum Ziel setzen, gerade in dünner besiedelten Gegenden aktiv zu werden. „Von den Lizenzen außerhalb der Hauptstadt sind 25 bis 30 Prozent noch frei, das sagt alles!“

Doch François Bausch scheint es nicht einfach darum zu gehen, dass der kalte Wind der Marktrationalität einmal gehörig durchs Taxigewerbe blasen und jene fortreißen möge, die nicht kreativ genug sind, lieber alleine kämpfen, statt Allianzen einzugehen, oder nicht über genug Kapital verfügen. Bausch scheint es um die „Gig Economy“ zu gehen, wie sie in den USA genannt wird und von der auch Jeremy Rifkin 2017 in seinem Leitfaden zur „dritten Industriellen Revolution“ in Luxemburg geschrieben hatte und digitale Plattformen meinte.

Denn das Angebot der Taxis zusätzlich beleben sollen „Voitures de location avec chauffeurs“, abgekürzt VLC. Der Reformgesetzentwurf lässt sich in seinem Motivenbericht verstehen, als seien damit keine Taxis gemeint. Er spricht von „transports occasionnels“, die Stunden, vielleicht sogar Tage im Voraus geordert würden – entweder von Patient/innen, die sich immer wieder zu einer medizinischen Behandlung begeben, oder von einer Kundschaft, die einen besonders gehobenen Transport wünscht. François Bausch dagegen sagt, mit den VLC seien auch Akteure wie Uber gemeint. Das erweitert das Feld der VLC beträchtlich. Der im Grunde einzige Unterschied zwischen einem klassischen Taxi und einem VLC wäre dann der, dass Ersteres überall geordert werden kann, ob auf der Straße herbeigewunken, am Taxistand bestiegen, per Telefon oder App bestellt. VLC dagegen müssten immer vorbestellt werden. Doch wenn die Apps immer komfortabler werden, die Zahl der VLC steigt, dann macht es immer weniger Unterschied, ob jemand an der Straße steht, um einem Taxi zu winken, oder in sein Smartphone tippt, um eines zu ordern, welches dann bald herbeigefahren kommt. Dass es mit 140 „zu viele“ Taxibetrie-

Kämen noch mehr Taxis in die Hauptstadt, fänden sie dennoch nicht ohne weiteres mehr Kunden. Also würden die Preise steigen. So einfach sei das

be gebe, soll offenbar nur auf die aktuelle Lage zutreffen, in der Lizenzen dem Taxibetrieb auch ein Gebiet zuweisen. Dagegen soll die Reform nicht nur die sechs noch bestehenden Taxiregionen abschaffen, sondern die Begrenzung für die Lizenzen gleich mit; für Taxis wie für VLC.

„Das Taxisystem muss sich ausrichten auf das Digitale“, sagt Bausch. Im Gesetzentwurf steht, die aktuelle Zahl der VLC in Luxemburg sei „unbekannt“. Der Mobilitätsminister stellt sich vor, dass Taxis und VLC künftig eng interagieren. Eine Taxifirma könne Taxis und VLC haben, ein Fahrer bald das eine, bald das andere fahren. VLC sollen eine eigene Plakette für das Fahrzeugdach erhalten, Taxi- und VLC-Fahrer dieselbe Prüfung ablegen müssen. Für einen VLC-Betrieb werde wie für ein Taxi-Unternehmen eine Handlungsgenehmigung erforderlich; „le risque du non-respect des conditions du droit du travail et de la sécurité sociale peut de cette façon être limitée“, verspricht der Gesetzentwurf.

Von der Taxiföderation werden diese Regulierungsansätze begrüßt. „Aber Tarifmodelle, Apps und gemeinsame Zentren – das gibt es alles schon“, sagt Verbandspräsident Leitao. Auch wenn es Taxiunternehmer gebe, die an keine Zentrale angegliedert sein möchten, sei es den meisten klar, dass das Taxigewerbe nur mit digitaler Unterstützung eine Zukunft hat.

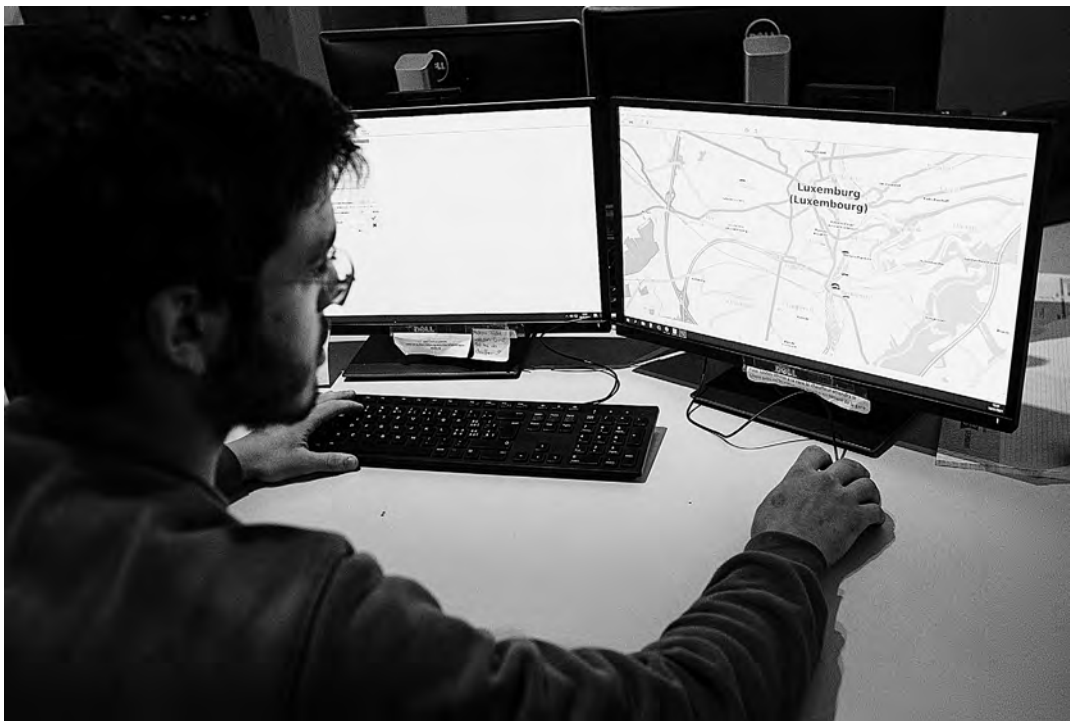
Bei den großen Gewerkschaften macht man sich Gedanken um die in der Branche Beschäftigten. Sveinn Graas, Zentralsekretär des OGBL-Transportsyndikats Acal, sieht in der Forderung nach kleineren Taxipreisen Demagogie mitschwingen: „Den Kunden sind gute Preise zu wünschen, aber irgendwo müssen die Einnahmen ja herkommen.“ Ein „race to the bottom“, bei dem die Taxifirmen einander zu unterbieten versuchten, würde in erster Linie zulasten der Beschäftigten gehen. Genau nachlesen, so Graas, werde der Acal, was der Gesetzentwurf über die Bindung eines Fahrers an seinen Betrieb festlegt, wenn der eine digitale Plattform betreibt: „Wir wissen von Lieferbetrieben, bei denen digital bestellt wird, und deren Fahrer ihr eigenes Auto einsetzen, den Sprit selbst bezahlen, sich selber sozialversichern müssen und pro Fahrt bezahlt werden.“ Inwieweit das legal ist, sei nicht klar, für Graas steht aber fest: „Wenn wir das weiter aufmachen, wird es ausgenutzt.“ Über zum Beispiel nutze jede Ungenauigkeit aus.

Wie groß dieses Problem ist, von dem der Acal spricht, ist nicht einfach aufzuklären. Die Gewerbeinspektion teilt auf Anfrage mit, dazu könne sie keine Angaben machen. In der Taxibranche selbst führten Sorgen, dass es gerecht zugehen möge, vor zwei Jahren zu einem Zusammenschluss, der bisher noch immer einzigartig ist: Hello Taxi ist eine Genossenschaft aus sieben Taxibetrieben, die mit dem App-Betreiber Taxiapp.lu fusioniert hat. Aus der digitalen Zentrale mit angeschlossener App erhält jeder Betrieb der Genossenschaft mit seinen Autos gleichberechtigt Fahrten zugewiesen. „Bedenken, dass Zentralen nicht transparent genug funktionieren und große Betriebe sich bevorzugt bedienen, halten so manche Taxifirma davon ab, mit anderen eine Zentrale zu betreiben“, sagt David Correia von Hello Taxi. Der Kilometerpreis, den die Genossenschaft berechnen kann, liegt auch dank ihrer Zentrale deutlich unter dem Schnitt, den François Bausch mit 3,50 bis 3,80 Euro angab.

Andererseits entsteht den Taxis auch mit dem öffentlichen Transport immer mehr Konkurrenz. Der Gratistransport gehört dazu ebenso wie Rufbusse im ländlichen Raum oder der Adapto-Dienst. Vielleicht könnte die Branche aus Taxis und Fahrdiensten auch gestützt werden, indem sie einen *service public* anböte und dafür bezahlt würde. Obwohl sich fragen würde, ob das zu dem Modell der großen Freiheit passt. ●

Digitale Zentralen gibt es mehrere, hier im Bild die der Colux. Rechts: Am Hauptbahnhof

herrscht corona-bedingt weniger Betrieb als sonst



LEITARTIKEL

Durch-regieren

Ines Kurschat

Man wolle vorerst nicht weiter kommentieren, sagte Max Lemmer, Sprecher der CGFP, dem *Land*. Er bestätigte aber, dass inzwischen ein Antwortschreiben von Premier Bettel eingetroffen sei, man stehe im schriftlichen Kontakt. In den nächsten Tagen wird sich zeigen, ob so etwas wie ein Dialog beginnt.

Die momentane Zurückhaltung kann nicht darüber hinwegtäuschen, dass sich das Verhältnis zwischen Premier Xavier Bettel (DP) und der Beamtengewerkschaft auf einem Tiefpunkt befindet. Die Schlichtungsprozedur läuft derweil weiter. Man habe keinen anderen Weg gesehen, nachdem der Premier auf mehrere Anfragen nicht reagiert habe, betont die Gewerkschaftsspitze. Der Minister des öffentlichen Dienstes, Marc Hansen, ebenfalls DP, sieht das anders: Der Premier werde demnächst antworten, und außerdem sei er der Ressortminister, betonte Hansen am Dienstag in der Aktuellen Stunde im Parlament. Und etwas barscher: Es sei unverantwortlich, während einer Pandemie mit einem Streik zu drohen. Die CGFP findet es ihrerseits unverantwortlich, es überhaupt so weit kommen gelassen zu haben.

In seinen Ausführungen hatte es Hansen selbst eingeräumt: Informeller Kontakt zwischen ihm und den Gewerkschaftsvertretern besteht länger – nur, so sieht es die CGFP, sei man da nicht weitergekommen. Die Gewerkschaft fordert die Abschaffung des Bewertungssystems, Präzisierungen zu den Arbeitszeitkonten sowie den Stopp rezenter „Privatisierungstendenzen“. Gemeint sind drei Gesetzesinitiativen, die die Regierung im Sommer auf die Schiene gesetzt hat und gegen die sich die CGFP vehement wehrt: Vormalis Beamt/innen der höheren Laufbahn vorbehaltene Führungsposten im öffentlichen Dienst sollen für Bewerber/innen aus der Privatwirtschaft geöffnet werden, sei das der Posten des Sportkommissars oder die Leitung verschiedener Institute, wie die des Weiterbildungsinstituts Ifen in Walferdingen.

Der CGFP ist weniger an der Aufmerksamkeit des Premiers gelegen als daran, einen – öffentlichkeitswirksamen – Warnschuss in einem Richtungsstreit zu setzen. Die Ausrufung der Schlichtungsprozedur ist Ausdruck eines Machtkampfs: Vor den Wahlen 2018, als die Beamten als Stimmenbringer von der DP umworben waren, konnte die CGFP die Abschaffung der verhassten 80/80/90-Stage-Regelung durchsetzen. Inzwischen stört sie beim liberalen Umbau, der seit geraumer Weile stattfindet: So wurde das Schulobservatorium direkt auch für private Kandidaturen geöffnet. Die Grundschullehrer-Unterorganisation SNE ließ sich 2018 von DP-Schulminister Claude Meisch einbinden und hat bei der Reform der Lehrerausbildung zusätzliche Stellen herausgeschlagen. Mittlerweile jedoch werden Änderungen, wie das corona-bedingte Einstellen weiterer Quereinsteiger/innen, auch mit ihr nicht mehr besprochen. Das SEW-OGBL konsultiert Meisch schon länger nicht mehr ernsthaft. Hansen kann beteuern, dass seine Tür immer offen stehe: Die Erfahrungen der Gewerkschaften sind andere.

Der Luxemburger Rechtsprofessor Stefan Braum hatte angesichts des wegen der Pandemie ausgerufenen Notstands im März gewarnt, jeder Ausnahmezustand hinterlasse Spuren. Gemeint hatte er damit, dass krisenbedingte Grundrechtsbeschränkungen, die vielleicht für die Bewältigung einer Notlage gerechtfertigt sind, oftmals danach noch im Recht verankert bleiben. So geschehen mit vielen Anti-Terrormaßnahmen der Vergangenheit.

Darüber hinaus gibt es noch einen gefährlichen Nebeneffekt: Dass sich die Regierung an ihre ans Krisenmanagement gebundene Machtfülle gewöhnt und sodann in weiteren Bereichen durchregiert. Was im Krisenszenario berechtigt war, schleicht sich ein als Methode ins Regierungshandeln: Strittige Reformen oder Entscheidungen, bei denen die Regierung mit Widerstand rechnen kann, werden nicht mehr mit den Beteiligten besprochen. Dabei müsste eine selbstbewusste Regierung ergebnisoffene Debatten und Kontroversen aushalten.

PANDEMIE

Corona, wie weiter?

Wenn am Samstag in der Hauptstadt wohl erneut eine Kundgebung gegen die Corona-Maßnahmen stattfindet (Foto: Sven Becker), will die Regierung die Entwicklung der Covid-Statistik übers Wochenende zum Anhalt nehmen, um Anfang kommender Woche den nächsten Covid-Gesetzentwurf zu beschließen. Die aktuellen Maßnahmen laufen am 31. Januar aus. Die politisch spannende Frage lautet, ob Restaurants und Cafés wieder geöffnet werden. Doch ob die Statistik den Entscheidungen der Koalition von vor zwei Wochen für leichte Lockerungen weiterhin Recht gibt, bleibt tatsächlich abzuwarten: Die am Mittwoch publizierte Bilanz des Vortags sah so aus, als könnte das Infektionsgeschehen wieder anziehen. Und eine generelle Schlussfolgerung könnte lauten, der seit Jahreswechsel positive Trend sei nur wegen der seit November geschlossenen Gastronomie möglich. Nicht zuletzt liefert die Drohung der deutschen Bundeskanzlerin mit erneuten Grenzschließungen der Luxemburger Regierung auch einen politischen Grund, die Lockerungen nicht zu übertreiben. pf

Was welche Tests bringen

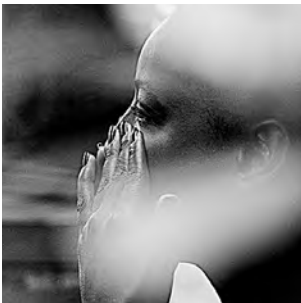
In den nächsten Wochen will die Regierung entscheiden, ob das *Large-scale testing* eine weitere Fortsetzung erhält. Seit Mitte September und bis Ende März läuft Phase zwei der PCR-Massentests. Dafür stehen 60 Millionen Euro aus der Staatskasse bereit. Rechnet man die Ergebnisse aus allen PCR-Testansätzen zwischen 13. September und 10. Januar zusammen, dann wurden mit 819 604 *Large-scale*-Tests 6 093 Covid-Positive aufgespürt. Das entspricht 12,3 Prozent aller Positiven in diesem Zeitraum. Dem gegenüber stehen 37 252 Infizierte (84,7 Prozent aller Positiven), die durch PCR-Tests auf ärztliche Verschreibung an Patienten mit Symptomen und anschließendes *Tracing* ihrer Kontakte entdeckt wurden. Von diesen Tests fanden 551 260 statt; mit den Massentests haben sie nichts zu tun. Die Frage wird sein, ob das eher bescheidene Resultat des *Large-scale testing* einen erneuten Millionenaufwand rechtfertigt, weil man damit eine Dunkelziffer aufklären kann, die epidemiologisch wirklich ins Gewicht fällt. Das ist unter Fachleuten umstritten, seit das vom Luxembourg Institute of Health erdachte *Large-scale testing* Ende April mit allerhand Pomp angekündigt wurde. Die nun angelaufene Impfkampagne sorgt zusätzlich für neue Rahmenbedingungen. pf

„Et kritt ee (kee) Gel an der CFL“

Die CFL werden in den kommenden Tagen mit der Verteilung von Fläschchen mit Desinfektionsmittel an Bahnreisende beginnen. Das bestätigte Transportminister François Bausch (Grüne) gegenüber dem *Land*. Zudem

seien an elf Bahnhöfen Desinfektionsmittelspender installiert worden, so der Minister, weitere Bahnhöfe würden folgen. Spender in Zügen hält Bausch nicht für sinnvoll, weil das Desinfektionsmittel dort unnötig „Sauerei“ verursachen würde. Desinfektionsmittel im öffentlichen Transport bereitzustellen, hatte das Parlament die Regierung am 15. Dezember einstimmig auf eine Motion der Linken hin aufgefördert. Das entspricht einer Empfehlung der EU-Seuchenschutzbehörde ECDC. ll

P E R S O N A L I E N



Monica Semedo,

Luxemburger Europaabgeordnete in der Fraktion der Liberalen, wurde am Montag von EP-Präsident David Sassoli wegen „psychologischer Belästigung“ von Assistent/innen für zwei Wochen von den Arbeiten des Parlaments ausgeschlossen und muss solange auf ihre Tagegelder verzichten. Der Entscheidung vorausgegangen waren Ermittlungen eines internen Anti-Mobbing-Gremiums, das den Beschwerden dreier Assistent/innen Semedos nachgegangen war. Laut Medienberichten ist es seit 2016 erst die vierte Strafe, die das EU-Parlament wegen Mobblings verhängt hat. Die Vorfälle gehen auf Anfang 2020 zurück. Laut einem Artikel im *Wort* sei Semedos „schwierige Art“ im Umgang mit ihren Angestellten schon damals in Flurgesprächen thematisiert worden. Sie habe von ihren Mitarbeiter/innen verlangt, auch nachts verfügbar zu sein, und sich öfters im Ton vergriffen. Die drei Angestellten, zwei junge Frauen und ein junger Mann, hatten bereits im März 2020 geschlossen gekündigt, nur sechs Monate nach ihrem Dienstantritt. Die 36-jährige Semedo (Foto: Sven Becker),

studierte Politologin und früherer *RTL*-Kinderstar, entschuldigte sich am Montag in einer Mitteilung bei ihren früheren Mitarbeiter/innen. Sie bedauerte, dass es wegen ihrer hohen Ansprüche an sich selbst und ihr Team zu unüberwindbaren Spannungen gekommen sei. Die beruflichen Beziehungen zu ihren neuen Assistent/innen seien ausgezeichnet. Politische Reaktionen ließen nicht lange auf sich warten. Die LSAP, in Luxemburg Regierungspartner der DP, äußerte sich am Dienstag über die Präsidentin der Femmes socialistes, Maxime Miltgen. Sie warf Semedo „Victim blaming“ vor, weil diese in ihrer Entschuldigung den ehemaligen Mitarbeiter/innen indirekt unterstellt habe, den hohen Ansprüchen der Chefin nicht gerecht geworden zu sein. Miltgen warf auch die Frage auf, ob Semedo unter diesen Umständen als gewählte Volksvertreterin noch tragbar ist. In die gleiche Kerbe schlug der CSV-Präsident und frühere EU-Abgeordnete Frank Engel, der am Dienstag gegenüber *RTL Radio* erklärte: „Ech verdénge keen öffentlecht Amt, wann ech meng Mataarbechter terroriséieren.“ Semedos eigene Partei hingegen reagierte beschwichtigend. Während die DP-Präsidentin gar nichts zu den Vorfällen sagte, beteuerte Generalsekretär Claude Lamberty gegenüber dem *Tageblatt*, erst „vor wenigen Tagen“ von den Ermittlungen erfahren zu haben, und erklärte, nach Semedos öffentlicher Entschuldigung sei die Sache für die DP erledigt. Ob Semedo, die als persönliche Protégée von Premierminister Xavier Bettel gilt, so leicht davonkommt, bleibt abzuwarten. Laut Frank Engel seien strafrechtliche Folgen nicht auszuschließen. ll

Joke Van der Stricht,

Kriminologin, übernimmt am 1. Februar die Leitung des Schrässiger Gefängnisses. Der



aktuelle Direktor Michel Lucius geht in den Ruhestand. Der Direktion gehört Van der Stricht (Foto: Gefängnisverwaltung) seit 2013 an. Die Hilfsorganisation für Inhaftierte und Haftentlassene Eran, eraus en elo bescheinigte ihr in einer Pressemitteilung Dialogbereitschaft und Verhandlungsgeschick und fügte eine Wunschliste bei. Darauf stehen die Einführung einer qualifizierenden Ausbildung im Gefängnis, eine „anständige Bezahlung“ für von Häftlingen geleistete Arbeit sowie die Umsetzung der seit 2018 laut Gesetz möglichen Familienbesuche im Gefängnis. pf

Aimé Knepper,

Wehrmachtsdeserteur und Sportlehrer und ist am vergangenen Montag im Alter von 99 Jahren verstorben. Der gebürtige Kehlener wurde mit 20 Jahren in den Reichsarbeitsdienst und anschließend in die Wehrmacht einberufen. Sechs Monate später desertierte er und floh mit Hilfe von Albert Ungeheuer nach Frankreich. Dem 1944 von den Nazis hingerichteten Luxemburger Resistenzlers zu Ehren gründete Knepper später die Amicale Albert Ungeheuer, der er lange Zeit als Präsident und Ehrenpräsident vorstand. Öffentlich in Erscheinung trat Aimé Knepper in den 1980-er Jahren als Förderer des Skisports und Manager des eingebürgerten Skirennläufers Marc Girardelli. 2001 geriet er in die Kritik, als er sich an einer polemisch geführten Debatte über das von Sanja Ivekovic geschaffene feministische Kunstwerk „Lady Rosa of Luxembourg“ beteiligte. ll

P O L I T I K

Gerne ermitteln

Ginge es nach der CSV-Fraktion, würde ein parlamentarischer Untersuchungsausschuss ermitteln, wieso der damalige LSAP-Wirtschaftsminister Etienne Schneider das Grundstück für den Bau einer Joghurtfabrik in der Industriezone Wolser II an den Molkereikonzern Fage verkaufte, statt wie üblich ein Erbpachtrecht zu vergeben. Eine weitere Frage sei, so die CSV-Abgeordnete Diane

Adehm am Montag im *Radio 100,7*, warum DP-Finanzminister Pierre Gramegna das hinnahm. Denn den geltenden Regeln nach muss insbesondere das Finanzministerium an solchen Vorgängen beteiligt werden. Wie vor zwei Wochen ein Bericht des Rechnungshofs feststellte, gibt es darüber aber keine schriftlichen Aufzeichnungen. Laut Schneiders Nachfolger Franz Fayot sei darüber informell gesprochen worden. Gramegna ließ den Rechnungshof wissen, er habe weiter keinen Kommentar zum Bericht. Adehm, die auch dem parlamentarischen Haushaltskontrollausschuss vorsitzt, ist nicht sehr optimistisch, dass ein Untersuchungsausschuss eingerichtet wird. Das habe die Regierungsmehrheit schon zum Luxeosys-Projekt abgelehnt. pf

M O B I L I T Ä T



Schnell laden

Auf dem Parkplatz des Uni-Campus Kirchberg wurde die erste Schnelladesäule „Super Chargy“ für Elektroautos eingeweiht. Je nach Bauart von Auto und Batterie könne diese innerhalb von „ein paar Minuten“ aufgeladen werden, so das Energieministerium (Foto: Sophie Margue/MEA). 88 dieser Säulen soll Creos Luxemburg bis 2023 an 19 Standorten aufstellen und so das ganze Land abdecken. 36 Säulen sind an Autobahntankstellen vorgesehen. Von den langsamer ladenden Säulen „Chargy“, deren Installation vor vier Jahren begann, sind laut Creos 600 im Einsatz. Der „Super Chargy“ auf dem Kirchberg läuft bis Ende März im Testbetrieb mit begrenzter Kapazität. Solange kostet dort die Kilowattstunde so viel wie an „Chargys“, danach steigt der Preis. pf

Blog

Out of hospital

Luc Laboulle

Die Ideen der Parteien zur ambulanten Wende im Gesundheitswesen sind noch unausgereift



Verlieren die Krankenhäuser bald ihr Exklusivrecht auf „schweres Gerät“?

In den kommenden Wochen will das Parlament sich auf Anfrage der CSV mit der „ambulanten Wende“ befassen, die bereits unter Gesundheitsministerin Lydia Mutsch in die Wege geleitet und von ihrem Nachfolger Étienne Schneider (LSAP) 2018 in das Koalitionsabkommen der blau-rot-grünen Regierung eingeschrieben wurde. Laut dem Abkommen sollen „Alternativen zum klassischen Krankenhausaufenthalt“, „finanzielle Anreize zugunsten der Gesundheitsdienstleister und der Patienten“ und „unterstützende Pflegeeinrichtungen“ geschaffen werden, um die Aufenthaltsdauer im Krankenhaus zu verkürzen. Mit einem Aktionsplan *Out of hospital* will die Regierung die „Angebote der häuslichen Pflege oder der Aufenthalte in anderen intermediären und kostengünstigeren Einrichtungen“ stärken. Vereinfacht ausgedrückt, geht es längerfristig darum, nur noch die schweren Krankheitsfälle stationär in den Krankenhäusern zu behandeln. Leichtere Operationen und andere Untersuchungen oder Behandlungen sollen in außerklinischen Strukturen durchgeführt werden können. Die Dauer der Krankenhausaufenthalte und die Anzahl der Akutbetten soll reduziert werden. Vorrangiges Ziel der ambulanten Wende ist es, das Gesundheitssystem – auch mit der Hilfe digitaler Technologien – effektiver zu gestalten und die Krankenkasse finanziell zu entlasten.

„Tatsächlich scheint es, als hinke die Politik der Entwicklung auf dem medizinischen Terrain hinterher“

Allerdings ist noch unklar, wie diese „ambulante Wende“ konkret umgesetzt werden soll. Der Ärzterverband AMMD wirbt seit über zwei Jahren aggressiv für die Gründung privater Gesellschaften zur Betreibung von Gemeinschaftspraxen, die bestimmte Dienste anbieten, die bislang den Spitälern vorbehalten sind. Politische Unterstützung erhielt die AMMD bislang von der CSV, die die ambulante Wende in ihrem Wahlprogramm 2018 als Auslagerung von Untersuchungen und Behandlungen in dezentrale Diagnostik- und Behandlungszentren versteht. Diese Wende hätte laut CSV den Vorteil, dass Patienten für „einfache diagnostische Maßnahmen wie Röntgen, CT oder MRT, aber auch einfache Endoskopien“ nicht mehr ins Krankenhaus fahren müssten, sondern sie könnten in einer ausgelagerten Struktur nah an ihrem Wohnort durchgeführt werden. „Sogar Behandlungen wie kleinere chirurgische Eingriffe wären möglich“, schrieb die CSV in ihr Wahlprogramm.

Bereits vor der Coronakrise und noch vor Beginn des von Étienne Schneider initiierten *Gesondheitsdësch* hatte die CSV im Juli 2019 erstmals eine Orientierungsdebatte zur ambulanten Wende im Parla-

ment beantragt. Wegen der Coronakrise wurde diese Orientierungsdebatte immer wieder verschoben. Am Mittwoch hat die parlamentarische Gesundheitskommission nun beschlossen, die Debatte in den kommenden Wochen vorzubereiten. Am 23. Februar soll Gesundheitsministerin Paulette Lenert (LSAP) den Abgeordneten eine erste Zwischenbilanz der am *Gesondheitsdësch* geführten Gespräche vorlegen. Parallel dazu wollen die im Parlament vertretenen Fraktionen und politischen Gruppierungen eigene Konzepte und Vorstellungen zur ambulanten Wende ausarbeiten. Denn bislang scheint noch kaum eine Partei genau zu wissen, was sie sich konkret unter dem Begriff vorstellen soll.

Selbst die CSV hat während der Coronakrise ihr Verständnis von der ambulanten Wende offenbar überdacht. Zwar will sie noch immer weg von der „Hospitalo-Zentralisierung“, wie es der Abgeordnete Claude Wiseler ausdrückt, doch sie will nicht vorrangig darüber reden, was Ärzte in Privatpraxen dürfen und was nicht. Stattdessen will die CSV nach den Erfahrungen in der Coronakrise die Patientenbetreuung zuhause durch Pflegenetzwerke wie Help oder Hëllef Doheim weiter fördern. Davon betroffen wären insbesondere Patient/innen, die im Krankenhaus operiert und nach einem stationären Kurzaufenthalt zuhause betreut werden. Die Zusammenarbeit zwischen den Pflegenetzwerken und den Ärzten in den Krankenhäusern müsse geregelt und das System der Telemedizin zur elektronischen Überwachung der Patient/innen ausgebaut werden, fordert Wiseler. Auch müssten in Abstimmung mit der CNS einheitliche Tarife eingeführt werden.

Die LSAP will ihrerseits den Stellenwert des Hausarztes weiter aufwerten und neue Formen der Proximitätsmedizin unterstützen, sagt der frühere Gesundheitsminister und Vorsitzende des Gesundheitsausschusses, Mars Di Bartolomeo. Dabei sollen auch die „Maisons médicales“ eine andere Ausrichtung bekommen. Eine Privatisierung oder „Merkantilisierung“ des ambulanten Bereichs lehnt die LSAP ab. Die CSV spricht sich laut Wiseler gegen eine „Zweiklassenmedizin“ aus. Auch déi Gréng und déi Lénk wollen sich für den Erhalt des solidarischen Gesundheitssystems einsetzen.

Der von Étienne Schneider im Dezember 2018 in Auftrag gegebene und Anfang Oktober 2019 veröffentlichte Lair-Bericht hat auf die hohe Abhängigkeit des Gesundheitssystems von ausländischen Fachkräften hingewiesen und erste Anzeichen eines Ärztemangels festgestellt. Die Auswirkungen sind ein Rückgang der Hausbesuche von Hausärzt/innen und lange Wartezeiten bei manchen Spezialist/innen. Wenn nicht gehandelt werde, könne es wegen des fortgeschrittenen Alters vieler Mediziner/innen in 15 Jahren zu einem realen Ärztemangel kommen, heißt es in dem Bericht. Als wichtige Maßnahme, um diesem Mangel präventiv entgegenzuwirken, nannten die Autor/innen die Einrichtung multiprofessioneller Gesundheitszentren, die in Zusammenarbeit mit den Gemeinden überall im Land entstehen sollen. Neben Allgemeinmediziner/innen und Fachärzt/innen sollten

laut Bericht auch Assistant(e)s sociales, Ernährungsberater/innen, Ergotherapeut/innen und Krankenpfleger/innen in diese Zentren integriert werden.

Tatsächlich scheint es, als hinke die Politik der Entwicklung auf dem medizinischen Terrain weit hinterher. In den vergangenen Jahren wurden bereits mehrere dezentrale Gesundheitszentren in Luxemburg gegründet. Zwei konkurrierende Modelle sind zu beobachten. Einerseits hat das CHL eigene Praxiszentren in Grevenmacher, Mersch und Steinfort eröffnet, die über das Krankenhausbudget finanziert werden. Andererseits haben in mehreren Gemeinden Allgemeinmediziner/innen und Fachärzt/innen sich in privaten Gesundheitszentren (Kayl, Hesperingen, Clerf) zusammengeschlossen, die je nach Modell entweder von Ärzt/innen oder Privatinvestoren in Eigenregie finanziert oder von der jeweiligen Gemeindeverwaltung unterstützt werden. In diesem Zusammenhang stellte sich lange Zeit die Frage, ob Privatpraxen auch Geräte anschaffen dürfen, die bislang den Krankenhäusern vorbehalten sind. Die CSV, die sich 2018 noch dafür ausgesprochen hatte, will diese Frage zurzeit nicht diskutieren. Wiseler möchte im Parlament eine „unpolitische Debatte“ führen. Allerdings werden die Abgeordneten nicht um die Frage herumkommen. Ein Radiologe aus Hesperingen, der eine Gemeinschaftspraxis im Becca-Viertel „Ban de Gasperich“ eröffnen möchte, hatte im März 2018 Einspruch vor dem Verwaltungstribunal eingelegt, weil die damalige Gesundheitsministerin Lydia Mutsch ihm die Anschaffung eines Magnetresonanztomographen (MRT/IRM) und eines CT-Scanners unter Berufung auf ein großherzogliches Reglement von 1993 verwehrt hatte. Das Tribunal hatte nach einer Anrufung des Verfassungsgerichts geurteilt, dass Mutschs Entscheidung verfassungswidrig war.

Da das Urteil bindend ist, muss jetzt eine politische Lösung gefunden werden. Für déi Gréng geht es darum, Missbräuche bei der Abrechnung zu verhindern. Der Gesetzgeber müsse garantieren, dass MRT oder ähnliche diagnostische Verfahren nur durchgeführt werden, wenn sie wirklich notwendig sind. Auf keinen Fall dürften sie dazu verwendet werden, um die Anschaffung teurer Geräte zu amortisieren oder Profit zu erzielen, betont die grüne Fraktionschefin Josée Lorsché. Auch müsse der Staat darauf achten, dass Patienten mit einer privaten Zusatzversicherung bei der Terminvergabe nicht bevorzugt werden. Freischaffende Ärzt/innen verweisen darauf, dass Vorzugsbehandlungen längst Teil des Gesundheitssystems seien. (Leistungs-)Sportler und Menschen mit guten persönlichen Beziehungen würden seit jeher bei der Terminvergabe favorisiert. Patienten mit einer privaten Zusatzversicherung könnten schon seit Jahren im deutschen Grenzgebiet von einer Vorteilsbehandlung profitieren.

Um diese und andere Fragen zu klären, müssen die Parteien sich in den nächsten Wochen darauf einigen, in welche Richtung die ambulante Wende gehen soll. Ansonsten droht die Politik den Anschluss an die Praxis und die Kontrolle über die Zukunft des Gesundheitswesens zu verlieren. ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Krieg den Kriegserklärungen

In dem britischen Film *The Mouse That Roared* von 1959 mit Peter Sellers und Jean Seberg erklärt das Herzogtum Grand Fenwick den USA den Krieg. Im parlamentarischen Ausschuss der Institutionen und Verfassungsrevision beschlossen DP, LSAP, Grüne und CSV, dass auch das Großherzogtum Luxemburg weitere fremden Ländern den Krieg erklären kann.

Derzeit besagt Artikel 37 der Verfassung: „Le Grand-Duc [...] déclare la guerre et la cessation de la guerre après y avoir été autorisé par un vote de la Chambre émis dans les conditions de l'article 114, alinéa 2 de la Constitution.“ Die Möglichkeit der Kriegserklärung wurde 1848 in die Verfassung geschrieben. Sie blieb dort als Hoheitsattribut trotz der Erklärung immerwährender Neutralität 1868. Nach dem Ersten Weltkrieg wurde sie 1919 herausgestrichen. Im Kalten Krieg wurde sie 1956 wieder eingeführt.

Das Rechtsmittel der Kriegserklärung ist für kleine Länder mehr als eine Anmaßung. Dank seiner werden sie nicht als Kollaborateure eines Aggressors angesehen (Luxemburg, 1914). Bei unstetem Kriegsglück kann es auch helfen, die Seiten zu wechseln (Rumänien, 1944).

Der CSV-Abgeordnete Paul-Henri Meyers brachte 2009 den Entwurf für die Gesamtrevision der Verfassung ein. Darin blieb die Möglichkeit der Kriegserklärung vorgesehen. Aber niemand hatte mit dem Staatsrat gerechnet. Der hatte noch 2004 vorgeschlagen, dass der Großherzog den Krieg notfalls ohne Zutun der Kammer erklären dürfte. Nun machte er in seinem Gutachten vom 6. Juni 2012 eine Entdeckung: Das Vorrecht, den Krieg zu erklären, „n'est plus en phase avec l'évolution du droit international depuis la deuxième moitié du XX^e siècle [et] devrait être omise au profit d'une disposition constitutionnelle nouvelle se bornant à requérir une autorisation parlementaire pour toute intervention de la force publique en dehors des frontières nationales“ (S. 10).

Die lokalen Statthalter des globalen Finanzkapitals empfanden den Ruf der Schmarotzer als geschäftsschädigend. Um als verantwortungsbewusste Mitglieder der Staatengemeinschaft aufzutreten, hatten sie begonnen, den einen oder anderen Soldaten an fremde Kriegsschauplätze zu schicken. Der Staatsrat hielt es für unnötig

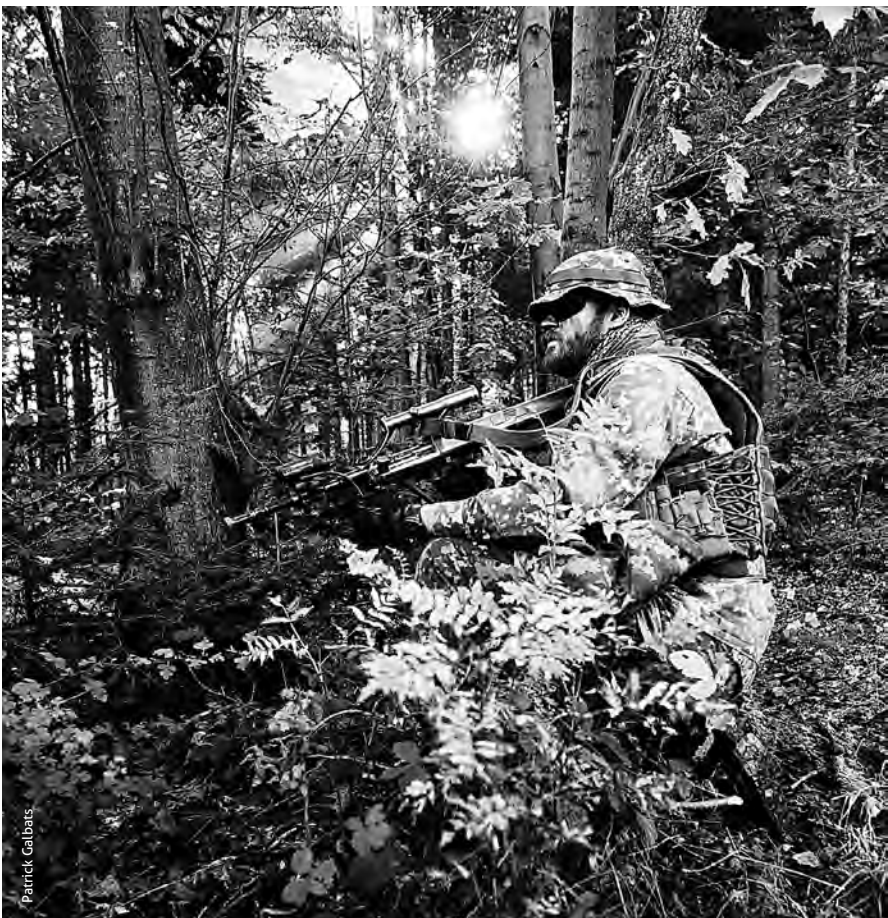
dabei jedes Mal Serbien, dem Irak oder Afghanistan den Krieg zu erklären. Sollen diese Auftritte als „humanitäre Einsätze“ durchgehen, ist es vielleicht am einfachsten, Kriegserklärungen ganz abzuschaffen.

DP, LSAP, Grüne und CSV wollten die Kriegserklärungen aus der Verfassung streichen und dann wieder nicht

DP, LSAP, Grüne und CSV ließen sich vom Staatsrat überzeugen. Am 6. Juni 2018 einigten sie sich auf den endgültigen Entwurf zur Gesamtrevision der Verfassung. Daraus war die Möglichkeit, den Krieg zu erklären, verschwunden. Ausschusspräsident Alex Bodry (LSAP) lobte diese Entscheidung ein Jahr später in der Sitzung vom 2. April 2019: „[L]a déclaration de guerre étant un instrument dépassé et, le cas échéant, non conforme au droit international, la nouvelle disposition ne reprend pas le texte actuel“ (S. 3).

Nur zwei Monate später, am 14. Juni 2019, kritisierte ADR-Offizier Fernand Kartheiser die Streichung der Kriegserklärungen. Sie sei politisch schädlich und schaffe Rechtsunsicherheit. Dem pflichtete Alex Bodry laut Sitzungsprotokoll ebenfalls bei: „Selon l'orateur la simple suppression de la disposition constitutionnelle (actuellement inscrite à l'article 37, dernier alinéa) de la déclaration de guerre n'est pas satisfaisante“ (S. 6). In der wieder vermehrt auf Russland als *Ennemi* fixierten Militärdoktrin der Nato waren konventionelle Kriege erneut in Mode gekommen.

Laut dem vor zwei Monaten eingebrachten Entwurf zur Teilrevision soll es künftig in Artikel 97 der Verfassung heißen: „Toute déclaration relative à l'état de guerre et tout engagement de la force publique dans des opérations à l'étranger requièrent l'autorisation de la Chambre des Députés selon les modalités à établir par la loi.“ Auch wenn das noch vor zwei Jahren „non conforme au droit international“ war. ● Romain Hilgert



Ein Soldat einer Luxemburger Kfor-Mission beim Training



Sophie Langevin
essaie de
dessiner les
contours d'une
identité
singulière :
celle des
frontalières

« Le théâtre, c'est de la politique »

France Clarinval

Avec le projet de théâtre documentaire *Les Frontalières*, Sophie Langevin cherche à cerner l'identité de ces femmes qui vivent entre deux territoires. Une quête bouleversante et bouleversée

Quatre pays, trois langues Véronique, Lynn, Rosi et Laura n'ont pas le même âge, pas la même nationalité, pas le même métier, ne parlent pas les mêmes langues. Elles ont pourtant un point commun : elles sont frontalières. Elles font partie de ces quelque 70 000 femmes (et 130 000 hommes) qui traversent tous les jours une frontière pour venir travailler au Luxembourg et qui représentent un gros tiers de la population active du Grand-Duché (certaines projections estiment qu'en 2060, il y aura plus de travailleurs frontaliers que de travailleurs résidents). On ne connaît pas bien ces personnes. Ce sont des statistiques, des bouchons sur l'autoroute, un phénomène de société, une variable d'ajustement, certains diront un mal nécessaire. C'est « un débat qui n'intéresse que trop peu la population locale du Grand Duché, à tort », constate Sophie Langevin. Depuis deux ans qu'elle travaille sur le sujet, la comédienne et metteure en scène est devenue une sorte de spécialiste de la question des frontaliers. Elle a lu tout ce que la presse en dit, elle a cherché les chiffres et les données, elle a travaillé avec des universitaires et surtout elle a rencontré plusieurs dizaines de frontalières. Son idée première, soufflée par l'Asti (Association de soutien aux travailleurs immigrés), était de créer une pièce de théâtre documentaire. Progressivement, la forme a été bouleversée au gré des confinements, des fermetures de frontières, puis de la réouvertures des lieux de culture. Finalement, une présentation scénique aura bien lieu (le 31 janvier au Escher Theater et le 24 février au Grand théâtre de Luxembourg), complétée par une version radiophonique, à écouter en podcast. Le tout en trois langues (sur-titrées sur scène), avec quatre comédiennes qui, par hasard, sont issues des quatre pays concernés.

« Quand on vit en Lorraine et qu'on y fait ses études, on sait que les salaires sont meilleurs de l'autre côté de la frontière. La question ne se pose pas vraiment », commence Laura (Aude-Laurence Biver). Elle travaille dans un salon de coiffure depuis dix ans et a pu s'acheter, avec son compagnon, une maison à Yutz. « C'est parfait quand on travaille au Luxembourg. (...) On est entourés de frontaliers et alors on se sent vraiment moins jugés. Là-bas j'ai pas à me justifier de gagner correctement ma vie et ça fait du bien. » Le témoignage de Laura, comme des trois autres personnages, est construit à partir de dizaines d'entretiens que Sophie Langevin a réalisés avec des frontalières. « J'ai rencontré environ cinquante femmes, vivant dans les trois pays voisins, en essayant de trouver des profils variés en termes d'âges et de situations sociales », rembobine-t-elle. Avec Christophe Sohn, chercheur au Liser (Luxembourg institute of socio-economic research), elle a défini les thématiques sur lesquelles les interroger : la gestion de la vie de famille, le sentiment d'appartenance au Luxembourg, le rapport avec les résidents luxembourgeois, les préjugés auxquels elles font face... Ensuite, avec Mani Muller et Frank Feitler, un travail de retranscription, d'assemblage et de montage des réponses a permis de dégager différents profils. Les comédiennes ont enfin choisi et développé des personnages emblématiques, avec quelques phrases récurrentes, quelques sentiments partagés. Le théâtre permet en effet de s'approprier ces questions globales par la confrontation avec l'intime, de s'écarter des simples constats statistiques pour « réfléchir ensemble à un devenir commun ».

La quête du sommeil Quand à 34 ans, elle se retrouve veuve, Véronique (Bach-Lan Lê-Bà Thi) prend le taureau par les cornes : « Ou bien je galérais en Belgique, ou bien je venais bosser au Luxembourg, cet Eldorado tout proche. » Après des années comme intérimaire, elle est embauchée au Parlement européen où elle apprécie « la réalité multiculturelle ». Peut-être plus que d'autres, elle a « des repères au Luxembourg »,

surtout maintenant que ses enfants étudient à l'étranger : « Je fais mes courses au Luxembourg, je vais au théâtre, au cinéma et j'ai aussi des dîners avec des collègues. » Mais pour elle, comme pour les autres, « le quotidien d'une frontalière, c'est la quête du sommeil ». Toutes parlent de la course journalière pour arriver à l'heure malgré les bouchons, pour ne pas rentrer trop tard et encore voir la famille. De la voiture comme une deuxième maison, de la fatigue chronique, des sacrifices pour ce qu'on lit « en bas à droite sur la fiche de salaire ».

« Le Luxembourg a fait en sorte d'avoir plus de frontaliers et moins d'immigrés. C'est un choix gagnant au point de vue économique dont il faut tirer les conséquences »

Sophie Langevin, metteure en scène

Lynn (Nora Koenig) raconte qu'elle mange son petit-déjeuner dans la voiture en essayant de ne pas se tacher et qu'elle se maquille au volant dans les bouchons. C'est une Luxembourgeoise, assez gênée d'avoir dû passer la Moselle pour habiter de l'autre côté : « Ech soen just : ech wunnen bei der Musel, Richtung Däitschland. Ech soe lo net direkt an Däitschland, oder hannert der Grenz. » Malgré son « bon boulot » d'avocate, elle n'a pas les moyens de vivre comme certains « héritiers », mais veut aussi une grande maison. « Mat deem Budget dee mir haten, an do gesäis de dann alt mol eppes Klenges am Eislek... oder zu Déifferdeng – ëmmer nach zimmlech deier... an tëschelanden taucht op eemol e reesen Terrain op, immens vill Potenzial, mee eben déi aner Säit vun der Musel. » D'une autre génération, Rosi (Andrea Quirbach), retraitée après avoir travaillé vingt ans comme infirmière dans une maison de soin, est sans doute la moins amère. Elle n'a choisi le Luxembourg que pour éviter le travail de nuit qui pesait sur sa santé, tout en reconnaissant le bien-être matériel que ça lui a apporté : « Ich würde jetzt nicht so in meinem Haus wohnen und so auf diesem Sofa sitzen, wenn ich nicht jahrelang in Luxemburg so gut verdient hätte. Aber wie gesagt, das Geld war nicht einmal ausschlaggebend, jedenfalls nicht für mich. » La proximité linguistique lui a permis de s'intégrer dans l'équipe de soin, auprès de la direction et auprès des patients : « Ich habe einfach Deutsch mit ihnen geredet, und sie haben mir dann auf Luxemburgisch geantwortet und so habe ich dann sehr schnell gelernt. »

Entre-deux Au-delà de ces différents ressentis, ces histoires singulières deviennent exemplaires et dressent une sorte de portrait de frontalières, tout en observant la difficulté de dessiner les contours de cette identité singulière. « Elles sont dans un entre-deux, dans une identité partagée entre leur chez-soi et leur lieu de travail, entre deux cultures et pour beaucoup entre deux langues », constate Sophie Langevin. La ques-

tion linguistique d'ailleurs au cœur de bien des déclarations, en particulier des francophones : « Ce n'est pas parce que je ne parle pas luxembourgeois que je ne coupe pas bien les cheveux », ironise ainsi Laura. Elles ressemblent en cela aux descendants d'immigrés, nulle part tout à fait chez eux. Ce sont les préjugés dont elles sont l'objet de part et d'autre de la frontière qui les minent le plus. Quand, du côté luxembourgeois, on les considère comme « profitant du système », « volant le travail des autres » et « incapables de s'intégrer », de retour chez elles, elles sont fustigées pour leurs revenus (« nos voisins ne nous voient que par le prisme de l'argent ») et parce qu'elles ne participent pas à la vie locale (« On nous dit 'vous ne payez pas d'impôts ici, mais vous utilisez le système, vous conduisez dans les rues, vous utilisez les hôpitaux, la piscine, les écoles.' »). Bien sûr, tout n'est pas noir dans le tableau qu'elles dressent. Le multiculturalisme est vécu comme une chance (« Je travaille avec des gens de toutes les nationalités, c'est assez extraordinaire, ça c'est une vraie richesse » dit Véronique), le Luxembourg apparaît comme « offrant des perspectives motivantes » (Laura, qui rêve d'ouvrir son propre salon de coiffure) et l'environnement de travail est de qualité (« ein Altenheim mit Hotelcharakter », constate Rosi lors de sa première visite à la maison de soin de Bettembourg).

Récit national Les marques physiques de la frontière (notamment les postes douaniers) ont disparu et les territoires se ressemblent de plus en plus (« Je vois fleurir des cubes blancs et gris. C'est un peu une spécialité luxembourgeoise qui s'est bien importée ici », constate la Belge Véronique). Parallèlement, on assiste à l'émergence de « nouvelles frontières, tantôt sociales, tantôt culturelles ou identitaires, plus ou moins marquées dans l'espace », indique Christophe Sohn qui note que « les frontaliers ne font pas que traverser une frontière. Ils l'étirent, la désagrègent, en emportent une partie avec eux et finalement la déplacent. »

« Ces rencontres et les lectures que j'ai pu faire pour ce projet m'ont fait réfléchir sur la Grande Région, sur notre système économique et sur les enjeux politiques nationaux et territoriaux complexes qui y sont à l'œuvre », souligne la metteure en scène qui se pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Elle espère, avec *Les Frontalières* « faire entendre ce que ces femmes apportent et transportent sur un plan affectif, culturel et politique de part et d'autre des frontières », pour aller au-delà des préjugés et entamer un début de « vivre ensemble » avec la mise en place des occasions de rencontre (culturelles, sportives, associatives, scolaires...). Elle espère dépasser le clivage « nous » face à « eux » ou « ici » et « là-bas ». « Les frontaliers font partie de la société », martèle-t-elle, « la pandémie leur a donné une visibilité qu'il serait dommage de perdre à nouveau ».

« Le Luxembourg a fait en sorte d'avoir plus de frontaliers et moins d'immigrés. C'est un choix gagnant au point de vue économique dont il faut tirer les conséquences. » Sophie Langevin estime que la question de la rétrocession fiscale devra être résolue pour apporter aux personnes la reconnaissance, ne fut-ce que symbolique, dont elles manquent. Un choix de société s'impose : « On ne peut pas seulement être un pays qui prend soin de son économie et où ceux qui y travaillent n'ont qu'à s'adapter, s'ajuster, se plier sans broncher. » Travailler avec le réel, avec des témoignages dans une approche de théâtre documentaire est une manière d'inscrire le théâtre dans la politique. C'est pour Sophie Langevin, une étape pour repenser « le récit national » qui ne peut plus n'être uniquement luxembourgeois. « Tant que nous n'aurons pas défini d'objectifs et de désirs communs, cette identité ne pourra pas se construire. » ●



DEUTSCHLAND

Von Hybris und Eitelkeiten

Martin Theobald, Berlin

Friedrich Merz war schon immer ein Mann, der nicht liefern konnte, wenn es darauf ankam. Beim Parteitag der Christlich Demokratischen Union Deutschlands im Dezember 2018 in Hamburg versammelte er seine Rede und verlor die Wahl gegen Annegret Kramp-Karrenbauer. Und nun am vergangenen Wochenende während der digitalen Wahl eines neuen Parteivorsitzenden versammelte er seine Rede und verlor gegen Armin Laschet.

Nun mag man einwenden, dass man Wahlen nicht mit einer einzigen vergeigten Rede aus der Hand geben kann, doch bei Merz steht in den entscheidenden Momenten stets seine eigene Überheblichkeit im Wege. Er begeistert nicht für seine Ziele, er doziert seine Erfolge. Friedrich Merz war schon immer ein Mann, der nicht verlieren kann. Kaum musste er sich am vergangenen Samstag geschlagen geben, stellte er Maximalforderungen auf. Der Sieger Armin Laschet habe ihn gefälligst jetzt und gleich zum Bundeswirtschaftsminister zu machen. Wie immer Laschet das auch bewerkstelligen würde. Da war sie wieder. Die Hybris des Friedrich Merz.

Doch dieses Mal hatte er wohl den Bogen überspannt. Selbst seinen Unterstützern in der CDU war dieses „Angebot“ an den neuen Parteivorsitzenden zu viel. In Presseanfragen gaben sie sich kleinlaut, baten um Verständnis und Nachsicht, dass man sich dazu nicht äußern wolle. Seine eingeschworenen Gegner waren gesprächiger, sahen sich naturgemäß bestätigt: Friedrich Merz sei eben doch nur ein egomanischer Ehrgeizling, von früh bis spät nur von Anbetern umgeben und sofort beleidigt, sobald alles nicht genau nach seinem Willen lief. Und manch ein Parteimitglied der CDU hofft, dass dies nun endgültig der letzte Auftritt des früheren Fraktionsvorsitzenden im Bundestag war. Dass man die Akte Friedrich Merz nun endlich schließen könne.

Die Frage, die sich alle stellen: Kann Armin Laschet Kanzler?

Stattdessen also Armin Laschet. Der ewige Strahlemann aus Aachen. Oder Düsseldorf. Die Wahl des Ministerpräsidenten von Nordrhein-Westfalen geschah vornehmlich aus zwei Motiven heraus. Die Delegierten haben erstens bei der Abstimmung auf die sichere Bank gesetzt, geleitet von der Frage: Wer gefährdet am wenigsten die derzeitige gute Ausgangslage für die Christdemokrat/innen und damit vielleicht auch die eigene politische Karriere? Merz wäre sicherlich ein streitbarer Parteivorsitzender gewesen, der der Union ein markantes, wenn auch sehr eigenes Profil gegeben hätte. Damit wurde er für viele aber auch unberechenbar und damit riskant.

Zweitens ringt die Partei immer noch mit der eigenen Positionierung und damit auch in einem Richtungskampf. In den beiden Jahren der Kramp-Karrenbauer-Zeit hat sich daran nichts geändert. Sie versuchte, den Streit auszusitzen: „Wir müssen konservativer werden“ versus „Wir bleiben in der Mitte“. Beide Flügel sind, das hat das Ergebnis der Wahl vom vergangenen Samstag gezeigt, gleich stark, wenn auch die „Mitte“ sich erneut knapp durchset-

zen konnte. Armin Laschet vordringlichste Aufgabe ist es, in diesem Richtungsstreit für Klarheit zu sorgen. Seiner Vorgängerin ist dies nicht gelungen. Ein Vorteil für Laschet ist jedoch, dass in diesem Jahr fünf Landtags-, eine Abgeordnetenhaus- und schließlich die Bundestagswahl an. Diese können die CDU zur Einheit mahnen, um ihrem eigenen Machtanspruch gerecht zu werden.

Das führt direkt zum eigenen Machtanspruch des Armin Laschet: Kann er Kanzler? Nach seiner Wahl zum Parteivorsitzenden hat Laschet verlauten lassen, dass er erst im Frühjahr eine Antwort auf die Kanzlerfrage präsentieren wird. Das ist taktisch klug, denn gelingt es weder in Mainz noch in Stuttgart das Amt des Ministerpräsidenten zu erobern, würde dies direkt dem Kanzlerkandidaten angehaftet. So laufen sich die Herren warm: Laschet in Düsseldorf und Markus Söder in München. Einzig Jens Spahn hat sich am vergangenen Wochenende selbst aus dem Rennen genommen, als publik wurde, dass er bereits in der Partei seine Chancen zum Kanzlerkandidaten sondieren ließ.

Doch sowohl für Laschet als auch für Söder wird es ein Parforceritt in Zeiten der Pandemie. Beide müssen auf Sichtbarkeit außerhalb ihrer Bundesländer setzen, dürfen Angela Merkel nicht beschneiden, doch darf nicht das Bild entstehen, dass sie ihre Positionen als Ministerpräsidenten missbrauchen, um billigen Wahlkampf zu führen und dabei ihren eigentlichen Job zu vernachlässigen. Und beide haben ihr Manko: Laschet halten gerade einmal 30 Prozent der Deutschen für kanzlertauglich und Söder ist durch seine bisherige „Bayern-zuerst“-Politik Wählerinnen und Wählern in Nord- und Ostdeutschland kaum zu vermitteln.

Überhaupt Ostdeutschland. Hier schlugen sich nach der Wahl Armin Laschets die Vertreter der

Landesverbände die Hände über dem Kopf zusammen. Aus Verzweiflung. Denn sie hatten auf Friedrich Merz gesetzt, der mit seiner konservativen Politik ein klares Signal an abtrünnige AfD-Wähler gesetzt hätte. Mit Merz hätten die Rechten ein ernsthaftes Problem gehabt. Laschet hingegen steht für Kontinuität mit der Ära Merkel. Und weil die Bundeskanzlerin bei den AfD-Wählern so verhasst ist, werden die Rechtsextremisten keine Gelegenheit auslassen, auf dieses Kontinuum hinzuweisen. Eine mögliche schwarz-grüne Koalition nach der Bundestagswahl wäre mit Parteichef Merz ein Ding der Unmöglichkeit gewesen. Anders mit Laschet. Er war schon zu Bonner Zeiten Mitglied der schwarz-

grünen Pizza-Connection, regelmäßigen Treffen von CDU-Mitgliedern und Grünen in einer Bonner Pizzeria. Er wird nicht müde zu betonen, dass man nun „Ökonomie und Ökologie“ zusammenbringen müsse. Gleichzeitig betont er, wie gut er mit der FDP in Düsseldorf regiert, womit er auch die FDP von Duz-Freund Christian Lindner nicht vergault.

Menschen in Nordrhein-Westfalen sehen Laschet hingegen als einen Politiker, der von einem Fettnapf zum nächsten taumelt, zu Vetternwirtschaft neigt – wie es jüngst die Covid-Masken-Beschaffung durch seinen Sohn zeigte – und der stets ein wenig unbefehlshaft wirkt, denn Führungsstärke zeigt. ●



Armin Laschet ist neuer CDU-Parteichef

ISRAEL

Auf die zweite kommt es an

Judith Poppe, Tel Aviv

„Ich spüre eine leichte, individuelle Befreiung“, sagt Maimon Maor. Der 74-Jährige hat am 11. Januar in Tel Aviv seine zweite Impfung erhalten, die laut des Impfstoffherstellers Pfizer eine Woche nach Empfang den Schutz vor Corona auf 95 Prozent erhöhen soll. Aber Diskussionen um die Wirksamkeit der Impfungen aufgrund der Mutationen und die Tatsache, dass gerade so viele um ihn herum an Corona erkrankt sind, machen ihm Sorge.

Obwohl bereits 2,2 Millionen der gut neun Millionen Israelis geimpft wurden, eine knappe halbe Million von ihnen bereits zum zweiten Mal, gehen die Infektionszahlen durch die Decke. Am Montag wurde in Israel zum ersten Mal seit Beginn der Pandemie die 10 000-er Marke von Neuinfektionen geknackt.

Die Frage, wie es im *Real-Life*-Versuch Israel weitergeht, beschäftigt mittlerweile nicht nur die Israelis, sondern auch den Konzern Pfizer und die ganze Welt. Die Tatsache, dass Israel dank seines digitalisierten und lokal verankerten Gesundheitssystems die Impfungen effektiv und mit bahnbrechender Geschwindigkeit durchführt, hat den Konzern Pfizer dazu bewegt, im weltweiten Wettkampf um Impfstoffe sogar Lieferungen vorzuziehen und Millionen von Dosen in das kleine Land zu bringen.

Erste Untersuchungsergebnisse zur Effektivität der Impfungen liefern einen kleinen Dämpfer, aber geben auch Anlass zu Hoffnung. Der Coronavirusbeauftragte Nachman Ash soll laut der israelischen Internetzeitung *Times of Israel* am Dienstag gesagt haben, dass es danach aussieht, dass die erste Spritze weniger

effektiv ist als Pfizer in Aussicht gestellt hat. Zahlreiche Israelis haben sich nach ihrer ersten Impfung noch mit dem Coronavirus angesteckt. Allerdings soll die Wirkung sich auch erst langsam einstellen und sich nach der ersten Woche und noch einmal nach der zweiten Woche signifikant erhöhen.

Mediziner/innen haben in Israel bisher die Infektionsraten von insgesamt 600 000 Geimpften nachverfolgt, das sind 27 Mal mehr Personen als in der Phase-3-Studie, die der Zulassung des Impfstoffes von Pfizer/Biontech voranging. Laut Gesundheitsministeriums reduziere der Impfstoff die Infektionen 14 Tage nach der ersten von zwei Impfungen um etwa 50 Prozent.

Die Krankenkasse Maccabi gab in einer weiteren Studie einen Rückgang der Infektionen, zwei Wochen nach der ersten Impfung, um 60 Prozent an, während die Angaben von Clalit 14 Tage nach der ersten Spritze lediglich einen Abfall der Infektionen um 33 Prozent feststellten. Es ist unklar, warum die Zahlen so unterschiedlich sind. Ein Faktor könnte die Tatsache sein, dass Maccabi geimpfte Menschen aller Altersgruppen in die Studie einschloss, Clalit lediglich geimpfte Personen über 60.

Serologische Untersuchungen an medizinischem Personal zeigten allerdings, dass die zweite Spritze wohl großen Effekt erzielte. Von 102 Personen hatten 100 eine Woche nach der zweiten Spritze sechs bis zehn Mal so viele Antikörper hatten wie noch eine Woche zuvor.

Das Abkommen zwischen Pfizer und dem israelischen Gesundheitsministerium, das die zügigen Lieferungen von Impfstoff an Israel und damit auch die Datenerhebungen möglich gemacht hat, wurde zunächst unter Verschluss gehalten wurde, was Kritik von Datenschützer/innen auf sich gezogen hatte.

Am vergangenen Sonntag veröffentlichte das Gesundheitsministerium schließlich das Dokument, schwärzte jedoch einige Stellen. Im Vertrag verspricht Pfizer, Israel genug Impfstoffe zu liefern, um so bald wie möglich eine Herdenimmunität herstellen zu können. Pfizer soll im Gegenzug Daten zum „Messen und Analysieren“ erhalten. Daten, die das israelische Gesundheitsministerium laut Vertrag mindestens liefern muss, sind Angaben, die auch der Öffentlichkeit jederzeit zugänglich sind: Anzahl der

Covid-19-Fälle, der Patient/innen in Krankenhäusern, Todesfälle und Anzahl der durchgeführten Impfungen, jeweils aufgeschlüsselt nach Altersgruppen und anderen demografischen Faktoren.

Das wirkt zunächst unproblematisch. Die Datenschutzexpertin Tehilla Schwartz Altschuler vom Israelischen Demokratieinstitut (IDI) sieht jedoch einige Probleme in dem Vertrag: Angesichts der Tatsache, dass es sich um eine Forschungsstudie handelt, hätte die Erlaubnis der Israelis zur Verwendung ihrer Gesundheitsdaten eingeholt werden müssen. Auch die Genehmigung des Helsinki-Komitees wäre notwendig gewesen. Das Helsinki-Komitee muss medizinische Forschung und Versuche an Menschen, die darauf abzielen, medizinisches Wissen zu erweitern, genehmigen, bevor diese durchgeführt werden.

Besonders problematisch erscheint auch, dass laut IDI der Konzern Pfizer die Veröffentlichung von unerwünschten Ergebnissen,

etwa bezüglich der Wirksamkeit oder Nebenwirkungen, zumindest aufschieben kann; es ist nicht ganz eindeutig, ob er diese laut Vertrag komplett verhindern kann.

Derweil läuft die Diskussion um die sogenannten grünen Pässe, die geimpften Personen Zugang zu Restaurants, Veranstaltungen und eine Befreiung von der Quarantäne bei Einreise verschaffen könnten. Ob grüne Pässe medizinisch vertretbar sind, kann Asher Salmon, Leiter der Abteilung für internationale Beziehungen im Gesundheitsministerium, derzeit noch nicht mit Sicherheit sagen. „Wir werden erst in einigen Wochen wissen, ob Geimpfte auch weiterhin ansteckend sind oder sein können. Es lohnt sich aber, die Debatte um die grünen Pässe jetzt schon zu führen, auch weil es Menschen dazu ermutigt, sich impfen zu lassen“, sagte er. Der Tel Aviver Bürgermeister Ron Huldai kündigte derweil an, bereits im Februar die ersten Kulturveranstaltungen für Geimpfte anzubieten. Der geimpfte Maor würde sich freuen. ●

Der Vertreter der Erdogan Partei im RTÜK, Nuriullah Öztürk, blickt vorüber die AfD, zwar, dass Sender, die auf YouTube oder Periscope einige Stunden senden, von der neuen Regelung nicht betroffen seien. Doch der Text der Anordnung ist demaltes unperfekt, dass nicht nur die vom Regime verbotenen kritischen Medien in der Türkei wie *Medyascope* oder *T24* bald zum Schweigen gebracht werden könnten, sondern auch internationale Sender. Vor allem wird bereits Spekulation, wie die Kontrolleure von RTÜK mit dem neuen gemeinsamen YouTube-Kanal der Sender *Deutsche*

mal weitgehend frei berichtenden türkischen Medien systematisch unter Druck zu setzen. Nicht mit gezielten Einschüchtern, sondern durch schlaues Inflanzieren. Der erfahrene und kritische Journalist Aydin Ergin beschreibt diesen Vorgang im Blog *international.de-link*, de-se. „Ein Finanzpool, der aus höchstens fünf oder sechs großen Bauunternehmern besteht, die den Löwenanteil des staatlichen Ausschussbogens erhalten, hat Zensuren und Fernsehveranstaltungen aufgekaut und deren Führungsorgane mit Leuten bestückt, die Erdogan-Befehlshaber und Anweisungen befolgen.“

Mit einer Anordnung vom 1. August 2019 versucht der türkische Hohe Rat für Rundfunk und Fernsehen (RTÜK) zur Zeit, das Internet unter seine Kontrolle zu bringen. Laut ihr müssen ab jetzt Sender und Livestream-Kanäle, die in der

portail du portier avant le passé de (dubai)

ents modèles d'urbanisme des gagnent en masse pour géologiques. On est en discussion (pas). C'est en dans l'interprétation de la circulation

Votre publicité ici

Contactez Zoubida Belgacem qui est en charge de la régie publicitaire au sein du **Lëtzebuurger Land**.

+352 48 57 57 32
zbelgacem@land.lu



Bédaver sans trop payer

Le leader national de la vente de cannabidiol, CBD24 (photo : sb), a déposé fin 2020 un recours en annulation contre une circulaire de l'Administration des Douanes et Accises datant du 1^{er} décembre dernier et visant à taxer, de la même manière que la cigarette, les produits à base de CBD susceptibles d'être fumés ou vaporisés. CBD24 s'est étendue sur tout le territoire luxembourgeois à l'automne 2019 et compte une vingtaine de points de vente aujourd'hui. À leur arrivée sur le marché, les produits CBD n'étaient soumis à aucune taxation ou aucun droit d'accise spécifique, explique l'avocat du groupe Marc Theisen dans un recours déposé au tribunal administratif dès l'entrée en vigueur du texte. Seul le taux de TVA à 17 pour cent s'appliquait, « le CBD entrant dans la catégorie du thé ou du cannabis industriel »,

relève le recours. À l'hiver 2019, alors que le texte n'était que projet, CBD24 avait déjà sensibilisé l'administration aux répercussions d'une telle augmentation. CBD24 conteste la légitimité de la mesure. « Sous couvert d'une simple circulaire, l'Administration des Douanes et Accises a introduit un véritable règlement », note Me Theisen. Pour l'avocat, une loi est requise. Ladite circulaire n'interpréterait pas un texte de loi en vigueur, mais créerait « une toute nouvelle taxe ». Dans un entretien accordé au *Wort* en novembre dernier, le président de l'Association luxembourgeoise du chanvre (Hanfverband) Christophe Zimmer informe que l'augmentation du droit d'accise à 33,15 pour cent doit être répercutée sur les marges. « Certains vendeurs ont déjà dû abandonner leur activité », relate Christophe Zimmer. ^{ps0}

Quand les promoteurs s'exproprient

Le *Wort* publie samedi et mercredi une annonce d'adjudication immobilière insolite. Le siège des sociétés d'Éric Lux et Flavio Becca, les deux célèbres entrepreneurs de l'immobilier, mais aussi de Gerard Lopez (Genii capital) sera mis en vente aux enchères jeudi 28 janvier au Parc Hôtel Alvisse. La société du nom du bâtiment, C1, qui détient le bien sis au 1 rue Peternechen à Howald est en liquidation judiciaire depuis 2017. Ses associés, Éric Lux et Flavio Becca, se font la guerre dans les prétoires. L'un et l'autre clans se reprochent mutuellement des dépenses indues dans des entreprises dans lesquelles ils partagent des intérêts. Sollicité en marge du procès de Flavio Becca, son entourage ne bronche pas. Les contrats de bail pour les bureaux sont assurés pour quelques mois encore. Ensuite Promobe et la myriade de sociétés de la famille Becca logées au C1 migreront au nouveau siège de Leudelange. « Faut juste vendre l'immeuble le plus cher possible », sourit un membre de l'équipe. *Paperjam* rapporte que la BIL a une créance de neuf millions d'euros sur C1. ^{ps0}

Almagest à l'amende

« La culture du banquier est mon ami, c'est terminé. Cette proximité est solidement ancrée auprès des personnes

qui connaissent leur banquier depuis de très nombreuses années. Le banquier n'a pas à choisir entre sa réputation, son emploi et le fait de ne rien dire. Il est obligé de coopérer avec les autorités au risque de perdre sa licence », professait en janvier 2019 le gérant de fonds Benjamin Benedetto dans un entretien au média marocain *L'économiste.com*. Cette semaine, l'actionnaire principal d'Almagest Wealth Management (selon le registre des bénéficiaires effectifs) a vu sa société sanctionnée par la CSSF. Une amende administrative de 150 000 euros (un montant considérable pour un PSF) lui est infligée aux motifs de non-respect des obligations professionnelles en matière de coopération avec les autorités, manquements aux dispositions de la réglementation antiblanchiment et dysfonctionnement dans l'application de Mifid, directive européenne encadrant la relation avec le client. Le régulateur luxembourgeois précise en fin de publication qu'il a tenu compte, en déterminant le montant de l'amende, des actions correctrices entreprises par la société d'investissement pour « pallier les déficiences constatées ». ^{ps0}

Quid pro quo

Il y aurait « un accord de principe » au conseil échevinal de Luxembourg pour prolonger les contrats avec des firmes de sécurité privée (photo : sb), c'est ce que confirme l'échevin Laurent Mosar (CSV) vis-à-vis du *Land*. Le rayon de ces patrouilles pourrait éventuellement être



élargi vers certaines rues de Bonnevoie, précise-t-il. Avant de renouveler le contrat, la Ville de Luxembourg passerait par une nouvelle soumission publique. Invitée de la matinale de *RTL-Radio*, la bourgmestre, Lydie Polfer (DP), disait recevoir quasi quotidiennement des « lettres dans lesquelles les gens nous disent 'merci' ». Les vigiles privés auraient même « aidé la Police » (« et plus d'une fois »), par exemple « quand un policier avait des difficultés pour arrêter quelqu'un ». Lydie Polfer proposait un quid pro quo au gouvernement, laissant entendre qu'en cas d'introduction d'un *Platzverweis*, « on pourrait en parler de nouveau » (de mettre fin aux patrouilles privées de l'espace public). Dans une question urgente, les partis de l'opposition (Déi Gréng, LSAP et Déi Lénk) reviennent à la charge, évoquant un contrat « illégal » qu'il faudrait suspendre au plus tôt. La ministre de l'Intérieur, Taina Bofferdin (LSAP), qui avait jusqu'ici gardé un silence complet sur l'affaire, a répondu ce jeudi à un courrier que ces trois partis lui avaient adressé le 9 décembre. Notant d'emblée que l'affaire relèverait de la compétence de la ministre

de la Justice, elle explique être intervenue auprès de Lydie Polfer « pour insister sur une définition plus précise de l'activité de la société de gardiennage afin de garantir que celle-ci n'empiète pas sur les attributions des autorités publiques dans le maintien de l'ordre ». D'après la ministre, la bourgmestre et ses échevins reconsidéreraient « la définition de la mission ». Elle-même annonce créer un cadre juridique nouveau « permettant notamment aux agents municipaux d'intervenir d'avantage. » ^{bt}

Arbeitslosenquote bleibt hoch

Die Arbeitslosenquote hat sich nach dem rasanten Anstieg zu Beginn der Coronakrise und einem Rekordhoch im April und Mai (6,9%) zwar stabilisiert, bleibt aber weiterhin hoch. Wie das Statec am Mittwoch mitteilte, lag sie im Dezember 2020 bei 6,4%. Im Vergleich zum Dezember 2019 ist das ein Plus von 20,5 %. Den Anstieg führt das Statec darauf zurück, dass weniger Arbeitssuchende eine Stelle gefunden haben. Die Zahl der Neueinschreibungen bei der Adem sei im Dezember 2020 um 1,9 % niedriger als im gleichen Monat des Vorjahres gewesen. Gleichzeitig sei aber auch die Zahl der freien Stellen um 1,9% zurückgegangen. Dabei sind je nach Sektor große Unterschiede zu beobachten. Während im Baugewerbe (+38%), im Gesundheitswesen (+11%) und in der Finanzbranche (+7%) die Zahl der freien Stellen gestiegen ist, ging sie im Hotel-, Restaurant- und Gaststättengewerbe (-53%),

im Einzelhandel (-26%) sowie im Transport- und Logistikbereich (-15%) zum Teil stark zurück. ^{ll}

Vorkaufsrecht gerettet

Ein Urteil des Verwaltungstribunals vom 22. Juli 2020 hatte in den Luxemburger Gemeinden für Aufregung gesorgt. Ein Privateigentümer hatte gegen eine Entscheidung des Schöffenrats der Gemeinde Sanem Einspruch eingelegt, weil dieser das im Pacte-Logement-Gesetz von 2008 verankerte kommunale Vorkaufsrecht („droit de préemption“) für eine Parzelle im Wert von 30 000 Euro zum Bau eines Fußgänger- und Fahrradwegs gezogen hatte. Das Verwaltungstribunal hatte entschieden, dass dies nicht zulässig sei, weil einerseits nur der Gemeinderat (und nicht der Schöffenrat) dazu befugt sei, das Vorkaufsrecht zu ziehen und die Gemeinde Sanem andererseits kein fertiges Bauprojekt habe vorlegen können, das dieses Vorkaufsrecht rechtfertige. Das Urteil hätte quasi das Ende des Vorkaufsrechts bedeutet, das 2008 zur Schaffung von subventioniertem Wohnraum und neuer Infrastruktur durch die Gemeinden eingeführt wurde. Seine Anwendung wäre zumindest stark eingeschränkt geworden. Die Gemeinde Sanem legte am 31. August Berufung beim Verfassungsgericht ein und bekam in einem Urteil vom 5. Januar 2021 teilweise recht. Die Richter kamen zu dem Schluss, dass der Bürgermeister- und Schöffenrat sehr wohl entscheiden könne, das Vorkaufsrecht anzuwenden. Allerdings müsse der Gemeinderat

vor Abschluss des notariellen Akts die Entscheidung bestätigen. Ferner urteilte das Verwaltungsgericht, dass noch kein fertiges Projekt vorliegen müsse, wenn das Vorkaufsrecht ausgeübt wird. Es reiche aus, dass die Gemeinde eine konkrete Zielsetzung oder einen Verwendungszweck anführe, wenn sie den Notar über ihre Entscheidung, das Vorkaufsrecht anzuwenden, in Kenntnis setzt. Allerdings hielten die Richter auch fest, dass die Gemeinde ihr Bauprojekt auf dem so erworbenen Grundstück zeitnah umsetzen muss. Eine interministerielle Arbeitsgruppe unter der Leitung des grünen Wohnungsbauministers Henri Kox beschäftigt sich zurzeit mit der gesetzlichen Reform des Vorkaufsrechts. Auch die Stadt Luxemburg und der Gemeindeverband Syvicol sind daran beteiligt. Laut eines rezenten Rundschreibens von Innenministerin Taina Bofferdin (LSAP) sollen konkrete Vorschläge noch vor Beginn der Sommerferien vorgelegt werden. ^{ll}

Inarrêtable endettement

Le ratio de la dette publique par rapport au PIB est passé de 86 pour cent au troisième trimestre 2019 à 97 pour cent un an plus tard dans la zone euro. Le pourcentage a crû de 79 à 90 pour cent dans l'ensemble de l'Union européenne, informe Eurostat ce jeudi. L'institut européen de la statistique explique l'augmentation de l'endettement par les réponses politiques aux mesures de confinement liées au Covid-19 « matérialisées par

des besoins de financement ». La conjonction de deux facteurs, la hausse de la dette nette et la diminution du PIB, accélère le phénomène, relève Eurostat. ^{ps0}

Rectificatif

L'ancien directeur du *Quotidien*, Claude Gengler, est « conseiller politique » de la Piratepartei, et non « attaché parlementaire », comme nous l'écrivions la semaine passée.

Money time

Pierre Sorlut

Passé d'armes décisive entre l'intrépide substitut du procureur Guy Breistroff et l'avocat-star français Hervé Temime, dans le procès des montres de Flavio Becca

Unplugged Mardi matin, parties et badauds s'attroupent au premier étage du tribunal d'arrondissement de la capitale. Un tumulte naît à la confluence des affaires dans l'attente de l'ouverture des salles. Le dossier des 800 montres de luxe achetées pour 18 millions d'euros par Flavio Becca via ses sociétés occupe le haut de l'affiche. Comme la semaine passée lors des trois premiers jours de procès, le clan fait corps autour du prévenu. L'entrepreneur de l'immobilier, du sport et de l'alimentaire est poursuivi pour abus de biens sociaux et blanchiment-détention. Il risque une à cinq années de prison et 1,25 million d'euros d'amende. Mais dans la salle des pas perdus ce mardi, l'avocat de la défense Hervé Temime concentre l'attention. Le caïd du pénal des affaires en France doit plaider. Alors qu'il ne livre encore que des banalités lues dans la presse, l'auditoire lui est déjà tout acquis... notamment les journalistes qui espèrent glaner un secret-défense. Chargé de son sac à dos en cuir beige usé, le substitut du procureur Guy Breistroff fend l'attroupement et sonne la fin de la récré. L'audience va commencer.

La plaidoirie liminaire d'Arsène Kronshagen, avocat local de Flavio Becca, sonne comme une première partie de concert. La prestation est vite interrompue par le président Marc Thill, perdu dans la note versée et lue par l'avocat. Les réglages sont opérés. « Très bien on a retrouvé la bonne page », se félicite le juge. « Je continue avec le grand A, quant à l'infraction clandestine », poursuit le pourtant expérimenté Arsène Kronshagen. L'avocat de la défense explique que les montres de luxe achetées entre 2004 et 2011 via 18 sociétés du groupe Becca l'ont été des plus officiellement. Les 500 d'entre elles destinées à l'usage personnel étaient inscrites aux comptes-courants associé (pour neuf millions d'euros). Débiteurs, lesdits comptes devaient être renfloués, avec intérêt, par le dirigeant Flavio Becca au niveau de sa structure de financement hong-kongaise. Les 319 montres, « les plus précieuses », achetées au titre d'investissement pour la SPF Promobe Finances étaient inscrites à l'actif (pour onze millions d'euros), si bien que rien, insiste la défense, n'a été dissimulé. La dissimulation caractérise partiellement le délit, ici l'abus de biens sociaux. Les sociétés étaient auditées régulièrement sans jamais trouver à redire. L'expert Paul Laplume a passé en revue les comptes durant l'instruction. Pas davantage d'état d'âme, souligne la défense. « Les faits visés ne présentent aucune clandestinité », a martelé Arsène Kronshagen avant de conclure sur la prescription de l'affaire. La défense reproche notamment aux fonctionnaires de l'Administration des contributions directes d'avoir procédé au signalement tardivement... et opportunément, à la faveur du scandale Livange-Wickrange et des soupçons de corruption dans l'attribution du marché du stade national, soupçons levés depuis.

Bulldog Puis intervient Hervé Temime. Celui que l'on désigne en France comme « relaxator » (pendant à son ancien confrère Éric Dupont-Moretti surnommé « acquittator ») plaide sans surprise la relaxe, « faute d'infraction pénale à juger ». L'avocat des personnalités (il compte parmi ses clients Roman Polanski, Bernard Tapie ou Gérard Depardieu) détaille sa représentation de Flavio Becca « un homme probablement atypique », mais dont on ne peut que constater « une réussite exceptionnelle » dans les affaires, à la suite de son père Aldo. « Monsieur Becca est un homme d'affaires un peu à l'ancienne, avec des qualités rares qu'on ne rencontre plus souvent. Il prend tous les risques personnels pour favoriser la réussite de ses entreprises », raconte Hervé Temime dans un toujours très subtil aller-retour entre les arguments que son auditoire prendra pour argent comptant (l'entrepreneur

atypique) et ceux qu'il doit lui faire acheter (l'entrepreneur innocent). « Pas question de le vouer aux gémonies, mais on doit constater sa réussite », glisse-t-il. Comme pressenti la semaine passée, mais cette fois dans un style résolument péremptoire, le pénaliste qualifie « d'extravagante » et « d'incompréhensible » l'enquête menée par les policiers. « Des lacunes manifestes, (...) pas de photos au soir de la perquisition de la chambre forte chez Flavio Becca, (...) pas de saisie des montres une par une, (...) pas d'inventaire, pas les boîtes, pas les papiers, pas d'expertise... » Hervé Temime regrette que la valeur des 600 montres saisies n'a pas été expertisée en 2010. Selon l'avocat fêru de chiffres, on aurait maintenant constaté le bienfondé de l'investissement. Vingt, trente, quarante, 300 ou 400 pour cent, la valeur marchande des montres de luxe augmenterait avec les années... ce qui tendrait à l'absence de contrariété à l'intérêt social. Or, le tribunal statuera sur ce point constitutif de l'abus de bien social, avec celui de l'intention délictueuse. (Les deux autres critères caractérisant l'abus de biens sociaux - qualité de dirigeant et usage des crédits de la société - ne sont contestés par personne). Or, rappelle Me Temime dans le sillon de son confrère luxembourgeois, Flavio Becca n'aurait pas tenté de dissimuler les acquisitions de produits de luxe en les faisant respectivement inscrire dans les comptes courants associé ou à l'actif « valeurs mobilières » de la société de patrimoine familial. La bonne foi de l'entrepreneur serait prouvée par la récurrence des contrôles de l'administration fiscale, énumérés par la défense. Sur les 180 contrôles recensés, « jamais le fisc n'a considéré le recours aux comptes associé comme contraire à la loi », relève Me Temime (ni de versement de dividende caché, dira-t-il jeudi).

La discussion juridique porte sur la possibilité au Luxembourg, à l'inverse de bon nombre de juridictions étrangères, de recourir à des comptes courants débiteurs, c'est-à-dire la possibilité pour un dirigeant d'acheter via son entreprise à crédit, sous condition de rembourser

l'emprunt avec intérêts. Hervé Temime signale en outre que les sociétés utilisées pour acquérir les objets de luxe n'ont jamais souffert de problèmes de solvabilité ou de liquidités (ce que l'instruction n'a pas cherché à savoir), facteurs qui auraient aggravé l'abus de biens sociaux le cas échéant. Quand bien même, « c'est presque une blague de considérer qu'on est dans l'abus de biens sociaux », juge Hervé Temime. L'avocat rappelle les cautions personnelles de Flavio Becca, plus de quarante millions d'euros, et son patrimoine personnel, évalué en 2009 à 400 millions d'euros, des assurances en cas de coup dur.

Les banques qui saisissent la CRF tardivement. Les comptables qui taisent les destinataires des montres. Le ministère public relève des détails qui interpellent

Real world example « Imaginez que votre voisin vous aborde dans la rue et vous demande 100 000 euros pour acheter une voiture à l'auto-festival. Vous acceptez et le soir vous expliquez cela à votre épouse qui est furieuse. Pour la rassurer, vous lui répondez que la situation ne change pas. Qu'avant vous aviez 100 000 euros à la banque et que maintenant vous avez une

créance de 100 000 euros sur votre voisin. En revanche, quand un jour vous souhaitez récupérer votre argent, le voisin vous dit : 'allez à Hong Kong' » Mercredi, le substitut du procureur d'État Guy Breistroff translate l'argumentaire de la défense dans le monde réel. C'est l'une des rares fois que le parquetier lève le nez de sa note. Celle-ci frôle les 90 pages. Académique et sans ambages, Guy Breistroff répond point par point aux sèches affirmations de ses contradicteurs. Le besogneux représentant du ministère public opère une sélection. Au moyen de libellé obscur soulevé par l'avocate de la défense Julie Wieclawski en première semaine, le parquetier oppose la réponse du prévenu au président Marc Thill selon laquelle Flavio Becca avait bien compris de quoi il était accusé. Au moyen du dépassement du délai raisonnable, Guy Breistroff confronte la complexité de l'affaire. Outre les externalités liées au Covid-19 ou le recours en cassation de la défense contre l'arrêt de la chambre du conseil renvoyant Flavio Becca en correctionnelle, le substitut du procureur relève la nature inhérente du délit : la volonté de dissimuler l'abus de bien social. Guy Breistroff énumère « les strates » qu'il a fallu briser pour mettre les « infractions occultes » à la lumière : Percer le mystère de comptes de sociétés détenues par une même famille, où des intérêts divergents de tiers auraient potentiellement conduit à signaler les errements. Ou encore dissiper le flou des factures de la grosse soixantaine de bijoutiers, lesquels ne mentionnaient pas le détail des marchandises enlevées. Guy Breistroff accuse le clan Becca d'avoir opéré à dessein. Le substitut cite la bijouterie Hestermann à Düsseldorf qui appliquait la consigne jusqu'à un contrôle fiscal en 2008-2009 à la suite duquel elle s'est pliée au souci du détail. « Après cette date, les acquisitions sur place se sont taries », relève Guy Breistroff. Pour les cas où les achats de montres levés par l'administration des contributions étaient comptabilisés dans frais de cadeaux, fiscalement déductibles si l'on en connaît les destinataires, « là, c'est assez bizarre, les responsables de la comptabilité

n'ont pas voulu donner de noms », commente le représentant du ministère public. Autre saillie, à l'adresse des banques cette fois : les déclarations de soupçon à la cellule de renseignement financier sur les transactions liées aux montres, « c'est assez cocasse », ont toutes été envoyées après l'annonce des perquisitions. Sauf CBP Quilvest, banque dont une part substantielle est détenue par Promobe, qui n'a rien envoyé, du tout relève le substitut.

Non sans admirer la réussite professionnelle de la famille Becca, qui n'avait initialement pas toutes les cartes en main, Guy Breistroff reproche au « patriarche » Flavio Becca de continuellement confondre les intérêts de ses sociétés avec les siens propres. Or, en droit, les deux divergent bien en l'espèce, assure le substitut du proc' : « Tout acte qui n'entre pas dans son objet social est contraire à son intérêt », assène-t-il. L'abus de biens sociaux se constitue à partir du moment où « l'actif a connu un risque auquel il n'aurait pas dû être exposé ». Les montres, un investissement ? Peut-être, mais c'est un risque que n'auraient pas dû encourir les sociétés dédiées au commerce de prosciutto, la promotion immobilière, pas même la société de gestion de patrimoine familial. « Les critiques acerbes de la défense sur la solvabilité sont hors-sujet », clame Guy Breistroff. Compte tenu de la « gravité des faits », la hauteur du montant « hors du commun » et nonobstant l'absence de condamnation par ailleurs (« à l'exception d'un excès de vitesse »), le ministère public requiert une peine de 42 mois de prison (potentiellement avec sursis), 250 000 euros d'amende et la confiscation des montres saisies qui n'appartiennent pas à Promobe Finances SPF, soit 324 toquantes.

Dernier mot Ce jeudi, Hervé Temime s'offusque. L'avocat s'offusque du portrait de Flavio Becca dressé dans le réquisitoire du procureur, un portrait dans lequel l'entrepreneur « ne s'est pas reconnu du tout », notamment dans l'accusation de mauvaise foi. Hervé Temime s'offusque de « l'extrême sévérité » des peines requises. L'avocat parisien détaille à son tour, point par point, les désaccords, notamment en droit, qu'il a avec les éléments soulevés la veille. On comprend que son équipe n'a pas ménagé sa peine entre les deux audiences. « Je plaide plus fort l'absence de dissimulation », conclut-il, définitif, après avoir répété la diligence des comptables du groupe Becca à enregistrer dûment les achats de montres. À l'argument de l'exposition (« anormale », ajoute-t-il) au risque, Hervé Temime souligne que, vingt ans après, celui-ci ne s'est pas réalisé. Bien au contraire. Jamais personne, ni le fisc, ni les associés, ni les employés, n'auraient souffert d'un quelconque préjudice de l'achat de montres. L'avocat parisien signale en outre que la réussite de l'entreprise a été fondée sur la constante préoccupation de Flavio Becca pour « les intérêts de son groupe ». « S'il n'a pas remboursé (les dettes accumulées auprès de Promobe Finances Hong Kong, ndlr), c'est parce que Monsieur Becca a décidé de consacrer l'intégralité des ressources du groupe aux créanciers d'importance, notamment les banques, afin de pérenniser l'activité » de « l'un des principaux employeurs du pays ». « Nous ne sommes pas face à un abus de biens sociaux habituel », avait fait valoir Hervé Temime quelques minutes plus tôt. Une sentence ambiguë à laquelle les juges devront trouver la juste définition d'ici le 4 mars. ●

La rédaction prend le parti d'écarter le débat juridique sur le blanchiment-détention, mais signale que le chef d'inculpation permet une aggravation de la peine requise et/ou prononcée

Si la protection du patrimoine irrite tellement certains multipropriétaires, c'est qu'il perturbe le rêve luxembourgeois, souvent aussi excitant que vague, de se lancer un jour dans une promotion immobilière. En mars 2016, une citoyenne saisit le tribunal administratif estimant que ses « droits acquis n'avaient pas été respectés ». En classant plusieurs de ses immeubles en « ensembles sensibles », la Ville de Luxembourg l'aurait jetée dans « l'incertitude la plus absolue » quant aux limites de « son droit de disposer de son bien comme elle l'entendait ». La décision communale lui causerait « un préjudice financier considérable » : La valeur des biens s'en trouverait réduite de moitié, affirmait-elle. Elle ressentait le classement de ses biens comme « une véritable privation du droit de propriété ».

Cet amalgame entre protection du patrimoine et expropriation, on le retrouve dans quasiment tous les procès intentés contre la Ville de Luxembourg en 2018, à la suite du nouveau Plan d'aménagement général (PAG), et dont les jugements sont tombés ces derniers mois. L'article 16 de la Constitution (« Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et moyennant juste indemnité ») y est invoqué à la manière d'un mantra par les avocats des propriétaires. Arrêt après arrêt, ce moyen est rejeté par les juges. C'est un des rares points sur lesquels une jurisprudence stable s'est cristallisée. Dès 2017, le Tribunal n'avait pas suivi la plaignante, et lui rappela qu'elle pouvait « toujours user de ses biens et les mettre en valeur ». Bref, une limitation du droit de propriété ne pourrait être considérée comme équivalent à une expropriation, elle ne nécessiterait donc pas une plus loi, mais pourrait se faire via règlements communaux.

Le classement de leurs maisons serait une forme d'expropriation, lit-on dans les plaintes des propriétaires

En 2020, 68 affaires en lien avec le nouveau PAG de la Ville de Luxembourg ont été plaidées devant la deuxième Chambre du tribunal administratif. Les plaignants sont principalement des multipropriétaires issus de la *Stater* notabilité. On y retrouve ainsi de nombreux avocats d'affaires qui contestent que leurs maisons de maîtres à Belair ou au Limpertsberg aient été classées en « secteur protégé » dans le nouveau PAG. Cette bourgeoisie compradore a une conscience aiguë de l'enjeu financier que les « détails » d'un règlement urbanistique peuvent représenter pour elle. Selon le point de vue qu'on adopte, ces procès peuvent être lus comme courageuse défense contre l'arbitraire communal ou comme expression d'une hystérie propriétaire. Une myriade de moyens sont soulevés pour demander l'annulation d'un classement. La plupart sont techniques, d'autres franchement politiques. S'y reflète l'idéologie de la fraction la plus radicale du complexe immobilier.

Dans quelques cas isolés, les moyens développés peuvent prendre une tournure personnelle et malveillante. Le PAG de la Ville de Luxembourg serait « affecté à de nombreux endroits par des considérations écologiques extrémistes », plaiderait ainsi l'avocat d'investisseurs immobiliers, par ailleurs eux-mêmes avocats, qui pour monter un projet à Dommeldange demandaient l'autorisation de raser quatre maisons ouvrières datant du début du siècle dernier. Cet « extrémisme écologiste », suggérerait la partie des propriétaires, porterait l'empreinte de deux urbanistes qui avaient conseillé la

commune et qui seraient des « membres de longue date » d'une association environnementale : « L'une des associés serait même mariée à l'ancien président fondateur ». L'avocat de la Ville répliquait qu'une telle ligne d'argumentation « aboutirait à obliger les associés des bureaux d'études à indiquer leurs opinions politiques et philosophiques [...], ce qui ne ressemblerait guère à un État de droit ». Les juges refusaient, eux aussi, de s'engager sur cette pente glissante. Par la notion d'« intérêt de nature à compromettre l'indépendance » des urbanistes, il faudrait entendre un « intérêt matériel direct, c'est-à-dire appréciable en argent ».

En 2016, sur les 869 réclamations soumises durant la procédure du PAG, 690 avaient été tranchées en faveur des propriétaires par le conseil communal de la Ville. Ces cadeaux pré-électoraux ont largement réussi à réduire le nombre de recours en justice. Or, parmi les propriétaires qui viennent de plaider leur cause devant le tribunal administratif, la plupart avaient obtenu gain de cause devant la Ville. Du moins en partie. (Ils se voyaient ainsi souvent accordés l'autorisation de prévoir un logement par étage). Or, sur un point, la commune s'était montrée intraitable. Elle maintenait le classement de 2 658 immeubles en « secteur protégé » et de 4 457 immeubles en « ensemble sensible ». Lydie Polfer pouvait ainsi se targuer d'avoir protégé un tiers des immeubles de sa ville. Même si, par rapport au classement national opéré par le Service des Sites et Monuments nationaux (SSMN), il s'agit d'une version « light » de protection du patrimoine. Ainsi, le propriétaire peut-il entièrement démolir l'intérieur de sa maison, dont il ne devra que préserver la façade, voire, dans certains cas, le gabarit. Mais par rapport à d'autres communes, qui ont protégé moins de la moitié des immeubles repérés par le SSMN (Clervaux, Mersch, Sanem et Wiltz), la capitale apparaît comme un bon élève.

Un pont de barreau avançait l'intérêt général évoquant la « problématique de pénurie de logements existant au Luxembourg ». Ce propriétaire de quatre maisons unifamiliales au Limpertsberg fustigeait « l'acharnement » de la commune à vouloir classer ses biens en « secteur protégé ». Alors que des immeubles d'appartements parsèment le quartier, une de ses maisons serait tellement exiguë que le premier étage pourrait tout juste servir de « remise pour des objets de jardinage ». Un gâchis, car pris ensemble, ses terrains mesurent 75 ares, « la superficie la plus large de tout le quartier et l'une des plus larges de l'ensemble de la ville ». Au lieu de donner des lotissements, cet espace est occupé par un gigantesque jardin. Le multipropriétaire du Limpertsberg souleva un autre moyen, évoquant un « détournement de pouvoir réalisé par la complicité entre le SSMN et les autorités communales ». Plutôt que de classer ses maisons comme « monuments nationaux », un statut qui donnerait droit à des subventions pour les travaux de rénovation, le SSMN préférerait passer par la commune. Ceci permettrait d'atteindre des « servitudes identiques », mais à moindre coût. Il y a deux semaines, le tribunal rejetait la demande en annulation.

Save / Delete

Bernard Thomas

Protection du patrimoine et propriété privée : le tribunal administratif sur la corde raide

Politiquement, le plaignant avait pourtant mis le doigt sur la plaie. Car le classement d'une maison peut significativement renchérir les travaux de rénovation, ce qui représente un fardeau autrement plus lourd pour un ouvrier de Larochette (où 216 bâtiments viennent d'être classés) que pour un avocat du Limpertsberg. Actuellement discuté au sein de la commission parlementaire, le projet de loi relatif au patrimoine culturel stipule que les travaux de conservation pourront être subventionnés jusqu'à 25 pour cent pour un bien protégé au niveau communal et cinquante pour cent (voire au-delà) pour un bien classé « patrimoine culturel national ». Alors que le ministère de la Culture affiche sa volonté de classer beaucoup plus à l'avenir, ce poste budgétaire risquera d'exploser dans les années à venir. (Il a été multiplié par quatre depuis 2010.) Une énième redistribution vers la nation des propriétaires, faisant fi de toute « sélectivité sociale ». (Face au *Land*, le directeur du SSMN, Patrick Sanavia, explique que 514 promesses de financement seraient actuellement engagées pour un montant d'environ seize millions d'euros.)

Classés par la Ville sur recommandation du SSMN, quatre maisons construites au début du XX^e siècle par l'Arbed à proximité de son usine de Dommeldange, n'ont pas trouvé la faveur des juges. En regardant les photos de ces maisons ouvrières, ils voyaient « a priori des façades sans particularités, dépourvues d'authenticité, comportant de nombreux éléments en plastique [...] et pour partie en état de fort délabrement ». L'annulation du classement en septembre 2020, a donné le feu vert aux bulldozers et à un projet de spéculation immobilière. Mais il serait trop facile d'en conclure à un préjugé social de la part de juges privilégiant les villas bourgeoises des beaux quartiers aux maisons ouvrières des faubourgs. Ainsi, en novembre 2017, le tribunal avait choqué les *Bildungsbürger* en annulant la protection que l'État et la commune avaient conférée à la « Villa Marx », située à l'angle de l'avenue du Dix Septembre et du boulevard Pierre Dupong à Merl-Belair.

Dès janvier 2015, la majorité pour protéger la maison avait été tenue au conseil communal. Plusieurs élus DP s'étaient écartés de la ligne fixée par la maire, Lydie Polfer : Michel Rodenbourg qualifia la villa de « moche », Vronny Krieps estima qu'elle « ne représente rien de spécial » et Claude Radoux craignit « un impact important en matière de propriété privée ». Les propriétaires ne voyaient qu'« un élément perturbateur dans une zone d'urbanisation harmonieuse » dans cette maison de maître datant de 1925. L'utilisation des différents matériaux serait « hybride » et « non réfléchie », l'intérieur « sans stucs, sans peintures aux plafonds, sans lambris de qualité ». En réalité, ils étaient sur le point de conclure un *deal* de vente avec un investisseur et comptaient maximiser leur plus-value en assurant un droit de démolition.

Confiant de voir la décision retournée en deuxième instance, l'État alla devant la Cour administrative. Les experts du SSMN s'épuisèrent à vanter le style régionaliste (« Heimatstil ») de cette « Vor-

ortvilla », conçue à une époque où la ville comptait se présenter comme « une succession de tableaux pittoresques ». Ils louèrent la toiture « impressionnante » pointèrent l'auvent « aux formes organiques d'Art Nouveau tardif » et évoquèrent le « souci du terroir » qu'exprimerait le choix des matériaux. Les juges n'étaient pourtant pas convaincus. Certes, la maison aurait « un certain cachet général indéniable... en tout cas sous certains angles », mais on ne verrait pas « en quoi elle relèverait d'une forme élaborée d'un style particulier ». À leurs oreilles, les exposés du SSMN sonnaient « théoriques et abstraits, d'une généralité telle que leur consécration justifierait le classement d'innombrables bâtisses construites à la même époque ».

Ce jugement, que personne n'avait vu venir, avait atterré les fonctionnaires et élus. Face aux conseillers communaux, Lydie Polfer le cite comme *cautionary tale*, afin de leur enseigner les complexités de la politique locale. En matière de protection du patrimoine, le tribunal et la cour sont réputés imprévisibles. En absence d'une jurisprudence stable et uniforme, l'appréciation des juges joue pour beaucoup et chaque arrêt est attendu avec fébrilité. Depuis 2018, le SSMN a été confronté à trente recours en annulation devant le tribunal administratif : Il en a gagné dix et en a perdu dix. Pour le dernier tiers, l'administration attend encore le verdict.

Sur les 68 affaires liées au PAG qui ont été plaidées, la Ville de Luxembourg a remporté 56 en première instance. Le second round est lancé : 44 appels, dont neuf interjetés par la commune. Parmi ceux-ci, ce sera le dossier de la rue d'Eich qui s'avèrera crucial. Il dépassera de loin le sort des quatre maisons longeant l'artère congestionnée qui relie la Ville-Haute à Beggen. C'est qu'en première instance, les juges avaient buté sur une question d'apparence technique mais qui pourrait déterminer l'avenir de la protection du patrimoine dans la capitale. Il se trouve que les services communaux avaient omis de correctement relier les « PAP Quartiers existants », par lesquels des centaines d'immeubles sont classés, à la partie écrite PAG. Un oubli qui, aux yeux du tribunal administratif, suffisait à lui seul à annuler le classement des immeubles de la rue d'Eich.

Au conseil communal, cette décision du 21 septembre provoqua la stupeur. « C'est une catastrophe », s'exclama l'élu Tom Krieps (LSAP) en novembre : « Les secteurs protégés risqueront d'être volatilisés ! Non seulement celui d'Eich, mais tous les secteurs protégés sur le territoire de la Ville... » Guy Foetz (Déi Lénk) abondait : « Cet arrêt remet fondamentalement en question la politique de protection menée par ce conseil échevinal et par celui qui l'a précédé ». Le classement de milliers d'immeubles pourrait être « profondément impactés » par la décision de la Cour, concédait Lydie Polfer. Et de promettre de « tout faire pour argumenter correctement notre point de vue en appel ». Elle se montrait philosophe : « Ils se font conseiller par des juristes – la plupart du temps de bons juristes –, et celui qui cherche trouve ».

Tant du côté des défenseurs des propriétaires que des défenseurs du patrimoine, on estime que les juges abandonneraient peu à peu leur position restrictive et se montreraient plus compréhensifs vis-à-vis des autorités communales et étatiques. Même le Conseil d'État, qui a érigé la propriété en fétiche, semble plus accommodant sur la question. On aurait pu s'attendre à ce que le projet de loi sur la protection du patrimoine rencontre un feu nourri d'oppositions formelles. Mais les Sages donneront leur accord à une procédure qui, en un acte administratif, classera des dizaines d'immeubles, commune par commune. Que le projet de loi soit sorti quasi-indemne de la haute corporation est plutôt spectaculaire, et fournit un indicateur que l'ancienne cause (perdue) des milieux alternatifs a définitivement intégré le *mainstream* politique. ●



La Villa Marx à Belair, décrite par ses propriétaires comme « un élément perturbateur », attend sa démolition.



Maisons aux 33-37 rue d'Eich : « Façades sans particularités, dépourvues d'authenticité », selon le tribunal administratif qui en autorise la destruction

La sagesse de la chouette

Georges Canto

Derrière la connotation people, la légitimité de Christine Lagarde revêt une importance pour la confiance en le système monétaire européen

Christine Lagarde figure à la deuxième place du classement Forbes des cent femmes les plus puissantes du monde en 2020, juste derrière l'immuable Angela Merkel. Le haut rang s'explique par sa nomination à la tête de la Banque centrale européenne le 1^{er} novembre 2019. Mais cette année-là, elle était déjà deuxième, cette fois au titre de sa fonction de directrice générale du FMI, qu'elle occupait depuis juillet 2011 et qui lui avait valu d'intégrer aussitôt le Top 10 du palmarès Forbes. Justement, pour ses détracteurs son classement flatteur est dû exclusivement à sa qualité de dirigeante successive de deux grandes institutions financières internationales et n'est pas le résultat de son talent ou de sa politique, car, selon eux, Christine Lagarde n'aurait fait que marcher dans les traces de ses deux prédécesseurs, respectivement Dominique Strauss-Kahn et Mario Draghi, porteurs de réformes fondamentales engagées à la suite de crises majeures.

Avant de succéder à DSK dans les conditions particulières que l'on connaît, Christine Lagarde était quasiment inconnue au niveau international. Elle était pourtant ministre en France depuis six ans, occupant notamment depuis juin 2007, juste avant le début de la crise des *subprimes*, le délicat poste de ministre de l'Économie. C'était la première femme à occuper cette fonction en France et même dans tous les pays du G8. Son travail fut récompensé par sa désignation en 2009 par le *Financial Times* comme meilleur ministre des Finances de la zone euro. Sa nomination par Nicolas Sarkozy avait été vue comme une provocation, l'impétrante n'ayant rien du profil habituel des prétendants à l'installation au sommet du gigantesque bâtiment (360 mètres de long, 225 000 m²) du quai de Bercy à Paris. Venue du secteur privé, elle n'était pas financière mais juriste (elle travaillait pour le cabinet d'avocats d'affaires international américain Baker McKenzie) et ne sortait d'aucune des « Grandes Écoles » qui forment le moule des membres de la *menklatura* française. Pour comble d'atypisme, c'était une sportive de haut niveau en natation synchronisée. Dans ce choix on pouvait voir la volonté d'un président n'ayant pas davantage suivi les *cursum honorum* à la française de mettre au pas la pesante technocratie du ministère, expérimentée lors d'un bref passage de sept mois et demi à Bercy en 2004.



La présidente Lagarde à son arrivée au Conseil européen de décembre

Christine Lagarde a pris les rênes du FMI dans des circonstances difficiles. Mais sous le court mandat de DSK (trois ans et demi), le Fonds avait retrouvé son aura, devenant un des piliers de la ré-

Christine Lagarde espérait ne jamais avoir à prononcer l'aphorisme de son prédécesseur « Whatever it takes »

organisation de la gouvernance financière mondiale, après avoir longtemps fait figure de Père fouettard usant de thérapies de choc ultralibérales comme contrepartie de son intervention comme prêteur en dernier ressort à des pays confrontés à une dette extérieure insoutenable, selon les principes du « consensus de Washington », qui désignait dans les années 1990 et 2000 des mesures drastiques de relance de la croissance dans des économies pénalisées par leur endettement, principalement des grands pays émergents (Mexique, Turquie, Brésil, Argentine, Russie). Quelques mois après l'arrivée de DSK, éclatait la plus grave crise financière et économique depuis 1929, obligeant le Fonds à apporter cette fois son aide à des pays développés dont plusieurs membres de l'UE (Irlande, Espagne, Grèce, Portugal, Hongrie, pays baltes). DSK en a profité pour infléchir les politiques de rigueur imposées aux pays en difficulté, quels qu'ils soient, mais avec une attention particulière aux plus défavorisés avec à partir de juillet 2009, et pour la première fois, des suspensions temporaires de paiement des intérêts sur leurs dettes voire des annulations (Haïti). Plus généralement, le rôle des pays émergents a été renforcé au sein de l'institution, avec le transfert en 2010 de plus de cinq pour cent des droits de vote des pays industrialisés vers les pays émergents. Parmi eux les plus grands sont désormais au nombre des dix premiers actionnaires du Fonds, la Chine étant même troisième. Grâce à quoi, les ressources du fonds ont doublé.

Pendant ses mandats (huit ans au total) Christine Lagarde a poursuivi cette politique. Elle a assoupli les mesures d'octroi de prêts

dits « conditionnels » menées depuis la crise de la dette de la Grèce, reconnaissant même que l'austérité imposée à ce pays avait aggravé sa situation. Elle a fait adopter par le Congrès américain la réforme de l'actionnariat du FMI, réussissant à faire admettre aux États-Unis, premier contributeur du Fonds, que les pays émergents devaient avoir plus d'influence sur les décisions. Et même si elle n'a pas modifié la doxa libérale du Fonds, elle a contribué à la suite de DSK à l'introduction de nouveaux thèmes à caractère social dans les préoccupations du FMI, comme les inégalités de revenus ou la place des femmes dans la société. En s'intéressant aussi au réchauffement climatique, Christine Lagarde « a sans conteste élargi le vocabulaire de l'institution financière », selon un expert.

Arrivée à la tête de la BCE dans des conditions plus calmes qu'au FMI, Christine Lagarde a été confrontée quatre mois plus tard à une crise sanitaire, financière et économique d'une nature et d'une ampleur inédites. Frederik Ducrozet, économiste chez Pictet, considère qu'il est difficile de porter un jugement objectif sur sa gestion compte tenu du contexte actuel. « Mais le verre est quand même à moitié plein », selon lui. Plus politique et consensuelle que Mario Draghi, elle déclarait peu après sa nomination avoir l'ambition de n'être « ni une colombe, ni un faucon » mais plutôt « la chouette » (allusion à son nom de jeune fille, Lalouette), oiseau que « l'on associe souvent avec une certaine sagesse », une qualité bien utile au maintien de la cohésion du conseil de la BCE, où se côtoient les gouverneurs des banques centrales nationales des pays « vertueux » favorables à une politique monétaire stricte (Allemagne, Pays-Bas) et ceux comme l'Italie ou l'Espagne qui attendent une large intervention de la banque centrale.

La nouvelle présidente de la BCE s'est immédiatement inscrite dans le cadre de la politique monétaire accommodante de son prédécesseur, dont les mesures prises en septembre 2019 ont été maintenues jusqu'à aujourd'hui en termes de taux d'intérêt. Mais l'ampleur de la crise survenue en février 2020 faisait douter des capacités de la BCE à la résoudre, les moyens « non-conventionnels » mobilisés pour soutenir les économies de la zone euro étant déjà considérables. Cependant pour sa présidente, l'institution n'avait « absolument pas brûlé toutes ses munitions ». Pour preuve, la prise et le renforcement de mesures que n'aurait pas reniées Mario Draghi, comme l'instauration d'un plan d'urgence face à la pandémie (PEPP). Pre-

nant la forme d'un programme de rachat d'actifs, il avait été doté de 750 milliards d'euros en mars, un montant porté à 1 350 milliards d'euros en juin. Début décembre il a été étendu dans le temps, pour soutenir l'économie européenne jusqu'à mars 2022 au moins et il a été augmenté de 500 milliards d'euros, pour le hisser à 1 850 milliards. La BCE a également prolongé les vagues de prêts géants et bon marché aux banques (TLTRO) jusqu'à la fin 2021, pour leur fournir un nouveau matelas de liquidités. Et les conditions favorables dont elles bénéficient pour les prêts en cours ont été prolongées jusqu'à juin 2022.

Interrogée en 2019 sur les propos tenus par Mario Draghi en juillet 2012 à Londres, promettant de sauver l'euro « whatever it takes » (quoiqu'il en coûte), Christine Lagarde avait répondu qu'elle espérait ne jamais avoir à prononcer ces trois mots pendant son mandat. Jusqu'ici elle a tenu parole. Et pourtant. ●

Les Français et le FMI

En contrepartie de la décision prise fin 1944 d'implanter le FMI à Washington, le poste de directeur général devait, selon une règle non écrite, échoir à un Européen. Avant DSK, trois français l'avaient occupé : Pierre-Paul Schweitzer (1963-1973), Jacques de Larosière (1978-1987) et Michel Camdessus (1987-2000) pour une durée cumulée de près de 32 ans. La nomination de DSK, proposée par Nicolas Sarkozy peu après son élection, avait surpris : bien que disposant d'un excellent profil (polyglotte, professeur d'économie réputé, ancien ministre des Finances) le candidat était aussi un homme de gauche et donc un adversaire politique – qu'il s'agissait peut-être de neutraliser. Pour effacer la tache due à son comportement, Nicolas Sarkozy obtint rapidement que ce soit une autre personnalité française qui lui succède. Au total entre 1944 et 2019, les Français ont occupé pendant 43 ans à la tête de l'institution. gc



Die
Unternehmer-Bank
seit 1856



In guten und schlechten Zeiten steht Ihnen die BIL seit 1856 zur Seite und bietet Lösungen, die auf jede Entwicklungsphase Ihres Unternehmens zugeschnitten sind. Entdecken Sie unsere verschiedenen Dienstleistungen auf www.bil.com/unternehmen oder nehmen Sie direkt Kontakt mit Ihrem Kundenberater der BIL auf.

ZU GAST

Wehrhafte Demokratie

Endlich! Die Welt kann aufatmen und zu Normalität und Stabilität zurückkehren. Die Amtseinführung Bidens am letzten Mittwoch weckt jedenfalls bei vielen von uns solche Hoffnungen und Sehnsüchte.

Djuna Bernard und Meris Sehovic sind die Parteipräsidenten von Déi Gréng, Stéphanie Empain deren außenpolitische Sprecherin

Vier Jahre Trump haben der US-Demokratie aber massiv geschadet und das Vertrauen in die politischen Institutionen nachhaltig geschwächt. Insbesondere die Stürmung des Kapitols hat das traurige Ausmaß dieses Vertrauensverlusts in die politischen Institutionen auf schockierende Art und Weise offengelegt. Auch werden der Trumpismus und die Parole „America First“ vorerst nicht verschwinden. Trump oder seine skrupellosen politischen Ziehkinder werden weiter versuchen, die amerikanische Gesellschaft mit plumpem Populismus und Nationalismus zu spalten und emotionsgeladene Identitätsfragen sowie soziale und wirtschaftliche Frustrationen ausnutzen, um die Wählerstimmen eines breiten Teiles der Bevölkerung zu gewinnen.

Wie verletzlich Demokratie, Rechtsstaatlichkeit und Menschenrechte sind, erleben wir aber auch in Europa, insbesondere anhand der Entwicklungen in den EU-Mitgliedsstaaten wie Polen und Ungarn. Überall bewahrheitet sich, dass Rechtspopulisten sich an der Macht keinesfalls entzaubern, sondern die Macht nutzen, um demokratische Institutionen und Rechtsstandards auszuhöhlen. Auch in Europa müssen wir jetzt entschieden gegen die Erosion demokratischer Grundwerte vorgehen.

Der Europäische Rat hat im November 2020 einen Aktionsplan für Menschenrechte und Demokratie beschlossen. Damit hat die Europäische Union sich einen Rahmen gegeben, in dem unsere Bemühungen für den Schutz demokratischer Grundwerte gebündelt werden können. Wir brauchen jetzt aber noch

konkrete Instrumente, um diesen Aktionsplan durchzusetzen. Hier spielt der Rechtsstaatlichkeitsmechanismus eine wichtige Rolle, der kürzlich mit dem neuen EU-Haushalt eingeführt wurde. Damit wird die Vergabe von EU-Geldern an Mitgliedsstaaten an die Einhaltung der Gewaltentrennung gekoppelt. Doch wird dieser Mechanismus seine Bewährungsprobe erst noch bestehen müssen.

Trump konnte sich ganz besonders auf die sozialen Netzwerke stützen, um anhand von Lügen, Manipulation und gezielten Desinformationen die öffentlichen Debatten nach Gutdünken zu vergiften. Demnach mag die Verbannung Trumps von zahlreichen sozialen Netzwerken auf den ersten Blick begrüßenswert erscheinen. Aber wir sollten uns auch den Gefahren für unsere Demokratie bewusst sein, wenn digitale Giganten alleine darüber entscheiden, was im Netz toleriert wird und was nicht.

Wir brauchen dringend einen gesetzlichen Rahmen, der einerseits das Recht auf freie Meinungsäußerung im digitalen Raum festigt, aber andererseits auch den Schutz vor Hass und Falschinformationen garantiert. Die EU-Kommission hat kürzlich ihren Vorschlag für ein europäisches Digitale-Plattformen-Gesetz vorgestellt, um die Online-Giganten stärker in die Verantwortung zu nehmen. Es handelt sich hierbei um eine einmalige Chance, um – wie beim Datenschutz – globale Standards zu setzen und das Recht auf digitale Selbstbestimmung zu stärken. Diese Chance müssen wir ergreifen!

2016 verschaffte der Sieg Trumps, den antidemokratischen und populistischen Bewegungen überall auf der Welt zusätzlichen Auftrieb. Vom Ende seiner Präsidentschaft geht jetzt eine große Hoffnung für die Stärkung unserer demokratischen Grundordnung aus. Der verstorbene US-Bürgerrechtler und demokratische Senator John Lewis schrieb in einem posthum veröffentlichten Essay: „Demokratie ist kein Zustand, sondern eine Handlungsweise, bei der jede Generation ihren Teil leisten muss.“ Es liegt jetzt an uns allen, die kommenden Jahre zu nutzen, um Demokratie, Rechtsstaatlichkeit und Menschenrechte zu festigen. ● Djuna Bernard, Stéphanie Empain & Meris Sehovic

D’GEDICHT VUN DER WOCH



De Räpp vun der DP am Läpp

Jacques Drescher

Häppi Diwwi, Monica!
Politik ass schwéier:
Vun der klenger Wiederfee
Bis an d'Schoul op Tréier.

Politik ass Wëssenschaft;
An dat war seng Léier.
Mee et geet am Liewen dann
Dach e Strapp ze séier.

Wéi et véier Joer hat,
Huet et scho gesongen.
't krut eng Mëtsch vum Linstesch Jang,
An et ass gesprongen.

„Léiwe Kleeschen! Ech si frou!
'ch hu kee schlecht Gewëssen!“
Mat deem Lidd brauch ee net laang
Ëm de Bräi ze schnëssen.

DIE KLEINE ZEITZEUGIN

Der englische Mutant

Michèle Thoma

Kaum sind die Briten weg, sind sie auch schon wieder da. Mitten unter uns, in uns gar! Mutanten! lautet der Schreckruf. Kaum ward Br-Ächz-itus vollbracht, Britannien nur noch eine Insel der Abtrünnigen im Nebel der Geschichte, sollen sie doch ihr Ding dort machen, ereilt uns die Heimbesuchung. Aliens in unseren Abwässern! haucht es von den blutleeren Lippen der Fernsehsprecher_innen, Virolog_innen nicken, Volk duckt sich zusammen. Nein, Volk, Abstand, zwei Meter jetzt! Und Tüte vors Gesicht! Gerade waren die Mathematiker_innen dran und die Statistiker_innen, jetzt rücken die Physiker_innen an. Und die Psycholog_innen. Was, Herr_in Psychologin, ist besser, geistig gesund aber tot? Oder da sein mit Dachschaten? Das wiederum ist was für den Ethikrat.

Gerade erst war doch Licht am Horizont, Impfmessias ward gesichtet, er würde uns von Pandämon erlösen. Legionen williger Oberarme lechzen nach heilsbringender Spritze. Der Bildschirm ist plötzlich voller zerstocheener Oberarme, die meisten sind ausgezehrt und eher blässlich, was auch wieder nicht gut ist, sie müssten unterschiedlichere Farben haben. Außerdem sind die Oberarme der Armen aus den armen Ländern nicht adäquat repräsentiert. Regen sich die einen auf, die andern sorgen sich wiederum um den Untergang heimischer Oberarme. Wie auch immer, es gibt Spritzenprints und Spritzenmarathons und Spritzenolympiaden, es gibt Impfstars und Impfloser, hin und wieder sogar Lebensloser_innen, aber die würden sowieso sterben. Provinzpolitiker_innen mischen sich unter die Gebrechlichen und Hinfälligen und lassen sich einen Schuss des Lebenselixiers verpassen, wegen der Vorbildfunktion.

Kaum hat also Volk aufgetatmet und sich vorgefreut, bald wieder die Chance zu haben, an einem normalen Herzinfarkt zu sterben, taucht dieser Spielverderber auf. Dabei reagiert er vielleicht ja nur, wer will schon ausgemerzt werden? Bewaffnet sich also neu, irgendwas mit diesen Spikes, plaudern die Virolog_innen aus dem Werkzeugkästchen, muss man halt wieder neu aufrüsten da, und noch mal aufmischen.

Haarsträubende Kunde aus dem fernen Britannien, Bibbern auf dem Kontinent. Wie viele dieser feindlichen Engländer_innen haben es

Kaum hat also Volk aufgetatmet und sich vorgefreut, bald wieder die Chance zu haben, an einem normalen Herzinfarkt zu sterben, taucht dieser Spielverderber auf

schon geschafft, durch den Tunnel, an dessen Ende doch noch kein Licht ist, über den Ärmel drüber? Vielleicht sind sie eingeflogen? Einge-zogen sind sie jedenfalls, aber hat es sich schon durch die Bevölkerung durchgefressen? grübelt eine Fernsehexpertin. In den Abwässern tummeln sich munter die Mutanten. Merkel berät im Ängste-Kreis, derweil sich in Sachsen die Särge vor den Krematorien stapeln, *Der Spiegel* hat ein Foto dazu. Siebzig Mal ansteckender, heißt es in sogenannten News, dann heißt es 70 Prozent. Was mit siebzig jedenfalls. Nein, mit sechzig.



Niemand soll mehr bewirtet werden

CHRONIQUE DE L'URGENCE

Appelons un chas un chas

Jean Lasar

Pour avoir une chance de poursuivre son aventure sur ce caillou, il va falloir que l'humanité adopte en quelques années un faisceau de mesures simultanées de grande ampleur. L'image qui semble le mieux correspondre à ce défi vertigineux est celle du chas de l'aiguille, cet orifice minuscule par lequel il s'agit de faire passer un fil retors qui à chaque tentative a une fâcheuse tendance à rater l'entrée, à se rebiquer

ou à s'éfilocher. Les fibres constitutives de ce fil sont, à tout le moins, une réorganisation industrielle en profondeur, une réconciliation de l'espèce humaine avec la nature et une redéfinition des priorités que se donne la société – autant dire que, du fait de l'immensité de chacune de ces tâches, c'est davantage au câble d'amarrage d'un paquebot qu'on a affaire qu'à une fourniture de couturier.

Que nous dit cette métaphore ? Comme pourront en témoigner les débutants qui cherchent à recoudre un bouton en catastrophe, pour se donner une chance de faire passer le fil dans le chas, mieux vaut que plusieurs conditions soient remplies en même temps. Éclairage, position, choix du matériel, tout doit être optimisé.

Dans la pénombre, rien n'y fait. Ce n'est qu'en pleine lumière, les lunettes chaussées pour ceux qui en ont besoin, en évitant les ombres portées, que nous distinguons suffisamment bien l'objectif pour que nos doigts parviennent à aligner l'extrémité du fil et l'ouverture. Si nous voulons que la planète reste habitable, faisons toute la clarté sur ce que requiert notre survie.

Assis de travers sur un accoudoir ou bringuebalés dans les transports, nous ne parviendrons pas davantage à nos fins. Mettons-nous bien

Zwischen zwanzig und sechzig. Das ist eben so mit dem Wissen, es kommt aus dem Ungewissen und ist sehr gerissen. So leicht kriegt man das nicht entschlüsselt, da muss man mal sequenzieren, neues Wort in unserm Virologinnenwortschatz für Fortgeschrittene. In Luxemburg gibt es schon zwölf ertappte Engländer! In Tirol erscheint er getarnt als sieben Schilehrer. Dann sind es, perfides Albion!, falsche Schilehrer, echte Partypeople.

Leider sind nicht nur die Briten unter uns, süd-afrikanische Mutanten tauchen auf, und dann japanische Brasilianerinnen. Oder umgekehrt? Es gibt enorm viele Populationen, schwärmen Virolog_innen, das kann man nicht so begrenzt sehen, es gibt eine große Auswahl, es gibt unendlich viele Varianten und Variationen und immerzu was Neues. Andere Virolog_innen sind konservativer. Nostalgisch beschwören sie unsern guten alten Hausmacher-Covid, der ja schon heimisch bei uns ist, der mit uns lebt und stirbt, und stehen diesen Neuen abwehrend gegenüber. Sie wollen keine mehr rein lassen, niemand soll mehr bewirtet werden. Manche gehen noch weiter. Wir sollen uns bis auf Weiteres alle tot stellen, das würde auch den Viren den Garaus machen.

Der bayrische Sultan Söder posiert vor den hübschen Phalli der Frauenkirche um angesichts des britischen Mutanten Noch mehr Nichts zu promoten. Darüber, dass gerade eine bayrische Mutante aufgegriffen wurde, verliert er kein Wort. ●



d'aplomb, le dos droit, les coudes à la bonne hauteur, et le fil sera enfilé en un tournemain. L'équivalent, en matière climatique, d'un positionnement volontariste : pour préserver un environnement viable, il va falloir que nous en fassions une priorité absolue.

L'apprenti raccommodeur qui peine à passer le fil sera tenté de recourir à une aiguille à l'œil plus large. Cette option ne nous est pas donnée, au contraire, la fenêtre de l'action climatique se rétrécit continuellement. Mais nous pouvons intervenir sur le choix du fil. Les dispositifs de l'Accord de Paris ont beau être notoirement insuffisants, ils permettent à l'humanité de se mettre en ordre de bataille autour d'une plateforme partagée, ce n'est pas rien en attendant que l'accord soit haussé à la hauteur de l'enjeu.

Mieux que l'image du paquebot filant vers un iceberg et éminemment difficile à manœuvrer, souvent invoquée pour décrire le casse-tête de l'action climatique, celle du fil et du chas offre une perspective plus mobilisatrice. Loin de se jouer sur un théâtre d'opérations plan où il s'agirait de convaincre un capitaine borné de changer de cap, notre lutte pour la survie se déploie dans un univers multidimensionnel dans lequel tous sont appelés à agir et où nous contrôlons tous les paramètres de notre action. ●

Bas Schagen, Bill Gates und kannibalische Hexen

Stéphanie Majerus

Pandemien und Verschwörungstheorien

Ende der 1990er-Jahre waren fast alle Familien Westugandas von der Aids-Epidemie betroffen – der Tod beherrschte das Leben. Als die Ethnologin Heike Behrend 1997 nach Toroo kam, herrschte ein Verleugnungsklima und große Verwirrung in der Region, die Behrend in ihrem Buch *Menschwerdung eines Affen* beschreibt. Zwar wurde die Realität des Virus nicht gänzlich geleugnet, doch für die Einwohner stand fest: Dieser Tod konnte nicht natürlich sein – kannibalische Hexen hatten ihn zu verantworten. Die biomedizinische Ursache wurde überlagert durch Erklärungen der sozialen Missverhältnisse; ausschlaggebend waren nicht mehr Viren, sondern übelgesinnte Verwandte oder Nachbarn, die die Betroffenen verhext und dazu gebracht hätten, mit Infizierten zu verkehren und folglich zu sterben. Die durch Verhexung getöteten Opfer würden nach der Beerdigung wieder auferstehen, um dann von Kannibalen verspeist zu werden, so die Annahme.

In der Figur der kannibalischen Hexe wird die Nachtseite sozialer Netzwerke verhandelt. Gerade eine Krankheit wie Aids mit einer langen Inkubationszeit und zumeist unspezifischen Symptomen eignet sich dabei besonders, um im Register der Hexerei interpretiert zu werden. Ein symbolisches Interpretationsmuster, das angesichts der gefühlten Bedrohung die Pforte für Misstrauen und Gewalt vor allem gegenüber Personen öffnet, auf deren Solidarität es ankommt. Die Menschen suchen nach Erklärungen für Ungleichheit, Leid und Tod, bringen dabei aber Idiome ins Spiel, die soziale Spaltungseffekte und Desintegration verstärken.

Wer bei hiesigen Corona-Verschwörungsblogs vorbeischaut, dem fällt die destruktive Sozialkraft auch dieser Ideologie auf. Wie bei den Ugandern in Behrends Fallstudie dreht sich bei den Verschwörungserzählern wenig um konstruktive Lösungen, sondern eine Vielzahl an Inhalten befasst sich mit bedrohlichen Mächten: der Lügenpresse, den Pharmakonzernen, 5G-Strahlen. Die maximale Bedrohung geht zumeist von Microsoft-Gründer Bill Gates aus, der seit einigen Jahren in die Impfstoffentwicklung investiert; so hieß es in einem Facebook-post: „De Bill Gates gehéiert geahangen!!!! Hien as SATAN!!!!“ (2.1.2021) Die Verwandten und Nachbarn sind allerdings keine Initiative ergreifenden Hexer wie in Westuganda, doch sie machen sich den Verschwörungserzählern zufolge mitschuldig, weil sie passive „Schlafschafe“ und dem Stockholm-Syndrom verfallen seien, sprich eine Allianz mit ihrem Sklavenhalter eingehen – so sieht es jedenfalls ein umtriebiger Verschwörungsaktivist aus Luxemburg.

Laut dem Religionswissenschaftler Michael Blume lohnt es sich, Verschwörungsglauben als religiöses Phänomen zu analysieren. Charakteristisch für Verschwörungsmysmen sei, dass kein wohlwollendes Gottesbild im Zentrum steht, sondern umgekehrt die ganze Welt von einer bösen Macht regiert wird. Und Verschwörungsgläubige deuten ihre Welt nach einem Muster, das die angebliche Macht des Bösen immer wieder bestätigt.

Covid-Verschwörungserzähler betrachten sich als die Erwachenden, die hinter die Kulissen sehen, geheime Pläne durchschauen, während die Normalbürger Täuschungen erliegen. Doch auch bei ihnen spielt Sinnggebung und die soziale Dimension eine zentrale Rolle, wie im Falle von Hexerei-Beschuldigungen. Die Verschwörungsbewegung QAnon kommuniziert dies bereits durch ihr Motto, unter dem sich die Gruppierung vereint: WWG1WGA („Where We Go One We Go All“). Unter anderem dieser gemeinschaftsdynamische Aspekt erkläre, warum das rationale Gegenargumentieren häufig ins Leere läuft, behauptet Michael Blume, Autor von *Verschwörungsmysmen* (2020).

Diese Grammatik der hochgradig affektgetriebenen Weltdeutung erklärt vermutlich überdies, weshalb es wenige Verschwörungsgläubige stört, dass ihre Verschwörungserzähler dürrig begründete „Evidenzen“ ins Feld führen, zu-

sätzlich vermischt und zusammengebastelt mit Gerüchten. Denn das Evozieren von Studien, Ärzten und großen Spezialisten, das Feuerwerk an Fußnoten, Links und neon-gelb markierten Sätzen soll nicht zu einer Debatte beitragen, sondern endet letztlich mit der Verkündung, dass man die „wahre Wahrheit“ erkannt habe – eine Wissenschaftsmimesis, die das Anliegen der Wissenschaft allerdings in ihr Gegenteil verkehrt: Statt im Austausch mit Fachkollegen Argumente, Interpretationen oder Modelle zu prüfen, werden unter Verschwörungsideologen im affirmativen Modus Bausteine hin und her gereicht, die ihr Weltbild bekräftigen.

Sowohl in Uganda als auch in Luxemburg informieren staatliche Aufklärungskampagnen über die Übertragung des Virus. Trotzdem (oder deswegen) etablieren sich Gegendiskurse und wird das Schutzmittel in sein Gegenteil verklärt: Ende der 1990er zirkulierte in Uganda die Annahme, Europäer würden das Virus über infizierte Kondome in der Gesellschaft verbreiten, um Afrikaner zu töten und deren Reichtum zu kapern. Unter dem Slogan „Gib Gates keine Chance“ protestieren heute Impfgegner gegen die Corona-Impfungen, durch die Gates die Weltherrschaft an sich reißen wolle. Auf *Facebook* verkündet eine Verschwörungsmultiplikatorin aus dem Kanton Echternach, das Maskentragen würde zu Zellschäden führen.

Tatsächlich ist das Misstrauen gegenüber westlicher Medizin in Uganda nicht unbegründet – und das gegenüber europäischer Dominanz, historisch betrachtet, überaus nachvollziehbar. Die Region Rakai und Masake hatte Präsident Museveni aufgrund einer autoritären Entscheidung in den 1990-ern für medizinische Versuchsprogramme freigeben, und zur Kenntnis nimmt man die Weigerung der westlichen Pharmaindustrie, Generika günstig auf den afrikanischen Markt zu bringen, schreibt Heike Behrend. Der pharmazeutische Weltmarkt vermittelt ganz unverblümt: Afrikanisches Leben ist weniger wert als das im zahlungskräftigen Norden.

Auffallend viele der Luxemburger Verschwörungsmultiplikatoren verbreiten in den Online-Netzwerken neben anti-etatistischem Gebrüll Fotos von Friedenstauben, Blumen, Tierbabys und Buddhas

Auch ist es nicht falsch, gelegentlich Presse- und Regierungsmitteilungen zu hinterfragen oder auf die Macht der Tech-Elite hinzuweisen. Berechtigte Kritik und nuancierte Analysen lassen sich in Verschwörungsnarrativen jedoch kaum ausmachen, stattdessen zerfranst der Verschwörungsmonolog in einer Abfolge an Behauptungen. So lud der ehemalige *RTL*- und *DNR*-Animateur Bas Schagen einen Organisator einer Anti-Corona-Demo aus Luxemburg

in sein *Youtube*-Gesprächsformat „BasTV“ ein. Der anonymisierte Gast erklärte in einem inkohärenten Monolog, die PCR-Tests seien nicht zuverlässig, die Positivitätsrate werde nach oben hin gefälscht, das Influenzavirus sei tödlicher als das Coronavirus, der Impfstoff nicht getestet worden und die Maßnahmen seien übertrieben – die Regierung werfe „mit Atom-bomben auf Spatzen“.

In Verschwörungskreisen des Nordens zirkuliert aktuell überdies die Vorstellung, die Welt werde von einer Elite regiert, die sich vom Blut getöteter Kinder ernährt, wie es ein Appenzeller Chauffeur im Schweizer *Blick* erklärt. Wie Behrends Informanten in Westuganda in Bezug auf Kannibalismus verweist auch er auf angeblich Verschwundene, um seine Ansicht zu unterlegen: Jeden Tag würden 20 000 Kinder entführt, behauptet der Schweizer – und tatsächlich kann er auf ein Repertoire an realen Grausamkeiten zurückgreifen, mit dem sich diese Vorstellung unterfüttern lässt: Es gibt Kinderpornografie und Kindermord. Doch diese Verschwörungserzählung bleibt nicht bei realen Ereignissen stehen und recycelt unter anderem die alten antisemitistischen Anschuldigungen, wie die der jüdischen Ritualmorde. Juden wird vor allem seit dem Mittelalter unterstellt, Kinder zu töten, um deren Blut zu trinken. An diese Assoziation knüpft Q-Anon an, wenn sie Rotschild mit zur vermeintlichen Kinderschänderelite zählt, zugleich scheint sich das antisemitische Narrativ in Zeiten von Corona und Trump jedoch zu verlagern: Wo sich Tom Hanks und andere Hollywoodstars, Hillary Clinton und natürlich Bill Gates aufhalten, beschäftigt die Q-Anhänger derzeit Tag für Tag.

In der Nekrophagie kristallisieren Verschwörungsgläubige und Hexenjäger das exzessiv Perverse; sie kehren in politisch fragilen Zeiten gesunde menschliche Beziehungen in ihr Gegenteil um und tragen so ein Bild vor sich her, welches das absolut Anstößige vereint und die daran Glaubenden mobilisiert. Kannibalismus-Anschuldigungen als anthropologische Konstante zu betrachten, erlaubt es, sich einer möglichen Erklärung anzunähern, wofür die Behauptungen stehen – als Reaktion auf instabile soziopolitische Verhältnisse, die die gesellschaftliche Solidarität gefährden. Hass und Gewalt können die Folgen sein. Stellt man die Figur des Kannibalen in einen transkulturellen Kontext, lassen sich Äquivalenzen festmachen, die Aufschluss über Gesellschaftsstress geben, wenngleich das Bild des Kannibalen in unterschiedlichen Regionen

andere Intensitäten annimmt, andere Blindflecken füllen soll, sich über andere Kanäle verbreitet und andere Reaktionen hervorruft.

Der Q-Schamane, Jake Angeli, der am 6. Januar den Sturm auf das Kapitol in Washington anführte, war ebenfalls von den Kinderentführungen besessen. Seine Online-Aktivitäten drehten sich ständig um die vermeintliche Aufdeckung eines Pädophilen-Rings, wie der Gonzo-Philosoph und Emotionsforscher Jules Evans schreibt, der Angelis Facebook-Profil durchforstete, kurz bevor es gesperrt wurde. Er meint, es sei möglich, dass Angeli grausame Kindheitserfahrungen, also einen „inneren Terror“, in die Außenwelt hineinprojiziere. Womit er die Selbstjustiz von Angeli nicht rechtfertigen will, allerdings einen Hinweis liefert, was Verschwörungsideologien unter Umständen für hochengagierte Militanten auf der Mikroebene anziehend macht. Selbstjustiz wird übrigens auch im Kontext von „Hexenjagden“ ausgelebt. Behrend schreibt, vor ihrer Ankunft sei in Tooro eine Protestantin von Katholiken angezündet worden; die Frau überlebte mit schweren Verletzungen. Das anschließende Eingreifen der Justiz konnte diese „Kreuzzüge“ allerdings eindämmen.

Laut Jules Evans kann Jake Angeli überdies als Vertreter der Conspirationalisten angesehen werden. Mit dem den Begriff „conspirationality“ bezeichnet Evans Personen, die sowohl aus spirituellen Traditionen als auch aus Konspirations-Narrativen schöpfen: die Ying-Yang-Bilder mit Anti-Masken-Botschaften verknüpfen, Meditationsübungen verlinken, Panik vor Impfstoffen und zugleich Homöopathie-Werbung verbreiten. Jake Angeli missioniert seinerseits nicht nur für die Q-Anon-Ideologie, sondern behauptet zudem, er sei ein selbstinitiiert Schamane und habe als Heiler über hundert Leute begleitet.

Auffallend viele der Luxemburger Verschwörungsmultiplikatoren verbreiten in den Online-Netzwerken neben anti-etatistischem Gebrüll Fotos von Friedenstauben, Blumen, Tierbabys und Buddhas. Eine Lehrerin aus dem Westen Luxemburgs zeigt in ihrem Banner das Bild einer Frau in Meditationspose und teilte darunter ein Video mit dem Titel „Wir werden alle digitale Sklaven“ von Ernst Wolff, der sich sicher ist, die Weltgesundheitsorganisation plane einen „finanzfaschistischen Coup“. Ist diese Frau „böse“? Laut Petra Strobe (*Forum*, 12/2020) ist ein Anteil der Verschwörungsgläubigen lediglich auf die schiefe Bahn geraten: „Es trifft nicht



Demonstration gegen die Corona-Maßnahmen letzten Samstag in der Luxemburger Oberstadt

auf grundsätzlich böse Menschen. Viele der Aktivisten wollen die Welt zum Besseren hin verändern, können es aber nicht, [...] fühlen sich zunehmend kontrolliert, ferngesteuert und ohnmächtig [...].“

Mittlerweile ist die Aids-Epidemie in Toroo abgeklungen, auch weil günstigere antiretrovirale Medikamente zugänglich wurden und die Bevölkerung sich von den Behandlungsmethoden überzeigte. Die Todesrate sank und mit ihr zugleich die Anzahl an Hexen und Kannibalen. Soziopolitische Spannungen glätteten sich und die kulturelle und psychosoziale Dynamik rund um die Menschenfresser minderte sich – so die Interpretation der Ethnologin. Hexenjäger wiederum führen diesen Wandel auf die von ihnen vollzogenen Heilrituale zurück. Diese bilden durchaus eine Strategie, um der Hexen-Angst Einhalt zu gebieten, da sie es ermöglichen, die des Kannibalismus Beschuldigten zu läutern und wieder sozial zu integrieren. Zusätzlich entschuldigt man die Hexen für ihr Verhalten: Nicht sie sind schuld, sondern die kannibalischen Geister, von denen sie besessen waren und die sie zu ihren abscheulichen Taten zwangen. Die Rituale verfestigen und bestätigen aber dabei den der Hexerei zugrunde liegenden Interpretationsmechanismus und tragen so letztlich zur Furcht vor dem bei, das sie zu bekämpfen vorgeben.

Auch Bill Gates wird seinen Schrecken für Verschwörungsgläubige womöglich erst mit dem Abklingen der Corona-Epidemie verlieren. Bis dahin kann man „Heilrituale“ einsetzen, um Bekannten entgegenzukommen, die in den Verschwörungsglauben hineinzuwurzeln drohen, indem man diejenigen ihrer Sorgen ernst nimmt, die berechtigt sind, wie beispielsweise coronabedingte Arbeitslosigkeit. Außerdem kann man sich für eine Politik einsetzen, die die soziale Schere in der Gesellschaft schließt. Und schließlich kommt das globalisierte Dorf wohl nicht daran vorbei, Lügen und Verschwörungsmysmen in den sozialen Netzwerken verstärkt zu kontrollieren – und dadurch natürlich zeitweilig die bestehenden Verschwörungserzählungen zu bekräftigen. Auf lange Sicht aber kann nur dieser Weg des „social distancing“ vor der Infektiosität von Verschwörungsmysmen schützen. ●

Die zitierten Beispiele aus den sozialen Netzwerken wurden bei der Autorin archiviert.



THÉÂTRE

On ne badine pas avec la sécurité



Mercredi soir, en arrivant au théâtre, c'est une caméra qui nous accueille. Le micro n'est pas couvert du rouge que l'on connaît, mais de bleu : c'est une équipe de *C dans l'air* (France 5) qui vient filmer un des rares pays d'Europe où les salles de théâtres sont ouvertes, avec un petit échange avec la ministre de la Culture en bonus. On n'est pas sûr de l'effet en termes de *nation branding* : Luxembourg sera-t-il vu comme oasis de la culture ou comme mauvais élève de la pandémie. Toujours est-il qu'une sorte de rentrée théâtrale *bis* a démarré cette semaine. Et, comme à l'automne, les grandes salles partagent leur plateau avec les petites pour garantir la distanciation. Le TOL a ouvert le bal avec *Moulin à paroles* (au Studio du Grand théâtre de Luxembourg). Pour sa première mise en scène, Mahlia Theismann mène Jean-Marc Barthélemy, Céline Camara et Monique Reuter à travers trois monologues signés Alan Bennett. Écrits pour la *BBC*, dans les années 90, ces textes sont régulièrement adaptés au théâtre pour leur écriture d'une précision tyrannique à l'humour noir comme savent le faire les Anglais. Graham a cinquante ans, habite seul avec maman, voit sa vie rangée bouleversée par un prétendant. Leslie est comédienne et fait preuve d'un dévouement sans borne pour espérer briller. Et Doris est une veuve adepte de la propreté... Trois destins aussi banals qu'émouvants.

Dans un tout autre registre, le Kinneksbond accueille le Théâtre du Centaure pour *Terres arides*, qui mêle théâtre de narration et fiction documentée autour du voyage en Syrie qu'un journaliste luxembourgeois a entrepris pour rencontrer un militant djihadiste dans une prison secrète du territoire occupé par les Kurdes. Pitt Simon et Luc Schiltz prêtent leur voix à ce texte de Ian De Toffoli qui parle avant tout de ce que la guerre civile syrienne révèle sur nous. Plusieurs dates encore à venir, dès ce week-end pour ces deux pièces ainsi que pour *Parterre* de Michel Clees au TNL (lire *d'Land* du 15.01.2021).

Si ces spectacles ont déjà connu leur première, on attendra jusqu'au 26 janvier (au théâtre des Capucins) pour la création de *On ne badine pas avec l'amour* d'Alfred de Musset, dans une mise en scène par Laurent Delvert. Cet ancien assistant d'Ivo van Hove partage avec lui une ambition esthétique et poétique sur le fil des émotions en utilisant plusieurs médias (dont la vidéo). Il interroge ici une œuvre classique focalisée sur la question de l'amour-propre (qui, comme chacun sait, ne le reste pas longtemps), de l'orgueil et de l'éducation sentimentale. Il s'est entouré d'une équipe mixte, luxembourgeoise, liégeoise et française avec, pour les régionaux de l'été, Joël Delsaut, Sophie Mousel et Jérôme Varanfrain (photo : sb). *fc*

LAND ART



Tissages



Pour clore la série des interventions d'architectes dans les pages du *Land*, M3 Architectes a collaboré avec le photographe Christian Aschman et livre une création à deux voix (à découvrir en page 17). Cette photographie illustre les projets récents du bureau le long de la rue du Fort-Niedergrünwald au Kirchberg. Le quartier compte plusieurs autres bâtiments conçus par M3 (notamment le Rehazenter, le premier grand projet du bureau, le centre bancaire BGL BNP Paribas au rond-point Serra ou l'ensemble Suite Novotel avec le bâtiment administratif BHK). Sur l'image, deux façades se reflètent, leurs rythmes décalés

créent un tissage subtil qui rappelle au photographe son travail pour une publication sur les œuvres textiles du couple Chevalier-Masson. Ce sont les façades de l'hôtel Mama Shelter, aux écailles de Corian blanc, et celle de l'immeuble de bureaux voisin à la grille noire. S'y ajoute même le reflet de la tour Infinity, sur laquelle M3 a travaillé (avec Bernardo Fort-Brescia, Arquitectonica). Un focus sur les façades n'est pas anodin : c'est un des aspects sur lesquels le bureau travaille avec un soin maniaque pour « exprimer au plus juste les besoins croisés de l'intérieur et de l'extérieur », pour « donner à chaque programme son expression propre, créer des visages qui s'accordent à l'ensemble, dans une continuité urbaine plus durable », selon les mots de l'architecte Marie Lucas qui voit dans la photographie de Christian Aschman « une addition des visages de bâtiments rêvés, conçus et détaillés ces deux dernières années. » *fc*

POLITIQUE

Culture pour tous (ou presque)



Maintenant que les lieux de culture ont rouvert, un autre projet occupe la prolifique ministre Sam Tanson : l'accès à la culture pour les publics à besoins spécifiques. « La médiation culturelle et la facilitation de l'accès à la culture comptent parmi les missions les plus fondamentales

d'un ministère de la Culture », a-t-elle souligné lors d'une conférence de presse. Dans ce cadre, le ministère propose des formations aux professionnels des institutions culturelles pour l'accueil et la communication auprès de publics aux besoins spécifiques. En plus, le contenu de l'offre culturelle est visé par une aide financière (jusqu'à 10 000 euros par projets) pour le développement de projets ciblés sur ces publics afin d'élargir la programmation. Par ailleurs, la zone « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » classée à l'Unesco s'est dotée d'une promenade « pour tous » qui peut facilement être effectuée en chaise roulante (ou avec une poussette). Le tour peut s'accompagner d'un audioguide (sur le site *izi.travel*). Il coche à presque toutes les cases : disponible en luxembourgeois, français, allemand, anglais et néerlandais, il est aussi proposé en « Leichte Sprache », c'est à dire en langage simplifié ainsi qu'en langue des signes. C'est là qu'intervient le « presque », ces deux dernières options n'étant disponibles qu'en allemand. Les touristes francophones à besoins spécifiques ne sont sans doute pas assez nombreux pour mériter une version... spécifique. *fc*

CINÉMA

Netflix*



Sur Netflix, on trouve des films et des séries en anglais, en espagnol, en français, en

hindi..., mais aussi en danois ou en néerlandais. À partir du 11 février, le luxembourgeois va s'ajouter au catalogue plus ou moins exotique de versions originales. La première saison de la série policière *Capitani* (réalisée par Christophe Wagner, écrite par Thierry Faber et produite par Samsa film et RTL avec le soutien du Film Fund) vient en effet d'être achetée par le géant américain du streaming. Après la coproduction minoritaire de la série *Bad Bank* (Iris Productions) et le film *Sawah* (Adolf El Assal, Deal Productions), c'est la première série luxembourgeoise, en luxembourgeois qui sera diffusée sur la plateforme. Le producteur Claude Waringo est aux anges : « Ça semble encore un peu irréel. J'ai eu du mal à y croire. » Impossible d'en savoir plus sur les coulisses du deal, contrat américain ultra-blindé oblige. Le producteur raconte cependant au *Land* avoir osé approcher Netflix au vu des « chiffres spectaculaires des audiences au Luxembourg » : Entre le direct et les rediffusions (y compris en ligne, avec des sous-titres en français et en anglais), *Capitani* cumule 1,5 million de spectateurs. Il constate aussi les succès des séries belges, presque aussi modestes (en budget et jours de tournage) et situés dans des environnements comparables (*La Trêve*,

Undercover ou *Unité 42* dont Christophe Wagner a réalisé plusieurs épisodes...). Un attrait que confirme Kai Finke, le directeur des acquisitions et des coproductions de Netflix, par voie de communiqué : « Bien que ce soit une histoire locale, nous sommes à peu près certains qu'elle résonnera auprès d'un public international ». Tournée en luxembourgeois, la série sera disponible partout où le réseau est présent, en différentes versions linguistiques, orchestrées par Netflix, plusieurs comédiens luxembourgeois s'étant doublés eux-même en français ou en allemand. De quoi donner du baume au cœur (et un peu plus de moyens : le budget de la deuxième saison est de quatre millions d'euros, contre trois pour la première) à l'équipe à quelques semaines du début du tournage de la saison 2 qui ne se déroulera plus dans un village de l'Oesling, mais dans le quartier de la gare de Luxembourg. (*Le titre de l'article est celui d'une œuvre de Steph Meyers reprenant des images de séries télévisées où Luxembourg est cité.) *fc*

EXPOSITION

La crème de la crème



C'est sans doute le plus important concours de photographie de presse, avec 73 996 photographies soumises par 4 282 photographes de 125 pays. L'exposition internationale World Press Photo fait étape



au Luxembourg (du 23 janvier au 21 février, à Neimënster, photo : sb) avec 150 images primées qui constituent une rétrospective des événements les plus marquants qui ont émaillé l'année 2019 : vague de protestations mondiales, en faveur de la défense des libertés, des droits humains ou de la protection de l'environnement, incendies en Australie et en Californie, camps de réfugiés syriens, mur de séparation entre le Mexique et les États-Unis... Quand le photojournalisme est de plus en plus mis à mal par l'inflation et le contrôle des images sur les réseaux sociaux (lire l'article de Josée Hansen dans le *Land* du 08.01.2021), remettre ces photos au centre de l'attention, dans une exposition est salutaire. Une série de conférences complète le programme autour de la photographie de guerre (Ursula Meissner), celle de voyage (Susanne Jaspers et Joscha Remus), l'intrusion de l'intelligence artificielle dans les médias (Ines Kurschat et Tom Van de Weghe) ou les figures féminines du photojournalisme (Françoise Poos). Enfin, une table ronde la photographie de presse au Luxembourg, modérée par Josée Hansen, est organisée le 20 février avec les photographes

Christian Aschman, Sven Becker (*d'Land*), Sophie-Ann Lindström (tbc), Jessica Theis et Guy Wolff. *fc*

MUSIQUE

Streaming Mozart



À défaut d'une *Mozartwoche* avec un auditoire (on se rappelle qu'en été Salzbourg avait pu échapper à l'annulation), voici Rolando Villazon et son équipe forcés de recourir à l'électronique. Cette solution donne à un public le plus large possible la possibilité d'accéder à l'excellence, on leur en sait gré en ces temps maussades. Du 27 au 31 de ce mois, deux concerts par jour sur les écrans ou sur les ondes, sur les chaînes payantes *fidelio*, *medici.tv*, *MEZZO TV*, mais aussi sept sur *Ö1*, où c'est gratuit, et certains passeront sur *3SAT* et *Arte concert*. Les Wiener Philharmoniker seront de la partie, bien sûr, sous la direction de Daniel Barenboim, au piano il jouera avec Martha Argerich. Et, moment qui sort de l'ordinaire, le 30 janvier, autour des lettres de Mozart, *cara sorella mia*, avec la comédienne Adele Neuhauser. Le tout tient de la prouesse, avec vingt pour cent du budget normal, et un dédommagement aux artistes qui n'ont pas pu être retenus pour cette version amputée de la *Mozartwoche* 2021. *lk*

ARTS PLASTIQUES

Choc par le vide

Marianne Brausch

Nous cheminons dans la vie sous un déguisement qui nous oriente dès l'enfance. Démonstration à sa manière poétique et sans concession de Trixi Weis à Dudelange



Les souvenirs d'enfance hantent l'espace d'exposition

C'est la troisième fois que Trixi Weis est invitée à investir l'ancienne gare de Dudelange-Ville. Elle fait la démonstration ici, avec *Empty emptiness*, que la célèbre devise de l'architecte Ludwig Mies van der Rohe, *Less is more*, n'a rien perdu de sa pertinence, aussi dans le domaine des arts plastiques. Et ce, près de cent ans après qu'en 1929, à Barcelone, Mies fit la magistrale démonstration de l'espace fluide dans le Pavillon allemand décloisonné de l'Exposition Internationale.

Trixi Weis elle, à Dudelange au contraire, remonte des cloisons, mais son but est le même : faire ressentir physiquement la charge spatiale au visiteur. C'est là où on quitte le monde (ou le mode) architectural pour aborder les arts plastiques et on citera encore, avant d'aborder l'exposition, deux grands représentants du minimalisme. Celui du dépouillement formel esthétique, Robert Morris et Dan Flavin, qui sut si bien transformer l'espace en « situation » par la seule lumière.

S'il nous semble important de rappeler, pour commencer, le travail de déconstruction esthétique d'il y a plus de cinquante ans de ces artistes, c'est que la pratique d'un art dépouillé, contient aussi une grande part de critique sociale. *Who have you become ?* est la question posée par Trixi Weis, qui nous invite à réfléchir à nos choix de vie. Avec peu d'objets. Une penderie, quelques déguisements d'enfants, une carcasse de fauteuil, une ampoule électrique. La galerie Dominique Lang devient une maison fantôme, où l'artiste narratrice et subtile éclairagiste Trixi Weis, nous invite à parcourir une ligne de vie. L'ancienne salle des pas-perdus est vide, puis on tourne le coin et on se retrouve en face des lettres scintillantes de la sentence du titre, en même temps qu'on aperçoit de manière fugitive, le reflet de son ombre portée, du mur sur le miroir de la porte rabattue de l'armoire. Trixi Weis, la facétieuse, ne nous fait pas la leçon, mais elle avait bien précisé déjà dans une interview au *Land* (31.07.2020), à la suite de sa résidence à Bourglinster durant le confinement de mars de l'année dernière, où elle avait enchanté les réseau sociaux avec des scénettes mimées, « qu'il ne faut pas la prendre pour une madame sketches ».

L'enfant en chaque visiteur se souviendra donc devant le contenu de la penderie (coiffe d'in-

dien et couronne de princesse, casquette de policier, robe froufroulante et tenue de squaw, veste de gendarme et costume de mousquetaire), quel rôle il aimait endosser sous l'un où l'autre déguisement, avant de devenir, dans la vraie vie, partisan du plus fort ou Robin des Bois. Le fil électrique de l'ampoule, tortillé à l'ancienne, accroché à des petites poulies en est certainement le symbole.

Trixi Weis a travaillé longtemps à la préparation de l'exposition de Dudelange. Il y a là certes ses propres souvenirs d'enfance : le costume de Pierrot dans l'armoire, la musique de *Winnetou*. La penderie est aussi une citation de l'armoire « micro-atelier » qu'elle évoquait dans son interview au *Land*. Le confinement, les entraves permanentes à nos vœux d'accomplissement personnel l'occupaient alors beaucoup. La mise en scène du fauteuil qu'elle a choisi de retourner dos au spectateur est un hommage à son père récemment disparu, mais rappelle aussi le canapé deux places où on ne peut pas s'asseoir, car coincé dans un couloir. Une photo qu'on a pu voir à Esch l'été dernier. Ici, un halo de lumière efface l'arrête des murs au bout de l'espace en cul-de-sac. Malgré donc cette image choc en forme de « clap de fin », le dépouillement de *Empty emptiness* semble aussi être pour Trixi Weis un exercice d'apaisement personnel.

La résidence Squatfabrik#2 à la Keramikfabrik d'Esch-sur-Alzette, avait permis à Trixi Weis de commencer à travailler sur la deuxième partie de l'exposition. Sous les combles de la galerie Dominique Lang, expérimente non pas un fantôme, mais une artiste accomplie. Trois vidéos nous montrent l'explosion des biens matériels – voiture, maison, téléviseur – dont il ne reste que des miettes, éparpillées à la surface d'un globe, incurvé comme la surface de la planète. Trixi Weis renverse ici le paradigme de la consommation addictive comme le sucre (matière dans laquelle sont réalisés les articles qui explosent), à laquelle nous pousse une société qui nous « gave ».

Empty emptiness, est à voir jusqu'au 21 février prochain, à la galerie Dominique Lang, gare de Dudelange-Ville à Dudelange. Ouvert du mercredi au dimanche de 15 :00 heures à 19 :00 heures

BINGE WATCHING

In die Freiheit

Fluchtszenarien sind ein fester Bestandteil zur Erzeugung von filmischer Spannung. Sie können als einzelne spannungsauslösende Szenen innerhalb fester Genres auftreten, sie können sogar ganze filmische Erzählungen ausbilden wie in *The Defiant Ones* (1958), *The Great Escape* (1963) oder in *Papillon* (1973). Selten aber ist das Fluchtmotiv Träger einer vier Staffeln umfassenden Serie wie *Prison Break*, die von 2005 bis 2009 ausgestrahlt wurde und die *Netflix* ins Programm genommen hat. Im Zentrum der Serie steht Michael Scofield (Wentworth Miller), der seinen Bruder Lincoln (Dominic Purcell) aus dem Gefängnis befreien will, da seine Hinrichtung bevorsteht. Lincoln wurde Opfer eines Komplotts, das bis in die hohen Ränge der politischen Macht führt. Da in Michaels Augen eine Rettung auf Rechtswegen ausgeschlossen scheint, lässt er sich selbst inhaftieren, um mit seinem Bruder die Flucht anzutreten. Er kennt die Pläne des Gefängnisses und kann den Ausbruch minutiös vorbereiten. Derweil kämpft die Rechtsanwältin Veronica Donovan (Robin Tunney) für eine Neubearbeitung des Falls, um die bevorstehende Hinrichtung noch zu verhindern. *Prison Break* glaubt nicht mehr an die Integrität des US-amerikanischen Rechtssystems; die Menschen schaffen sich ihre eigenen Gesetze und fordern ihre Rechte auf eigenem Wege ein.

Das Grundmotiv ist so einfach wie nervenaufreibend: Jemand will in die Freiheit. Dabei versucht die von Paul Scheuring erdachte Serie, die Spannungskurve beständig hoch zu halten; der meisterhafte Plan kann nur durch Interessenkonflikte, die Häufung von Unvorhergesehenem und Zufälle gefährdet werden. Dass sich der Held dabei in die Gefängnisärztin (Sarah Wayne Callies) verliebt und seine Mission in Konflikt zu seinem romantischen Interesse gerät, gehört zu den Standards klassischen Filmerzählens.

Was *Prison Break* im Wesentlichen ausmacht, ist die Verkehrung der räumlichen Ordnung: Das Öffentliche ist verwerflich, das Verschlussene ehrbar. Diese zwei grundsätzlichen Handlungsführungen erlauben die Kombination von Begeisterung, Aufregung und Abenteuer mit dem Sinn für das Einstehen für eine gerechte Sache, was dem Helden Gelegenheit gibt, seinen Scharfsinn unter Beweis zu stellen. Wir beobachten, wie ein Genie von der kriminellen Energie eines Gefängnisses profitiert: Das Abschließen von Lebensversicherungen, das Erschleichen von Gegenleistungen, das Misstrauen gegeneinander und die daraus erwachsende Bereitschaft, jeden

noch so üblen Trick gegenüber anderen anzuwenden, erscheinen in dieser Situation als „natürlich“. Bei dem breit erzählten Fluchtversuch kommen MacGuffins der absoluten Alltäglichkeit zum Tragen: Zahnbürsten, Schrauben, Uhren und Kreditkarten gewinnen in diesem System der Enthaltung und des Ausschlusses einen überaus wichtigen Stellenwert und bedienen den Nervenkitzel, den *Prison Break* einfordert.

In *Prison Break* ist zu beobachten, wie ein Genie von der kriminellen Energie in einem Gefängnis profitiert

Die Zweckgemeinschaften innerhalb des Gefängnisystems schaffen einen Zusammenhalt unter den Verbrechern, der größer scheint als der unter den vermeintlichen Ordnungshütern im Gefängnis, die sich mehr und mehr als sadistische Peiniger entpuppen, und der der kalt-effizient handelnden Agenten des Geheimdienstes. *Prison Break* präsentiert eine lange Linie der Korruption des US-Sicherheitsapparats. Die Flucht wird überwiegend monoperspektivisch aus der Sicht von Michael Scofield geschildert. Auch dadurch schafft die Serie es, den verwerflichsten Menschen im Kontext des Eingeschlossenseins eine Faszination abzugewinnen. Eine Toleranz für die Unmenschlichkeit stellt sich allmählich ein, weil sie dem Helden dient und seine Probleme auf dem Weg in die Freiheit beseitigt.

Dieser Raum, diese Gefängnislandschaft, die den Menschen ihre Identität gibt, ist gezeichnet von den Wegen, die die Menschen in ihr hinterlassen haben. Die immergleichen Rundgänge im Gefängnishof und die Kontrollzählungen der Wächter machen das Repetitive der Serie wirksam. Ein Eindruck von der Monotonie des Gefängnisalltags, begleitet von einem musikalischem Thema des Komponisten Ramin Djawadi, das aufreibend und abstumpfend zugleich wirkt, stellt sich bald auch beim Zuschauer ein. 2017 wurde *Prison Break* um eine fünfte, etwas unglücklichere, Ausgabe erweitert. Eine weitere ist in Planung ohne aber die dramaturgische Komplexität und Dichte aufgreifen zu können, die sie auszeichnete. ●

Marc Trappendreher

Wentworth Miller



Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 05.03.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu:
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Equipement sportif (lot 43) à exécuter dans l'intérêt du Lycée classique Diekirch – annexe Mersch.

Description succincte du marché :
– Équipement sportif pour un hall sportif scolaire (basketball, handball, espalier, trampoline, ...), mur escalade dans hall sportif existant, installation streetball dans la cour de récréation
La durée prévisible du marché est de 40 jours ouvrables à débiter pour la mi-2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
21.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100118 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 24.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu:
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de gros oeuvre et d'aménagements extérieurs à exécuter dans l'intérêt de l'extension du foyer pour travailleurs immigrés à Hesperange.

Description succincte du marché :
– Démolition d'une maison existante ;
– Construction d'un bâtiment à R+2 avec un sous-sol partiellement ouvert et un local technique en toiture ;
– Travaux d'aménagements extérieurs.
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
Durée prévisible du marché : 180 jours ouvrables
Début prévisible des travaux : juillet 2021

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
21.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100116 peut être consultée sur www.marches-publics.lu



Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 23.02.2021 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture:
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
Email : soumission@fonds-belval.lu

Intitulé :
Soumission relative aux travaux de charpente métallique dans l'intérêt de l'agencement d'un balcon à l'intérieur de la petite salle de concerts de la Rockhal à Esch-Belval.

Description :
Travaux de charpente métallique

Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des offres :

La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu). Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 2100099 sur www.marches-publics.lu :
21.01.2021



Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 24.02.2021 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture:
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
Email : soumission@fonds-belval.lu

Intitulé :
Soumission relative aux travaux de ferronnerie et menuiserie intérieure dans l'intérêt de l'agencement d'un balcon à l'intérieur de la petite salle de concerts de la Rockhal à Esch-Belval.

Description :
Travaux de ferronnerie et menuiserie intérieure.

Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu). Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 2100102 sur www.marches-publics.lu :
21.01.2021



Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 25.02.2021 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture:
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
Email : soumission@fonds-belval.lu

Intitulé :
Soumission relative aux travaux d'installation électrique dans l'intérêt de l'agencement d'un balcon à l'intérieur de la petite salle de concerts de la Rockhal à Esch-Belval.

Description :
Travaux d'installation électrique

Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu). Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 2100100 sur www.marches-publics.lu :
21.01.2021



Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaire du Nord (SIDEN)

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 19.03.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu:
L'ouverture de la soumission aura lieu dans la salle des soumissions affichée à la réception du bâtiment administratif du SIDEN, à Blesbrück,
L-9359 Bettendorf.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Assainissement de la commune de Clervaux

Description succincte du marché :
– U0057-19/U0105-07 Construction d'une station d'épuration (9 600 EH) avec bassin d'orage (100 m³) à Clervaux et d'une station de pompage à Mecher ;
– Travaux d'équipements électromécaniques.
Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Sous peine de nullité, les documents de soumission sont à télécharger sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Le début des travaux est prévu pour août 2021 et le délai d'exécution est de 605 jours ouvrables.

Conditions de participation :
– Nombre minimal des références pour des ouvrages analogues et de même nature : 3 références
– Chiffre d'affaires annuel minimal dans le métier concerné : 5 000 000 euros.

Modalités visite des lieux/réunion d'information :
La visite des lieux est laissée à l'appréciation du soumissionnaire.

Réception des offres :
Conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics, la remise et l'ouverture électronique des offres est obligatoire pour ce marché. Sous peine d'exclusion, les offres doivent être déposées sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu), avant les dates et heures fixées pour l'ouverture. Les offres sous forme de papier ne seront pas acceptées.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
21.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100084 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Le bureau du SIDEN:
Ali Kaes, président;
Claude Thill, 1^{er} vice-président;
Fernand Mergen, 2^{ème} vice-président;
Henri Rinnen, membre;
Romain Schroeder, membre.



Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 26.02.2021 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture:
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
Email : soumission@fonds-belval.lu

Intitulé :
Soumission relative aux travaux de construction à sec, peinture et revêtement de sol dans l'intérêt de l'agencement d'un balcon à l'intérieur de la petite salle de concerts de la Rockhal à Esch-Belval.

Description :
Travaux de construction à sec, peinture et revêtement de sol.

Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

[pmp.lu](http://www.pmp.lu)). Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 2100101 sur www.marches-publics.lu :
21.01.2021



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 30.03.2021
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Soumission relative aux travaux de gros oeuvre dans l'intérêt de la construction des Nouvelles Archives Nationales à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
Travaux de gros-oeuvre.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu) est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
21.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100063 peut être consultée sur www.marches-publics.lu



Le Grand-Duché de Luxembourg n'a jamais été une puissance coloniale, mais il fut largement associé à la politique coloniale de la Belgique. De nombreux Luxembourgeois partirent s'installer au Congo belge entre 1880 et 1960. Missionnaires, ingénieurs, commerçants, artisans et même fonctionnaires coloniaux, ils participèrent en grand nombre à la colonisation en Afrique centrale.

Dans la première monographie consacrée à l'aventure coloniale luxembourgeoise au Congo, l'historien Régis Moes retrace l'histoire des colons luxembourgeois et analyse leur statut légal au Congo belge, la composition socioprofessionnelle de leur groupe, mais aussi la propagande coloniale faite au Grand-Duché.

Cette colonie qui nous appartient un peu
La communauté luxembourgeoise au Congo belge 1883-1960

Ce travail de recherche de 438 pages illustrées, primé meilleur mémoire de Master 2 par la Fondation Robert Krieps en 2010, vient d'être réédité et est à nouveau disponible en librairie au prix de 35 euros ou sur land.lu



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Recrutement auprès de l'Institut national des langues, de l'École nationale pour adultes, des Centres nationaux de formation professionnelle continue

Examens-concours en vue de l'admission au stage pédagogique pour la fonction de

Formateur d'adultes

Il est porté à la connaissance des intéressés (m/f) que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse organisera entre le 19 mars au 18 juin 2021 des examens-concours pour les fonctions suivantes en vue de l'admission au stage le 1^{er} septembre 2021 :

- Formateur d'adultes en enseignement théorique grade A1 ;

- Formateur d'adultes en enseignement technique grade A2 ;
- Formateur d'adultes en enseignement pratique grade B1.

Les spécialités dans lesquelles un examen-concours sera effectivement organisé seront déterminées ultérieurement et pourront être consultées dans les meilleurs délais, à l'adresse internet suivante : <http://avis.men.lu/>

Inscription :
L'inscription se fait par voie électronique sur le site www.govjobs.lu (rubriques : examens → secteur étatique → formateur d'adultes → inscription) pour le 28 février 2021 au plus tard.

Les informations détaillées concernant les formations et conditions requises pour chaque groupe de traitement se trouvent sur le site : www.govjobs.lu



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Services

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 02.03.2021
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Soumission relative aux services de nettoyage des communs du Bâtiment administratif à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
Nettoyage dans l'intérêt de l'exploitation du Bâtiment administratif.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics www.pmp.lu

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
18.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100052 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 25.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de chapes, socles, revêtements de sols humides et carrelages (lot MCL06. I) à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Monnet 2 de la Commission européenne à Luxembourg-Kirchberg.

Description succincte du marché :
L'immeuble se décompose en :
– Bâtiment principal de 8 étages d'environ 138 400 m² ;
– Bâtiment tour de 23 étages d'environ 48 200 m² ;
– Bâtiment nommé « Welcome Pavillon » d'environ 3 800 m² ;
Les travaux du présent lot se décomposent essentiellement en la fourniture et mise en œuvre/pose de :
– Env. 33 500 m² de chape avec env. 6 750 m² de dalle armée flottante et env. 165 m³ de socles techniques ;
– Env. 3 660 m² de plancher chauffant ;
– Env. 9 000 m² de carrelage sols et murs et env. 3 526 ml de plinthes en carrelage ;
– Sol coulé : env. 9 400 m² de Terrazzo et env. 2 050 ml de plinthes en Terrazzo ;
– Env. 4 550 m² d'asphalte coulé ;
– Divers :
– Profils joints de dilatation ;
– Cornières de rive ;
– Rails de guidage ;
– Trappes de visite ;
– Clous et bandes podotactiles, etc.
La durée des travaux est de 797 jours ouvrables, à débiter au 2^{ème} semestre 2021.
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
18.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100096 peut être consultée sur www.marches-publics.lu



Ville de Luxembourg
Direction Génie Civil - Constructions

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 08.02.2021 à 11.00 heures

Lieu d'ouverture:
Direction Génie Civil – Constructions, 4^e étage – au 3, rue du Laboratoire à L-1911 Luxembourg

Intitulé :
Passerelle piétonnière à Bonnevoie – Travaux d'entretien et d'étanchéité.

Description :
Passerelle piétonnière à Bonnevoie – Travaux d'entretien et d'étanchéité.

Modalités visite des lieux/réunion d'information :

La visite des lieux est laissée à l'appréciation du soumissionnaire.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Le dossier de procédure et ses annexes peuvent être téléchargés gratuitement sur le site internet : www.pmp.lu

Réception des offres :
Les offres peuvent exclusivement être remises au moyen du Portail des marchés publics.

Informations complémentaires :
– 200 m² grenailage/sablage à sec ;
– 170 m revêtement d'étanchéité des gouttières ;
– 500 kg coulis résineux élastifié à base de résine polyuréthane et de sables gradués ;
– 20 kg peinture epoxy-zinc-phosphate.

Date de publication de l'avis 2100103 sur www.marches-publics.lu :
18.01.2021

Madame le Bourgmestre, Lydie Polfer

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 26.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'enduits, plâtrerie, cloisons sèches et de peinture des sous-sols (lot MCL05. I) à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Monnet 2 de la Commission européenne à Luxembourg-Kirchberg.

Description succincte du marché :
L'immeuble se décompose en :
– Bâtiment principal de 8 étages d'environ 138 400 m² ;
– Bâtiment tour de 23 étages d'environ 48 200 m² ;
– Bâtiment nommé «Welcome Pavillon» d'environ 3 800 m² ;
Les travaux du présent lot se décomposent essentiellement en la fourniture et mise en œuvre/pose de :
– Cloisons en plaques de plâtre : env. 5 150 m² avec éléments spéciaux (renforts, trappes et portes de gaines, etc.) ;
– Faux-plafond en plaques de plâtre : env. 3 250 m² avec intégrations (trappes de visite) et formes spéciales (gorges, retombées, etc.) ;
– Faux-plafond métallique : env. 130 m² ;
– Enduits plâtre murs et plafonds, et enduits secs : env. 11 900 m² ;
– Enduits ciment murs et plafonds : env. 1 250 m² ;
– Peintures murs et plafonds : env. 159 500 m² ;
– Isolation extérieures murs : env. 950 m² ;
– Isolations intérieures murs et plafonds : env. 51 800 m² ;
– Enduits minéraux murs et plafonds : env. 43 100 m² ;
– Divers : calles d'appui, angles et équerres de montage, etc.
La durée des travaux est de 792 jours ouvrables, à débiter au 2^{ème} semestre 2021.
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des

charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
21.01.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100131 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 05.03.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu:
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de plantations et de mobilier urbain (lot 21) à exécuter dans l'intérêt du Lycée classique Diekirch – annexe Mersch.

Description succincte du marché :
– +/- 8 000 m² de surfaces de plantations ;
– +/- 100 arbres à planter ;
– +/- 4 000 arbustes à planter ;
– +/- 60 ml de bancs en pierre artificielle ;
– +/- 30 m² de terrasse en bois et constructions métalliques comme des bornes, abris vélos, podium, casiers, etc.
La durée prévisible du marché est de 100 jours ouvrables à débiter au courant du 3^{ème} trimestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
21.01.2021

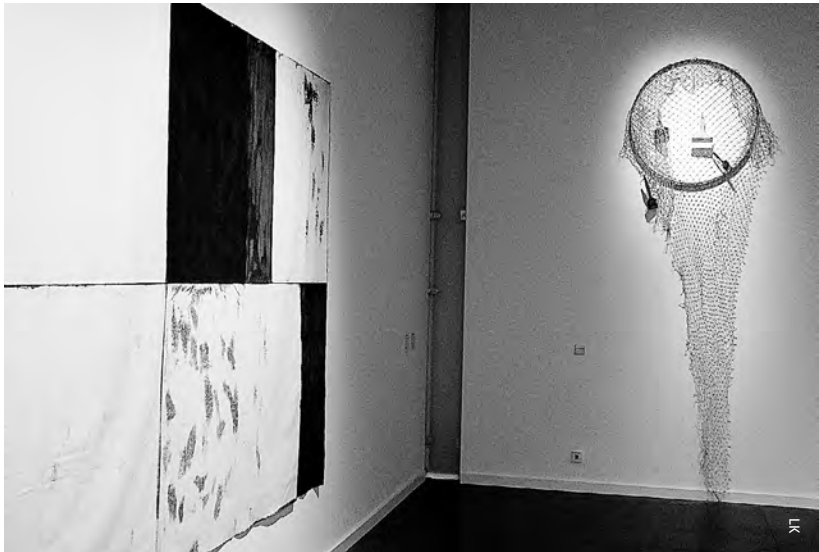
La version intégrale de l'avis n° 2100117 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

ARTS PLASTIQUES

Un petit bout de Supports/Surfaces

Lucien Kayser

Viallat, Saytour, dans les salles Kutter, de quoi séduire, non moins agacer, voire indigner



Patrick Saytour, « au sein du groupe... une position marginale, critique, voire ironique » (Bernard Ceysson)

On ne fait pas dans la modestie, dans le magazine du Musée national d'histoire et d'art, en mettant quasiment la maison au rang du Centre Pompidou, « in fact, the museum, with the Centre Pompidou in Paris, houses one of the most important collections world-wide of artists belonging to – or associated with Supports/Surfaces » (tiens, en anglais pour un mouvement dont on dit par ailleurs qu'il a façonné l'art français contemporain autour de 1970). Tout cela pour introduire l'exposition d'une douzaine d'œuvres, onze exactement, de Claude Viallat et Patrick Saytour. C'est appréciable, mais le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne n'en a pas mal non plus dans ses collections, 78 pour Viallat et 17 pour Saytour, en tout 336 pour les douze fondateurs de Supports/Surfaces.

Laissons les chiffres, les salles Kutter offrent donc un petit bout de Supports/Surfaces, de quoi se faire un début d'idée du mouvement, déjà transmise dans le nom-même. On décompose l'œuvre, la défait en quelque sorte, abandonne le tableau en tant que tel, châssis et toile se séparent, prennent de l'autonomie, et on délaisse bien sûr le sujet. Du tissu qui flotte, un filet en cordes accroché au mur, voilà pour Viallat, avec sa forme réduite, d'amibe, de haricot, de rein (on se rappelle les *Nierentische* dans années cinquante), répétitive à

souhait, glissant une leçon de gestaltisme dans l'opulence des cou-leurs. Pour Saytour, une installation date de 1967, hétéroclite, ba-roque, avec ses tissus toujours, ses voilages, ses filets, ses barres de bois ; avec *Pliage*, œuvre de quelque six mètres de long, tissu écru et empreintes bleues, on passe au classicisme le plus pur. Et le re-gard de changer encore, avec *Cerceau*, de 1978, on dirait un panier de basket d'où pend de nouveau un filet, et là sont pris plusieurs brosses à poils, pinceaux pour peinture comme récupérés de quelles profondes, de quelles pêches passées.

Beaucoup d'attrait dans cette variété, de l'enjouement, et l'on s'y abandonnerait volontiers. Seulement, on se met à lire tel texte, on s'y remet sur le site du MNHA, pas de nom d'auteur, alors qu'on n'a pas de mal à reconnaître la plume de Bernard Ceysson. Cela manque évidemment, terriblement de probité. Tout le monde sachant Ceysson incontournable quand il s'agit de Supports/Sur-faces, lui, le natif de Saint-Etienne, directeur du musée de la ville au moment justement de l'émergence du mouvement. Et c'est dans sa galerie du Wandhaff, après la rue Wiltheim, que ces artistes ont défilé les uns après les autres, et continuent de le faire, c'est Arnal en ce moment, Viallat sera de retour à la mi-février.

Cela amène à autre chose, la programmation d'un musée. Quelque séduisante que soit une exposition de petite taille, elle ne peut rivaliser avec un déploiement tel qu'il est habituel (et la qualité ne le cédant en rien au nombre) au Wandhaff. Un musée a une autre fonction qu'une galerie, une tout autre tâche ou mission. Il collectionne et conserve (il en sera encore question) et puis il semble qu'il doive faire preuve aussi de pédagogie. Une exposi-tion de Supports/Surfaces, la première à cet endroit, appelle un contexte, d'autant plus que le mouvement n'était pas limité à l'art, à l'esthétique. Dans l'après-mai 68, dans l'ébullition de l'époque, il était accompagné (avec les dissensions et les démissions que cela comportait) d'une revue, comme parallèle à *Tel Quel*, s'intitulant *Peinture, cahiers théoriques*.

Tout un temps à ressusciter, à faire comprendre. Supports/Surfaces, c'était également une vision politique, et au-delà une forte mise en relation de l'art avec d'autres disciplines comme la linguistique, la psychanalyse, la philosophie marxiste, etc... Le temps du structuralisme, de la déconstruction. « La fameuse coupure épistémologique que chacun se devait de repérer dans l'histoire de sa discipline nous a amenés, à la revue *Peinture, ca-hiers théoriques*, à définir la rupture qui a été déterminante pour l'art moderne » (Daniel Dezeuze).

Au Marché-aux poissons, à côté de cette mise en contexte, comme la maison a partie liée avec l'histoire, qui comporte celle des idées, il souffrait d'autres points de vue. La confrontation par exemple, le dialogue plutôt, de l'installation majeure de Saytour avec *Genter Raum*, d'Imi Knoebel, qui date de 1980, autre exploration d'une nouvelle dimension picturale, d'autant plus que le MNHA a dans ses collections d'autres œuvres de l'artiste allemand. Possibilité plus provocatrice, l'opposition des artistes de Supports/Surfaces avec ce qui, dans les années de leur épanouissement, continuait à émousser le (bon) goût esthétique dans le pays (et les œuvres ne doivent pas en manquer dans les collections). Oubli serait injuste : *Pliage*, l'acquisition en a été faite l'année passée avec le soutien des Amis des musées ; l'œuvre date de 1969, cinquante années après, bien tard. ●

Viallat et Saytour au MNHA jusqu'au 29 août

CINÉMASTEAK

Ciné-maléfique

Loïc Millot

Pour la réouverture de la Cinémathèque, un cycle de films dédié aux figures diaboliques fait écho à l'exposition *L'homme gris* qui se tient, jusqu'au 6 juin 2021, au Casino Luxembourg-Forum d'art contem-porain. Cinq réalisations majeures sont à cette occasion projetées sur grand écran : *Les Diables* (1971) du Britannique Ken Russell ; *Suspiria* (1977), chef-d'œuvre baroque et coloriste de l'Italien Dario Argento, mais aussi *Possession* (1981) du Polonais Andrzej Zulaw-ski et, plus loin encore, *Häxan* (1922) du Danois Benjamin Chris-tensen. Comme l'indiquent leurs dates de réalisation, l'intérêt pour les mondes interlopes et surnaturels est particulièrement vif autour des années 70, une décennie que l'on sait fortement marquée par les transgressions en tous genres, pour le meilleur (la liberté sexuelle) comme pour le pire (Charles Manson).

On aurait en tout cas tort de croire que la thématique du diable serait désuète, voire définitivement anachronique. Non loin d'ici, la région Lorraine fut mondialement connue pour être un haut lieu de la chasse aux sorcières : au nom de Dieu, des milliers de femmes innocentes furent condamnées au bûcher. La lecture de la *Démonolâtrie* (1592) est à ce propos instructive, l'ouvrage de Nico-las Remy recensant les exécutions et les cas de tortures perpétrés au cours de ses quinze années de juge au sein du tribunal de Nancy. On s'aperçoit que le sujet est au contraire pleinement d'actualité. Avec le mouvement #MeToo, un engouement nouveau pour la sorcellerie s'est fait jour, teinté bien sûr de féminisme, comme en témoigne par exemple l'essai de Mona Chollet (*Sorcières : la puissance invaincue des femmes*, La Découverte, 2018). Nombreuses sont aujourd'hui les féministes à revendiquer ou réhabiliter cet héritage hérétique. Sur un versant négatif, les réseaux sociaux du 21^e siècle sont les vecteurs de véritables anathèmes, faisant fi de toute présomption d'innocence. Hier comme aujourd'hui, les rumeurs sont potenti-ellement criminelles. Les chasses aux sorcières – et aux sorciers – ne se sont donc point interrompues.

Dix ans après Jerzy Kawalerowicz (*Mère Jeanne des anges*, 1961), c'est au tour de Ken Russell de s'emparer, avec brio, de l'histoire des possédés de Loudun dans *Les Diables*. Au 17^e siècle, pendant que Louis XIII batifole au milieu d'une cour frivole et dégénérée,

Richelieu accroît son influence pour faire massacrer les protestants de France et rendre enfin absolu le pouvoir royal. L'abbé Grandier, connu pour sa beauté et ses penchants charnels, défend, contre Richelieu, les Huguenots et les fondations de la cité. À cette intrigue politique s'ajoutent la jalousie et la convoitise de nonnes frustrées ; le désir sexuel, lorsqu'il demeure inassouvi, se meut en son contraire, faisant germer un désir de mort qui se retourne contre elles-mêmes (la flagellation étant de rigueur au sein du couvent des Ursulines), puis contre Grandier, dont les cruelles épreuves vont finalement révéler la grandeur et l'intégrité.

Voilà donc réunis les principaux ingrédients du genre maléfique. Des femmes ardentes contorsionnées par l'hystérie (un registre dans lequel Isabelle Adjani excelle dans *Possession*). Des éléments

fantastiques qui ne cessent de charrier les frontières du réel (*Sus-piria*). Un fonds pictural (Bosch, Goya, Grünewald) d'où émergent des créatures de toutes sortes (*Häxan*). Et des autorités religieuses et politiques qui ont seules pouvoir de décider ce qui relèvent ou non du sacré... Est-ce le diable ou dieu qui gît dans les détails ? Ou n'est-ce là que les deux faces, positive et négative, d'une même réalité ? ●

Après *Suspiria* (19/01) et *The Devils* (21/01), la Cinémathèque de Luxembourg présentera *Possession* le mardi 26 janvier à 19h et *Häxan* en ciné-concert le vendredi 29 janvier à 19h



Les Diables de Ken Russell

MUSIQUE CLASSIQUE

Et que ça valse !

Les apparences sont trompeuses : les concerts du Nouvel An se suivent, mais ne se ressemblent pas. Et - oh surprise ! - la cuvée 2021, somptueux florilège de mélodies du bonheur aux charmes irrésistibles, compte assurément parmi les plus pétulantes de ces dernières années. Il faut dire que la programmation, qui va du bucolique (polka rapide *Unter Donner und Blitz* de Johann Strauss fils) au solaire (*Die Libelle* de Josef Strauss) et opère un va-et-vient subtil entre plaisir (*Ouverture de Die schöne Galathée* de Franz von Suppé) et nostalgie (*Dynamiden*, page poétique et ourlée de mélancolie diffuse), mêle astucieusement les « tubes » à l'une ou l'autre pièce rarement jouée. Leopold Hager, qui, de 1981 à 1996, a présidé, en tant que titulaire, aux destinées de ce qui s'appelait alors l'Orchestre Symphonique de RTL (aujourd'hui Orchestre Philharmonique du Luxembourg), y est en terre familière. Il a cette musique dans le sang, tant il apporte à ces valses et autres danses rabâchées pour la plupart une garantie d'authenticité - qui plus est - mâtinée d'un ton personnel, fait d'élégance et de pudeur qui font front à tout excès et à tout débordement.

Aux manettes de l'OPL, une vieille connaissance, Leopold Hager, laisse la bride sur le cou, tout en privilégiant la netteté, en variant climats et sentiments

Avant de faire parler la musique, le maestro salzbourgeois a été nommé « chef honoraire » par l'OPL, dans le cadre d'une émouvante cérémonie, au cours de laquelle la distinction honorifique lui a été remise par le Président de l'orchestre, Pierre Ahlborn.

Ce Nouvel An « à l'autrichienne » s'ouvre par l'*Ouverture de la Chauve-Souris* de celui qui a définitivement conféré à la valse ses lettres de noblesse – ouverture, qui précède le truculent *Vergnügungszug op. 281* du même Johann Strauss fils, suivi par les entraînants *Danses hongroises WoO 1/6* et *WoO 1/1* de Brahms. La manière si vive, si vivante dont Hager, gestique aisée et fluide, aborde ensuite le trois-temps viennois du premier temps fort de ce concert qu'est la célebrissime *Kaiser-Walzer* du « Roi de la Valse » séduit dès les premières mesures. Quant aux *Danses slaves op. 72/2* et *op. 46/8* de Dvorak, elles nous emportent et transportent sans résistance possible, quand bien même elles paraissent çà et là un brin trop appuyées. Force est de constater que les fastes chamarrés blanc et or de l'Empire austro-hongrois de ces danses d'une rare suavité s'envolent sur un tempo si enivré qu'il ne manque pas, ici ou là, de nous soulever de notre fauteuil.

Soulignons que le Philharmonique maison, véloce à souhait, haletant de vivacité et fort d'une constante fraîcheur, donne le meilleur de lui-même, sans doute parce que Leopold Hager, au lieu de le corseter dans un moule stylistique raide et compassé, lui laisse, d'un bout à l'autre de ce concert-rituel, la bride sur le cou, tout en privilégiant la netteté, en ciselant les détails avec la gourmandise d'un orfèvre.

Si ce concert festif faisait la part belle à pas mal de pages archiconnues, il est toujours enthousiasmant de les réentendre, surtout quand leur exécution, comme ce fut le cas le 11 janvier, ne prête guère le flanc à la critique, tant le chef invité, 25 ans après avoir quitté le poste en tant que chef attitré, est manifestement rompu comme nul autre à ce répertoire tout à la gloire de la danse dans tous ses états et éclats. Aussi le public n'a-t-il pas manqué d'exprimer sa gratitude, en honorant la prestation du prestigieux honoraire par des salves d'applaudissements aussi nourris que chaleureux. ● José Voss

Merci pour la visite

Salomé Jeko

Je dirais que c'est son imprévisibilité qui fait tout son charme. On ne sait jamais quand elle nous fera honneur de sa présence. C'est un peu sa marque de fabrique. Elle aime être inattendue, elle aime nous surprendre, presque nous décontenancer. Et peu importe si ça nous agace un peu. Elle sait bien qu'on finira par faire avec et qu'en jouant de ses atouts, elle nous fera presque regretter d'avoir osé rouspéter en la voyant ainsi débarquer. En y réfléchissant, je crois que c'est l'enchantement qu'elle suscite qui est sa meilleure alliée pour tout se faire pardonner. Comme il n'est pas si fréquent de la voir, son arrivée semble toujours auréolée d'un peu de magie, et si on reprocherait facilement à quiconque ses trop longues absences, à elle, on ne dit rien. Sans doute de peur qu'elle s'en aille déjà le soir-même. Car c'est souvent au petit matin qu'elle apparaît. Oui, elle aime nous surprendre sans bruit, alors que le jour est à peine levé, drapée d'élégance et de tout son éclat. Et nous, les yeux encore embués de sommeil et le visage froissé par la nuit, on la découvre ainsi, aussi interloqués que fascinés par sa venue et sa beauté.

Passé l'émerveillement et la joie des retrouvailles, les premières heures face à elle sont parfois délicates. Il faut un temps pour se réhabituer à sa présence surtout que d'année en année, elle semble avoir ses humeurs, n'étant ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre. Parfois on aimerait lui dire qu'elle aurait pu prévenir quand même,

qu'on aurait eu le temps d'anticiper sa venue, de se préparer comme il se doit... Mais elle a ce je-ne-sais-quoi d'intimidant. Sa froideur ostensible peut-être, sa dureté parfois et le silence que sa magnificence impose autour d'elle. Comme avec un animal sauvage, je dirais qu'il vaut mieux l'apprivoiser pas à pas et rester sur ses gardes lorsqu'on fait sa connaissance. Car si on s'y prend mal, tout peut rapidement déraiper. Pourtant elle n'est pas si forte qu'elle paraît. Sous son air imperturbable, je sais sa fragilité. Elle n'aime pas qu'on la heurte ou qu'on la dérange et peut littéralement se liquéfier face à un geste de travers. C'est sans doute pour cela qu'elle ne reste pas très longtemps parmi nous. Partir avant de lasser.

Ses visites sont donc toujours fugaces et éphémères. Elle est de passage comme on dit. Peut-être imagine-t-elle que si elle s'attardait davantage, on finirait par ne plus autant la regarder. Elle appartiendrait alors à notre quotidien et sa présence ne susciterait plus le même plaisir. On ne sortirait plus les albums de photos, on n'évo-

querait plus tous ces souvenirs qu'on partage avec elle, toutes ces anecdotes, souvent joyeuses, parfois douloureuses. Ce ne serait plus pareil sans doute. Pourtant j'en connais qui rêveraient de se lever chaque matin à ses côtés, de l'embrasser et la caresser chaque jour, de la goûter, de la toucher, de l'admirer, les joues un peu roses de tous ces plaisirs partagés. C'est vrai que, l'air de rien, elle a ce don de faire du bien. Sa présence est revigorante, elle rebooste, redonne le moral et le sourire. Avec elle, on retrouve le goût des sorties quand même la saison ne s'y prête plus. On poserait presque un jour de congé, abandonnant le bureau pour en profiter pleinement ou simplement, pour la contempler toute une journée. Car d'un rien, elle semble parvenir à distiller un peu de magie autour d'elle. On s'étonne alors du nouvel aspect des choses qui nous entourent, de l'insignifiant qui devient beau, de l'imperceptible qui se révèle soudainement à nos yeux.

C'est toujours en douceur qu'elle nous prépare à son départ. Au fil des jours, elle se fait moins présente. Des traces d'elle subsistent bien sûr autour de nous, mais sa superbe a perdu en splendeur. On se dit qu'il est temps, qu'il faut qu'elle s'en aille maintenant, car on la veut ou toute pour nous, ou pas du tout. Son départ laisse un vide et tout redevient soudain gris. Reste qu'on est reconnaissant de sa venue. Elle nous aura enchanté de sa présence, surtout cette fois-ci. Bravant confinement et couvre-feu, elle a su nous sortir de la torpeur ambiante et apporté la joie à l'heure où l'on peinait un peu à la retrouver. Cadeau altruiste de la nature, la neige – c'est bien d'elle qu'il s'agit – nous a mis en liesse et parce qu'elle a eu le mérite de nous faire un peu oublier l'actualité, je trouvais bon ton ici d'en parler. ●



On ouvre les albums de photos pour se souvenir de ses précédentes visites

Stil

L'OBJET

Lüa

Peut-être l'un ou l'autre lecteur se souviendra-t-il d'Ulo, ce chouette hibou interactif que vous avions présenté il y a un quelques temps et qui sort de l'atelier eschois Mu-design, présidé par l'ingénieur Vivien Muller. Ulo n'était qu'un seul des gadgets imaginés par cet inventeur designer dont les trouvailles sont aussi à découvrir au rayon des panneaux solaires. Son « Electree City » est un sublime arbre dont le feuillage



se compose de panneaux solaires dirigeables dont l'énergie captée peut servir à recharger un téléphone, un vélo électrique, voire, selon la taille de l'objet, à renforcer la puissance énergétique d'une maison, d'un quartier, si pas d'une ville. Mais parlons plutôt du dernier projet, sans doute le plus sympathique et plus facilement accessible à tous. Il s'agit de Lüa (photo : Mu-design), un cache-pot qui vous indique dans quel état se trouve votre plante d'intérieur. Doté d'une bouche et d'une paire de mirettes, Lüa vous fait comprendre qu'il est temps d'arroser votre plante. Il vous indique, en sus, si celle-ci a besoin de plus ou de moins de lumière, si elle a froid ou si elle est souffrante. Le tout est relié à votre smartphone par une application, qui ne doit même pas être constamment online pour que Lüa vous fasse un clin d'oeil ou tire la tronche. Très alerte, Lüa suit tous vos

mouvements de ses yeux à travers la pièce, et même ceux de vos animaux de compagnie. Pour faire connaissance ou passer commande : mu-design.lu. GD

L'ENDROIT



Monoprix

À l'ouverture son premier magasin luxembourgeois du côté de la gare, il y a six ans, on se demandait pourquoi Monoprix se limitait à une section femmes et enfants dans ses rayons de mode.

Et voilà qu'au centre-ville, avec trois étages de plus donnant sur la place Guillaume, on nous refait le même coup. Pire encore, un étage entier pour la femme, un autre pour l'enfant (ce dernier étant partagé, avec un rayon papeterie et avec le restaurant Homard Bleu, encore en travaux), mais rien pour l'homme, à part des produits de rasage et de beauté sur une petite surface. Cette partie du concept est sans doute à revoir, mais ce sera la seule critique que nous émettrons pour un démarrage qui s'est fait sur les chapeaux de roue. La réouverture des commerces étant survenue un peu par surprise, les derniers travaux se sont terminés dans la précipitation. Que de sourires vendredi dernier quand les portes se sont ouvertes au public. Le personnel a été bien coaché, et il faut avouer que Monoprix oriente son offre sur les besoins du citoyen plutôt individualiste et aux goûts contemporains, bien plus

que nos supermarchés nationaux. On notera que, même au rayon des vivres, les packagings ont des looks aussi sympas que la vaisselle des rayons cuisine (photo : GD) ou salle de bain. Les insiders seront contents de retrouver à la coordination la très souriante Caroline Randazzo, connue dans le monde de la nuit comme Lady Caro'zart quand elle est aux platines. On n'attend plus que l'ouverture des deux restaurants, sur lesquels nous reviendrons en temps utile. GD

L'ACCESSOIRE

Pince Mi

L'obligation de porter un masque en ces temps de Covid est encore plus pénible pour ceux qui ont besoin de lunettes, surtout en hiver. En effet, dès que le

thermomètre retombe vers le degré zéro, à chaque respiration une couche épaisse de buée se dépose sur votre binocle à l'instant même où vous quittez les lieux chauffés. Pour remédier au problème, on nous a d'abord proposé des sprays pas tout à fait convaincants. Si ceux-ci empêchent la vraie buée de devenir une couche opaque, on gagne l'impression d'être sous l'eau, les contours du paysage se retrouvant difformes ou floutés. Une entreprise française de tôlerie située dans l'Oise semble avoir trouvé la solution qui résout le problème à presque cent pour cent. Il s'agit d'une barrette en métal qu'on colle sur le dessus du masque avant de le replier sur son nez, ce qui empêche l'air expiré de circuler en direction des lunettes. Selon la société, le succès des Pince Mi (photo : GD), tel le nom commercial du produit, ne s'est pas fait attendre et le rédacteur de ces lignes peut confirmer qu'il l'a



essayé avec succès. Pour que les plus sceptiques aient l'occasion d'en tester l'efficacité, des boîtes de trois barrettes sont en vente en pharmacie. Les convaincus passeront à la boîte de 25, au prix de 17 euros. On peut réutiliser chaque accessoire deux à trois fois. GD

